

La lumière dans les quartiers concernés par la rénovation urbaine : quelle place pour cet outil d'aménagement ?

**Cas d'étude : Le quartier Europe-Chateaubriand à
Tours (37) et les quartiers Belles Portes et Grand Parc
à Hérouville Saint-Clair (14)**



2009-2010

RICHARD Laura

Directrice de recherche

BREVET Nathalie

**La lumière dans les quartiers
concernés par la rénovation
urbaine : quelle place pour cet outil
d'aménagement ?**

**Cas d'étude : Le quartier Europe-Chateaubriand
à Tours et les quartiers Belles Portes et Grand
Parc à Hérouville Saint-Clair**

2009-2010

Directrice de recherche

BREVET Nathalie

RICHARD Laura

« Comment se fait-il que rien ne soit plus obscure que la lumière, quand il n'y a pourtant rien de plus clair, puisqu'elle élucide et fait connaître clairement toute chose ? » Marsile Ficin, *Quid Sit Lumen*, 1476.

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnels, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur de cette recherche a signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer tout une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

REMERCIEMENTS

Ma reconnaissance va à toutes les personnes qui m'ont encadrée, suivie et soutenue lors de la réalisation de ce projet de recherche.

À cet effet, je remercie tout d'abord Mme BREVET, tutrice de ce projet, qui a su me guider pas à pas dans l'élaboration de celui-ci et m'initier à la réalisation d'un mémoire de recherche.

Je souhaite également remercier ma famille pour leurs relectures et leurs conseils, et en particulier à Lucie.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des acteurs rencontrés dans le cadre de ce projet. Leur disponibilité et leur intérêt sont à l'origine même des éléments de réflexions présentés dans ce mémoire.

SOMMAIRE

Avertissement	4
Formation par la recherche et projet de fin d'études	5
Remerciements	6
Sommaire	7
Introduction	9
Partie 1 Cadre général de la Recherche	11
1. La lumière, un nouvel outil d'aménagement	12
a) De l'éclairage public à la « lumière urbaine » : un changement de vocabulaire traduisant un changement de conception	12
b) L'éclairage public, un domaine en marge ?.....	15
c) La lumière, un objet d'aménagement avec plusieurs finalités à accorder	17
d) La lumière : des solutions peut-être, des nuisances sûrement	17
2. La rénovation urbaine	19
a) Renouvellement urbain, rénovation urbaine ou réhabilitation ?.....	20
b) Des opérations habitat et vie sociale à la rénovation urbaine : histoire de la vie de la politique de la ville	22
c) Un programme inscrit dans la continuité mais des changements prévus.	26
3. De l'espace public à l'espace commun	28
a) L'espace public : une pluralité de définitions.....	29
b) Espace public - espace commun, quelles différences ?.....	30
c) Les espaces communs : des formes, des usages, des usagers.....	31
d) Les espaces communs dans les grands ensembles et ses lumières urbaines.....	32
Partie 2 Du sujet à l'objet de recherche : mise en place d'une problématique 35	
1. Existant en matière de recherches sur les lumières urbaines des quartiers sensibles	36
2. Problématique et hypothèses	39
3. Méthode d'investigation	40
a) Définitions préalables.....	40
b) Lecture des différents textes sur la prescription de l'éclairage	41
c) Enquêtes de terrain	41

d) Entretien des acteurs clés	42
e) Observation	43
Partie 3 Analyse et Résultats	45
1. Présentation générale des terrains.....	45
a) Le quartier Europe-Chateaubriand à Tours	46
b) Les quartiers Grand Parc et Belles Portes à Hérouville Saint-Clair	47
c) Le contexte socio-économique des 3 quartiers.....	48
2. La présentation de la rénovation des quartiers.....	50
a) Le quartier Europe-Chateaubriand à Tours	50
b) Les quartiers Belles Portes et Grand Parc à Hérouville Saint-Clair	53
3. Présentation des lumières urbaines	56
a) Le quartier Europe-Châteaubriand à Tours	57
b) Les quartiers Belles Portes et Grand Parc à Hérouville Saint-Clair	60
4. Analyses et résultats	64
a) Les limites de l'étude	65
b) Changement de représentation et lumières urbaines	65
c) La pratiques des habitants	70
5. Pour aller plus loin : le rapport des concepteurs aux quartiers sensibles....	75
a) Le vandalisme.....	75
b) L'éclairage et le paysage « naturel »	78
c) Le développement durable	79
Conclusion.....	83
Bibliographie.....	85
Glossaire	89
Table des illustrations	90
Table des matières	92

INTRODUCTION

Au XXI^{ème} siècle, il paraît difficile de vivre uniquement au rythme du soleil et ceci en grande partie grâce ou à cause du progrès technologique. Ainsi la moitié de la journée se déroule sous la lumière du soleil et l'autre moitié à la lueur des lumières artificielles.

L'éclairage public, comme il est presque toujours appelé, ne se remarque plus. Il est devenu un outil, un objet banal, une substance quotidienne pour ses usagers. Seule son absence se constate. Et pourtant l'éclairage public fait parler de lui pour différentes raisons. En effet, dans un contexte de crise économique doublé d'une préoccupation grandissante de l'impact de l'homme sur son environnement, l'éclairage devient sujet de discussion tant au niveau du grand public que des chercheurs. L'utilité de l'éclairage public n'est pas particulièrement remis en question mais c'est la manière de penser celui-ci qui est vivement critiquée et critiquable. Il ne faut pas oublier que, la nuit, l'image et la vie du quartier ne se font qu'à condition d'avoir une source de lumière : c'est l'éclairage public. Il y a donc une interdépendance entre la lumière, l'image du quartier et la qualité de vie. En plus des soucis économiques et écologiques, la lumière semble être également un outil pour le développement social. Pourtant cette dernière ne préoccupe pas autant que les deux autres aspects du développement durable.

La lumière possède de nombreux potentiels d'action qui sont principalement utilisés dans les centres-villes par souci d'image dû à un contexte concurrentiel. Certaines villes mettent en lumière leur patrimoine historique et d'autres mettent en lumière leurs patrimoines industriels importants révélant ainsi une identité économiquement forte. Après 20 ans de mise en lumière des centres-villes, les concepteurs lumières tentent d'investir d'autres quartiers. Mais, comme l'explique Jean-Michel Deleuil, les quartiers résidentiels péri-centraux n'offrent guère de grandes opportunités car les habitants comme les élus veulent garder l'éclairage existant qui leur procure une certaine sérénité. Il ne reste que les grands ensembles comme « dernier terrain potentiel » [Deleuil, 2005]. L'éclairage est d'autant plus important dans ces quartiers que les habitants ne possèdent pas de jardin avec des lumières privées. Ce sont les espaces publics qui jouent ce rôle.

Ces quartiers, dont une partie est classée soit Zone Urbaine Sensible (ZUS), soit Zone Franche Urbaine (ZFU) ou encore Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU), participent au programme national de rénovation urbaine lancé en 2003 par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dites loi « Borloo ». Cette rénovation s'inscrit dans une continuité, celle de la politique de la ville. Les préoccupations principales sont sensiblement les mêmes : logements, revitalisation économique et réduction des inégalités. Les espaces publics, quant à eux, occupent une place souvent minime. Pourtant la lumière, comme les espaces publics, est importante dans ces quartiers où

l'insécurité règne.

L'objet de ma recherche est donc l'impact de la lumière dans les quartiers des grands ensembles qui font l'objet d'un programme de rénovation urbaine.

En première partie de ce projet de fin d'étude, nous déterminerons les limites du cadre de la recherche et le contexte dans lequel elle est menée. Dans un second temps, il sera question de passer du sujet d'un projet de fin d'étude à un objet de recherche avec sa problématique et ses hypothèses ainsi que les outils d'investigation. Enfin, l'étude de plusieurs cas sera faite pour appuyer, étayer ou réfuter les hypothèses et réflexions précédentes. Les terrains choisis pour faire l'étude sont le quartier Europe-Chateaubriand à Tours – quartier participant au programme de rénovation urbaine à titre dérogatoire car n'étant pas une ZUS – et les quartiers Belles Portes et Grand Parc à Hérouville Saint-Clair, classés ZFU. Ces trois quartiers ont fait l'objet d'une étude lumière qui ne s'est concrétisée qu'à Hérouville Saint-Clair. Les quartiers d'Hérouville Saint-Clair ont été concernés par un schéma directeur d'aménagement lumière.

Notons, avant de commencer, que l'emploi d'abréviations est fréquent. Par conséquent et pour vous faciliter la lecture, le glossaire se déplie. Cela permettra de consulter simultanément le dossier de recherches et la signification de ces acronymes.

PARTIE 1

Cadre général de la Recherche

Cette première partie du mémoire a pour vocation de faire une synthèse des connaissances. Elle ne se base pratiquement que sur des lectures, les plus diverses possibles, afin d'obtenir un panorama sur les 3 thématiques principales du sujet de recherche qui est « le traitement de la lumière dans les espaces publics dans les quartiers en rénovation : du projet à l'usage ».

Partie 1 : Cadre général de la recherche

Le traitement de la lumière dans les espaces publics des quartiers en rénovation comporte trois notions qui doivent être toutes trois clairement définies et étudiées afin de mieux comprendre le cadre dans lequel s'inscrit la recherche. Ensuite, nous confronterons ces trois thèmes que sont la lumière, la rénovation urbaine et l'espace public – ou plutôt les espaces communs – afin de voir comment ils s'accordent et de réaliser un état des lieux de l'existant.

1. La lumière, un nouvel outil d'aménagement

Lorsque nous parlons de lumière, nous englobons à la fois la lumière naturelle et la lumière artificielle. Dans ce projet de fin d'étude, il ne sera question que de lumière artificielle qui sert, entre autres, à l'éclairage public. Une réflexion portant à la fois sur les deux types de lumière serait trop longue à mener dans le temps imparti pour cette recherche.

De plus, comme les rythmes urbains changent [Lassave & Querrien, 1997] et qu' « *aujourd'hui, la vie investit progressivement tous les espaces de la nuit* » [Gwiazdsinski, pour introduire l'atelier consacré aux temps de la nuit, initié par l'Association Tempo Territorial, 2003], il paraît important d'avoir une réflexion sur la nuit et par conséquent sur la lumière, l'un des principaux acteurs du monde de la nuit.

Nous allons donc voir dans ce chapitre comment la lumière s'est progressivement imposée comme un outil d'aménagement – sans pour autant être complètement intégrée. Dans un second temps, nous verrons les potentiels de la lumière ainsi que les inconvénients qui en découlent.

a) De l'éclairage public à la « lumière urbaine »¹ : un changement de vocabulaire traduisant un changement de conception

L'histoire de la lumière est longue et liée aux progrès techniques – de l'invention de la lanterne de Monsieur Bourgeois de Chateaublanc en 1744 à la LED en 2000 en passant par la découverte du principe de l'éclairage au gaz en 1791 et bien sûr l'électricité en 1878. L'histoire de l'éclairage public depuis son origine supposée en 1318² ne sera pas détaillée dans sa totalité car, d'une part, beaucoup d'auteurs la relatent dans leurs œuvres³, et d'autre part cela n'apporterait pas

¹ Terme introduit par Roger Narboni dans son « La lumière urbain » en 1997.

² Les chercheurs sont plutôt d'accord pour dater le début de l'éclairage public en 1318 avec une chandelle à Chatelet sous Philippe V.

³ Sophie Mosser, entre autre, dans sa thèse doctorale « éclairage urbain : enjeux et instruments d'action » de 2003 aborde longuement cette histoire de la page 19 à la page 44.

d'informations capitales à ma recherche. Nous nous intéresserons uniquement à la seconde moitié du 20^e siècle et au début du 21^e siècle.



Figure 1 : Histoire de l'éclairage résumé en images : de la bougie aux lampadaires modernes

Source : www.phozagora.fr

À la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'éclairage public, qui est à la charge des communes en coordination avec les conseils généraux et soutenues financièrement par l'Etat, se modernise avec des lampes à vapeur de mercure haute pression dans un premier temps, et avec des lampes à sodium haute pression dans un second temps, offrant une lumière orangée aux usagers. A partir de 1958, des guides de "bonnes pratiques" sont publiés par des organismes spécialisés (EDF, AFE et CIE)¹ [Mosser, 2003]. Mais, cette modernisation est pensée de manière purement fonctionnelle. En effet, il ne faut pas oublier que l'Etat, durant les Trente glorieuses, met l'accent sur le logement et le transport. Les espaces publics ne sont aucunement leur souci, et ceux-ci sont donc pensés uniquement comme des espaces de circulation. Ainsi l'éclairage s'est développé quasi exclusivement autour de l'automobile. Les règles de l'art fournies par les guides étaient alors d'avoir une lumière répartie de manière uniforme avec un certain nombre de lumen² par mètre carré suivant la hiérarchie des voies. Le résultat est une « *uniformisation de l'éclairage urbain* » [Deleuil, Toussaint, 2000] avec une lumière orangée et des candélabres en forme sphérique, couramment appelé "boule". La conclusion fait dans les années 80 est que « *l'éclairage est souvent le parent pauvre de l'aménagement urbain. Il est trop souvent conçu à la fin des opérations d'urbanisme et à partir d'une seule constatation : la mauvaise visibilité nocturne, source d'insécurité nocturne, source d'insécurité des déplacements motorisés* » [CERTU & STU,1981].

Dans les années 1980, un tournant dans la manière de concevoir l'éclairage public s'opère grâce notamment à cette prise de conscience mais pas seulement. L'approche purement fonctionnaliste laisse place à une approche à la fois quantitative et qualitative. Les lampes à iodure métallique remplacent progressivement les lampes à sodium haute pression. Le lumen comme critère de base pour un bon éclairage cède sa place à la luminance³ [Deleuil, 2005] qui détermine l'aspect lumineux d'une surface éclairée ou d'une source, dans une direction donnée et dont dépend la sensation visuelle de luminosité. Les

¹ L'AFE est l'association française de l'éclairage créée en 1930. La CIE est la commission internationale de l'éclairage créée en 1913.

² Unité de mesure du flux lumineux (quantité de lumière émise par une source sous forme de rayonnement visible)

³ La luminance est le nombre de candela par mètre carré, le candela étant l'unité de mesure de l'intensité lumineuse (mesure de l'éclat perçu par l'œil humain d'une source lumineuse).

changements concernent d'abord les centres-villes qui sont mis en valeur à travers un "habit de lumière" pour leurs monuments historiques. Puis, la lumière va investir les espaces publics en général en portant plus ses objectifs sur le cadre de vie [Deleuil, 2005].

L'origine du tournant est mal définie. Comme le rappelle Sandra Mallet dans sa thèse¹, Sandra Fiori² attribue ce changement à la juxtaposition de la nécessité de renouveler l'éclairage public dans un souci de concurrence entre les communes suite à la décentralisation, de l'apparition de nouvelles technologies et du changement de mode de vie [Mallet, 2009]. En effet, nous pouvons remarquer que ces changements de rythmes urbains évoqués précédemment ont également débuté dans les années 1980 : « *Depuis une quinzaine d'années le temps urbain s'écarte de ces scansionnages massives, d'autant plus que les sociétés occidentales s'éloignent du modèle industriel et entrent dans l'ère des services* » [Lassave & Querrien, 1997]. Pour Roger Narboni, ce sont l'éclairage de la Tour Eiffel par M. Bideau en 1986 et les concerts de J.-M. Jarre qui ont changé le regard porté sur l'éclairage [Mallet, 2009]. D'autre part, certains événements survenus dans les années 1970 et 1980 ont peut-être eu une répercussion sur l'éclairage public. Parmi les plus importants, nous pouvons citer les chocs pétroliers des années 1970 – premier choc pétrolier en 1973, second en 1979 – et la prise de conscience de notre impact sur la terre – rapport Brundtland de 1987. En tous cas ces événements des années 1970 et 1980 sont toujours présents aujourd'hui et cela continue de modifier encore la manière de concevoir l'éclairage urbain.

Ce changement de conception de l'éclairage s'est accompagné d'un changement de vocabulaire. Les chercheurs préfèrent parler plutôt de lumière urbaine ou d'ambiance lumineuse que d'éclairage public et ceci pour marquer le changement. En effet, le vocabulaire alors utilisé était jugé « *trop restrictifs, trop techniques, trop rationnels* » [Mosser, 2003]. Ce changement de conception s'est également accompagné de l'apparition d'un nouveau métier : le concepteur lumière. La lumière est devenue un outil d'aménagement, d'ailleurs on parle dorénavant d'urbanisme lumière. Le dernier élément qui tend à montrer que la lumière est devenue progressivement une composante à part entière de l'aménagement est la création d'outils tels que le plan lumière ou le schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL). Il faut tout de même noter que la plupart des nouveautés en matière de lumières urbaines ont été introduites par un seul homme, Roger Narboni. Néanmoins, depuis, plusieurs chercheurs se sont appropriés ce sujet.

¹ « Des plans lumières nocturnes à la chronotopie : vers un urbanisme temporel » soutenu en 2009.

² Sandra Fiori est enseignante à l'école d'architecture de Montpellier (ENSAM) et chercheuse au laboratoire CRESSON (centre de recherche sur l'espace sonore et l'environnement urbain, Grenoble). Elle fait également partie de l'ACE.

b) L'éclairage public, un domaine en marge ?

La lumière est devenue un outil d'aménagement, mais nous sommes en droit de nous demander si cette substance est un outil reconnu dans l'urbanisme. C'est ce que nous allons tenter de savoir à travers plusieurs thématiques : la définition, les outils et les acteurs.

- Très peu de définitions dans les dictionnaires spécialisés

Depuis le début nous parlons d'éclairage public ou de lumière urbaine, cette notion est connue de tous mais quelle en est au juste sa définition ? Dans beaucoup de dictionnaires se rapportant à l'aménagement, les vocables « éclairage public » ou « lumière urbaine » ne sont pas définis à l'exception de celui de Pierre Merlin et Françoise Choay qui définit l'éclairage public comme « *la diffusion de la lumière artificielle dans les lieux publics afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de prolonger les activités diurnes, d'embellir la ville et d'animer la ville* » [Choay, Merlin 2000]. Que signifie cette absence de définition ? Traduit-elle un manque de considération de la part des spécialistes de l'aménagement ou l'évidence de cette notion ne rend pas indispensable sa définition ?

Pour la recherche nous retiendrons le vocabulaire « lumières urbaines » avec la définition qui suit : les lumières urbaines sont les lumières artificielles permanentes d'origine publique ou privée, présentes dans les espaces communs à des fins multiples. Parmi les différentes lumières urbaines, nous pouvons trouver les lampadaires et candélabres¹ mais également les cabines téléphoniques, abris de transport public, publicités lumineuses, panneaux et plans indicateurs, feux de signalisation, etc. Dans les enquêtes faites par la suite auprès des habitants, seule la partie comportant les lampadaires et candélabres est considérée, car dans l'imaginaire collectif, l'éclairage public se réduit à cela – sondage préliminaire réalisé auprès des étudiants du département aménagement.

Les termes gravitant autour de la lumière urbaine tels que “Plan lumière” ou “Schéma Directeur d'Aménagement Lumière” manquent eux aussi de définitions précises comme nous le verrons par la suite.

- Des outils non légiférés mais utilisés

Malgré le manque de définition, il existe bien des instruments qui prouvent l'utilité de la lumière dans l'aménagement. Ce sont les Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière (SDAL), les Plans lumière ou encore les Chartes lumières. Le premier Schéma Directeur d'Aménagement Lumière fût créé en 1988 par Roger Narboni. Ce dernier a apporté une réflexion globale sur

¹ Le lampadaire est un « dispositif d'éclairage d'appartement ou de voie publique, à une ou plusieurs lampes montées sur un support élevé » [Le Petit Larousse, 1995]. Les candélabres sont des « lampadaires de voie publique » [Le Petit Larousse, 1995].

la lumière dans la ville, cependant, il pointe encore les problématiques associées à la lumière et au métier de concepteur lumière : « *la profession ne réfléchit pas suffisamment. [...], ceux qui apportent des questionnements et contribuent à la réflexion sont extérieurs à la profession avec des disciplines proches des nôtres, c'est-à-dire les urbanistes, les géographes, et un peu plus éloignés les sociologues* » [Eohs-Poly'Gones, 2003]. Le parcours de Roger Narboni ne le destinait pas non plus à l'aménagement. Cet ancien diplômé des beaux-arts, détenteur d'un DEA d'électronique, commença sa carrière comme plasticien-lumière. Malgré ses antécédents scolaires, il fût pionnier dans l'aménagement lumière grâce entre autre à son Schéma Directeur d'Aménagement Lumière. D'ailleurs, depuis sa création, les SDAL se sont beaucoup développés sans pour autant être remis en question. Peut-être n'en ont-ils pas besoin ? Toujours est-il que malgré son succès, il n'a pas été formalisé par une loi ou une directive. Le SDAL n'est pas opposable au tiers. Ce manque de reconnaissance de la part de l'État laisse-t-elle transparaître un manque d'intérêt pour ce domaine ?

Si l'on regarde du côté de la législation concernant l'éclairage public, il règne plutôt un flou. Les règles sont principalement axées sur la sécurité et les normes des appareils eux-mêmes. Avec le Grenelle Environnement, il pourrait y avoir des objectifs de consommation à atteindre à confort d'éclairage et à sécurité égale.

- Les acteurs de l'éclairage issus du monde artistique

Enfin, les concepteurs lumières sont issus à l'origine du monde du spectacle ou des arts comme Roger Narboni. Ces éclairagistes semblent a priori moins bien avertis aux problématiques urbaines. La deuxième génération d'aménageurs lumière provient principalement du domaine de l'architecture et de l'urbanisme.

Les concepteurs ne sont pas les seuls acteurs qui interviennent dans l'éclairage public. Jusqu'à présent l'éclairage public reste à la charge des communes. Celles-ci intègrent cette compétence au service technique de la ville comme à Hérouville Saint-Clair ou créent un service spécifique, celui de l'éclairage public comme à Tours en Indre-et-Loire. Or « *les services techniques continuent massivement à appliquer des démarches quantitatives qui n'ont guère évolué depuis les années 1960* » [Deleuil, 2005].

Enfin, notons que le grand absent de la conception de l'éclairage public est le public lui-même qui n'est que très rarement convié à participer [Mosser, 2005].

En définitif, la lumière n'est pas un domaine en marge des autres domaines d'aménagement mais, pour autant, il n'est pas encore complètement reconnu et intégré. D'ailleurs, il n'existe toujours aucune formation pour devenir concepteurs lumières et les écoles d'aménagement a priori n'abordent peu, voire

pas du tout, cette question.

c) La lumière, un objet d'aménagement avec plusieurs finalités à accorder

La lumière comme nous l'avons vu est devenue un outil pensé avec, aujourd'hui, plusieurs finalités. La plus connue est une finalité fonctionnelle, celle d'assurer la sécurité et le sentiment de sécurité. La sécurité des biens et des personnes se fait par l'éclairage des voies de circulation. Ce consensus par lequel éclairage et sécurité sont liés est de plus en plus remis en question entre autre par Sophie Mosser dans son article dans *Déviance et Société* en 2007.

Malgré son importance, la sécurité n'est pas le seul dessein de la lumière. L'autre éminent rôle de celle-ci est l'embellissement et la mise en valeur d'un certain patrimoine – souvent les monuments historiques des centres-villes, mais aussi le patrimoine industriel comme à Nantes par exemple.

Ensuite, la lumière possède bien d'autres potentialités mais moins connues. La lumière peut avoir vocation à mettre la ville en scène dans un souci de lisibilité. L'éclairage uniquement des voiries amenait à une lecture horizontale en deux dimensions. En effet les lampadaires tournés vers le bas n'étaient réfléchis que par le bitume. L'éclairage scénographique donne à la nuit une troisième dimension en faisant rentrer en scène les façades des immeubles par exemple. Elle peut par la même occasion mettre en valeur des spécificités de territoires non plus dans un but de valorisation mais plutôt dans un but d'identification. La lumière peut créer des points de repère permettant ainsi une meilleure orientation.

L'une des dernières finalités est de permettre le prolongement des activités diurnes surtout en hiver lorsque la ville est dans le « non-jour en activité » [CERTU & STU,1981] ou de favoriser d'autres activités.

Enfin, notons que « *l'éclairage public a une prétention à satisfaire un intérêt public ou un intérêt général. Il n'est pas très clairement défini comme une activité de service public, mais sa gestion repose sur le principe qu'il s'agit d'un bien collectif en terme économique. Il suit donc les principes fondamentaux de tout service public:*

- *le principe de continuité (le service ne doit pas fonctionner par à-coups) ;*
- *Le principe d'égalité (tous les citoyens doivent bénéficier du même niveau de service) ;*
- *le principe d'adaptabilité, selon lequel les prestations fournies au public doivent continuellement s'adapter à l'évolution de ses besoins » [Actes de rencontre sur l'éclairage public, 2005].*

d) La lumière : des solutions peut-être, des nuisances sûrement

Dans un contexte de crise économique, la logique des pouvoirs publics face à l'éclairage peut être controversée. En effet, l'éclairage public fait parler de

lui entre autre pour ce que certains estiment être du gaspillage. Effectivement, les chiffres montrent une consommation de plus en plus grande. « Entre 1990 et 2005, la consommation per capita de l'éclairage public urbain a progressé de 31,4 % » [Laramée de Tannenberg, 2007], elle « représente, en moyenne, 18 % de la consommation totale d'électricité des communes » [Laramée de Tannenberg, 2007]. Et pourtant le pourcentage de consommation d'électricité pour l'éclairage public en France ne bouge pas depuis 1970, il est de 1,2 % de la consommation totale d'électricité des communes, soit 5,6 TWh/an en 2007. Ceci s'explique par deux phénomènes : la performance des nouveaux équipements, moins énergivores mais tout aussi qualitatifs, mais surtout par l'augmentation en parallèle de la consommation totale d'énergie en France et par l'augmentation du nombre de points lumineux - le nombre de points lumineux est passé de trois millions et demi dans l'Hexagone à huit millions et demi [Enerpresse, 2007]). Sur les cartes suivantes, il est possible de constater cette évolution.

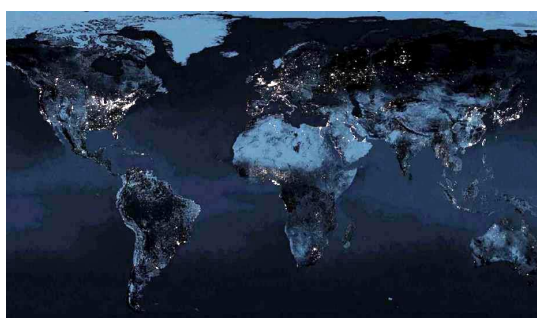


Figure 2 : Image satellite de la Terre nocturne en 1970

© NASA GSFC



Figure 3 : Image satellite de la Terre nocturne en 2000

© NASA GSFC

Les polémiques autour de l'éclairage public sont également d'ordre écologique. En effet, la dégradation de l'environnement nocturne a des effets néfastes sur la faune ou la flore. Les systèmes biologiques des animaux comme des végétaux sont déréglés. Il est d'ailleurs fréquent de voir des insectes morts dans les lampadaires. La lumière remplaçant le soleil supprime le cycle jour/nuit indispensable au bon fonctionnement des horloges biologiques internes des êtres vivants.

Les animaux ne sont pas les seuls à être affectés par les lumières artificielles. Les astronomes se plaignent également des impacts de la lumière sur l'observation du ciel. En effet, les lumières urbaines – quels soient publiques ou privées – engendrent un halo lumineux au-dessus des villes qui a pour conséquence de masquer les étoiles. Ce halo est souvent nommé pollution lumineuse, bien que l'AFE ne l'appelle pas ainsi, mais « nuisance », car il estime que la différence entre la pollution et la nuisance est, entre autre, la durée à



Figure 4 : Illustration de direction de la lumière pour les candélabres "boules"

Source : SDAL d'Hérouville Saint-Clair

l'éliminer.

Certains ajouteront que le matériel pour éclairer se voit également le jour et que cela devient une gêne. Mais, tout comme Roger Narboni, nous ne les suivrons pas sur cette voie car les candélabres participent à l'élaboration d'une rue. Elle donne une troisième dimension.

Les lumières artificielles, quelles soient publiques ou privées participent à la vie nocturne de la ville. Elles sont même indispensables. Au fil des années, elles sont passées dans le domaine de l'urbanisme. Un nouveau métier est apparu pour exprimer pleinement le potentiel de cette matière : le concepteur lumière. Mais l'utilisation de l'urbanisme lumière est restée centrée pendant plusieurs années sur les centres villes. Les urbanistes comme les concepteurs lumières commencent à investir les quartiers de grands ensembles d'après-guerre qui posent problèmes, et en particulier la nuit pour des questions de sécurité. La lumière peut évidemment agir sur la sécurité – et surtout sur le sentiment de sécurité – mais la lumière participe au cadre de vie des habitants. Dans ces quartiers souvent délaissés, il est primordial de le changer de jour comme de nuit.

2. La rénovation urbaine

La rénovation urbaine, depuis la loi « Borloo », fait souvent la une des médias. Et pourtant lorsque l'on cherche dans les dictionnaires de l'aménagement ce qu'est la rénovation urbaine – en tous cas ceux antérieurs à 2003 –, celle-ci est décrite comme « *une procédure instituée en 1958 [et qui] a été abandonnée en 1985* » [Chateaufreynaud, 2003]. Comment une procédure terminée depuis 25 ans fait-elle autant parler ? Les dictionnaires parlent également de la rénovation pour un bâtiment mais cette partie de la définition ne nous intéresse pas car nous n'étudierons que la procédure.

La rénovation urbaine suscite une deuxième incompréhension. En effet, ce terme est souvent associé à un autre très proche : le renouvellement urbain. Mais qu'elle est la différence entre les deux et que se cache-t-il au juste derrière ces termes ?

Pour apporter des éléments de réponses à ces deux questions, nous regarderons d'abord l'évolution de la rénovation urbaine et du renouvellement urbain. Nous nous intéresserons ensuite plus particulièrement à la politique de la ville et nous en exposerons enfin les enjeux qui s'y cachent.

a) **Renouvellement urbain, rénovation urbaine ou réhabilitation¹ ?**

A partir 1958, la France a mené une politique de rénovation urbaine dans le but de résorber le patrimoine bâti vétuste des centres ville. La rénovation se faisait à travers la démolition d'îlots en centre ville et la construction de logements neufs remplaçant les logements vétustes. Cette rénovation a également permis d'adapter le quartier à la circulation automobile. Deux phénomènes vont progressivement anéantir cette politique. D'une part, les villes vont se soucier de sauvegarder les quartiers anciens – loi Malraux de 1962 sur la restauration – et de repousser les voitures en dehors de ces quartiers [Technosciences]. D'autre part, elle est vivement critiquée par rapport aux conséquences sociales engendrées puisque cette rénovation des années soixante a « *accélééré un processus de ségrégation plus ancien* » [Le Garrec, 2006]. Après son abandon en 1978, la rénovation urbaine était mal perçue, elle « *était tellement associée dans les esprits à la spéculation foncière et à des conséquences sociales néfastes que l'expression même est devenue taboue* » [Le Garrec, 2006]. En 1985, le chapitre de la rénovation urbaine est supprimé du Code de l'urbanisme [Chateaufort, 2003].

La fin de la rénovation urbaine laisse place à une autre notion : la réhabilitation. Elle traduit le changement dans la manière de penser le logement. Il ne s'agit plus de faire du quantitatif mais du qualitatif. On dépasse le cadre bâti pour s'intéresser au cadre de vie. L'accent est mis sur deux points : la population et l'environnement. La réhabilitation s'applique aussi bien dans les grands ensembles, qui commencent à faire polémique², que dans les centres-villes. Son but, quelque soit le terrain d'intervention, est « *d'adapter un parc de logements et un environnement urbain déprécié aux nouvelles exigences du marché tout en faisant en sorte que les populations en place bénéficient elles-mêmes de ce processus de revitalisation* » [Le Garrec, 2006].

Le vocabulaire « renouvellement urbain » est, quant à lui, apparu dans les années 1990³. Le concept qui se cache derrière, celui de reconstruire la ville sur elle-même, n'est pas nouveau puisque Haussmann, selon Sylvaine Le Garrec « *à sans doute été, chez nous, l'un des premiers à renouveler la ville* » [Le Garrec, 2006]. Pourtant ce "nouveau" concept donna naissance à une série de séminaires

¹ Principales informations issues de l'ouvrage de Sylvaine Le Garrec, *Le renouvellement urbain, la genèse d'une notion fourre-tout*.

² Dès les années 1960, le sociologue Henri Lefebvre parle du « malaise » des grands ensembles. Par la suite, d'autres sociologues vont définir la multiplication des facteurs qui expliquent ce malaise (« concentration importante de population », « isolement du quartier », « monofonctionnalité de l'espace » - Raymond Ledrut, 1963) [Le Garrec, 2006]

³ D'après le témoignage de Sylvie Harburger lors du séminaire GRIDAUH-GRALE du 26 mars 2002, « Cette expression (renouvellement urbain) est apparue intéressante car elle était en opposition avec celle de "rénovation urbaine", avec celle de "réhabilitation" qui se restreint au problème du logement et à la notion de "restructuration urbaine" exclusivement relative aux éléments spatiaux et physiques de l'approche. (...) Le renouvellement urbain était aussi conçu comme pouvant intégrer plusieurs dimensions thématiques (le social, l'économie et l'urbain) et recouvrant plusieurs échelles territoriales qui posaient la question de l'emboîtement des échelles territoriales du quartier ... »

importants durant l'année 1999. C'est donc sans surprise que le vocabulaire fût par la suite formalisé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 et qui remplaça la notion de « restructuration urbaine » [DIV, 2003] qui était jusqu'alors en vigueur - loi du 14 novembre 1996 [GRIDAUH, 2004]. Le terme, bien que formalisé par une loi, ne lui a pas permis de se doter d'une définition officielle, laissant « *libre cours aux interprétations particulières* » [Le Garrec, 2006]. Le renouvellement concerne également des territoires plus vastes que les quartiers des grands ensembles ou les quartiers politiques de la ville. Il faut souligner que le renouvellement urbain, qui est souvent apparenté à la "*regeneration*" anglaise, ne prend d'ampleur quand glissant dans le domaine de la politique de la ville. Mais « *cette institutionnalisation dans le cadre de la politique de la ville ne laisse pas la notion intact. En étant inscrite dans les dispositifs spécifiques, elle évolue progressivement. D'une conception large et anglo-saxonne, elle glisse vers une définition plus française et plus restrictive qui se résume très souvent à la démolition de logements HLM* » [Le Garrec, 2006]. Cependant, elle se distingue de la rénovation urbaine des années 1960 car, contrairement à « l'ère du "tout démolition" » [Le Garrec, 2006], le renouvellement réalise certes des démolitions conséquentes mais qui doivent être justifiées. Le constat établi par Sylvaine Le Garrec est que finalement, comme elle le titre, que « *le renouvellement urbain* » est « *une notion fourre-tout* » [Le Garrec, 2006].

En 2003, Jean-Louis Borloo, alors Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine, fait voter la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Grâce à cette dernière, il réintroduit le terme de rénovation urbaine, cependant celle-ci ne semble s'appliquer uniquement qu'aux quartiers sensibles. L'introduction du verbe "sembler" évoque l'incertitude et traduit bien le fait que la loi ne définit pas clairement le vocabulaire utilisé, à savoir "rénovation urbaine". Finalement, il règne une certaine cacophonie dans le vocabulaire. On peut lire dans la loi que « Le programme national de rénovation urbaine vise à restructurer [...] les quartiers classés en zone urbaine sensible » ou encore qu' « un programme de renouvellement urbain a été créé par la loi (LOPVRU) » [Lettre d'information bimensuel de <http://www.ville.gouv.fr> du 13 août 2003 -édition spéciale LOPVRU].

Finalement, les changements de terminologie marquent un changement de représentation de la conception de "refaire la ville". Aujourd'hui, les termes renouvellement urbain et rénovation urbaine sont utilisés par les professionnels sans distinction en ce qui concerne les grands ensembles. Néanmoins, il ne faut pas s'y tromper car il existe bel et bien des différences entre le renouvellement urbain et la rénovation urbaine des années 2000¹.

¹ « Les Projets de Rénovation Urbaine (PRU) ne reprennent pas les principes généraux et fondateurs du renouvellement urbain. Ces projets sont certes fondés sur la démolition-reconstruction, mais ils se sont refermés sur l'échelle du quartier et non sur celle de l'agglomération. Alors que le renouvellement urbain prônait la formulation d'un projet transversal et la diversification des usages, les PRU se réduisent plutôt à une problématique de remplacement des logements (Méjean, 2003 ; Bonneville, 2005) » [Le Garrec, 2006]

b) Des opérations habitat et vie sociale à la rénovation urbaine : histoire de la vie de la politique de la ville

Depuis le milieu des années 1950 et jusqu'en 1970, les différentes politiques françaises mettent l'accent sur le logement en créant des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) pour répondre au besoin urgent de logements suite aux destructions de la seconde guerre mondiale et à l'industrialisation du pays. Nous y construisons des ensembles de barres et de tours qui représentent une avancée en matière de confort dans l'habitat. Ces logements sont couramment appelés "les grands ensembles". Par la suite, ces bâtiments vont très vite être l'objet de préoccupations. Dès les années 1960, le sociologue Henri Lefebvre parle du « malaise » des grands ensembles. Par la suite, certains de ses collègues vont définir la multiplication des facteurs qui expliquent ce malaise comme la « concentration importante de population », l'« isolement du quartier » ou encore la « mono-fonctionnalité de l'espace » [Raymond Ledrut, 1963]. Progressivement, une politique particulière à ces espaces va se mettre en place : c'est la politique de la ville. Bien que son nom porte à confusion, elle concerne uniquement les quartiers sensibles issus de la politique du logement d'après-guerre. Nous allons voir comment celle-ci est apparue et comment elle a évolué.

Nous ne nous intéresserons qu'aux procédures de la politique de la ville et laisserai de côté les lois (LOV et SRU¹) et la création des institutions (FSU, CIV...²) bien que celles-ci jouent un rôle primordial dans la politique de la ville. Le but n'étant pas d'appréhender la mise en place des différentes procédures mais de comprendre les échecs et de savoir dans quel cadre s'inscrit la rénovation urbaine.

En 1977 le gouvernement lance une politique concernant « l'humanisation des grands ensembles » avec des opérations intitulées « habitat et vie sociale ». C'est la naissance de la politique de la ville. Toutefois, celle-ci n'est pas apparue du jour au lendemain. En effet, en 1975 « *un club de réflexion et d'action [...], le club Habitat et Vie Sociale, diagnostiquait les premières dérives des grands ensembles* » [Gontcharoff, 2005]. Cette procédure se met en place dans 54 quartiers en France et cherche à réhabiliter le cadre bâti ainsi que la population. Néanmoins, d'après le rapport Dubedout³, celle-ci met plus l'accent sur le logement que sur l'habitat proprement dit et la vie sociale et économique [DIV, 2004]. L'échec de cette politique est dû, d'après Marie-Christine Jaillet, à une procédure « *conçue de manière trop centralisée, n'impliquant ni les élus locaux ni les habitants, se contentant bien souvent de refaire "peau neuve" aux immeubles sans améliorer vraiment le confort des logements* » [Jaillet, 2003]. D'après le rapport Dubedout, la procédure administrative est également lourde [DIV, 2004].

¹ La LOV est la loi d'Orientation pour la ville votée en 1991 et la loi SRU est la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain de décembre 2000.

² FSU = Fond de Social Urbain de 1984 ; CIV = Conseil interministériel des Villes

³ Rapport Dubedout « Ensemble, refaire la ville » de 1983

Suite à l'échec de cette politique, une nouvelle procédure est mise en place : le Développement Social des Quartiers (DSQ). Cette procédure, initiée en 1982, concerne tout d'abord 16 quartiers puis 22 [Bureau, 2007]. Avec la décentralisation, la contractualisation devient un outil fondamental de la politique de la ville. À partir de 1984, et comme le demandait Hubert Dubedout dans son rapport, les premiers DSQ s'inscrivent dans le cadre du IX^{ème} Plan Etat-Région de 1984 à 1988. Ils sont en 1984 au nombre de 148 et tendent « *vers une relative banalisation du DSQ* » [Jaillet, 2004]. La politique de la ville durant la période 1984 à 1990 a eu « *au moins cinq types de conventions ou de contrats : les conventions DSQ signées pour les périodes 1984-1988 et 1989-1993, des contrats de plan Etat-Région, les conventions de quartier (CQ) suite au rapport Levy, les Programmes d'Aménagement Concerté du Territoire (PACT) [...], les conventions ville-habitat (CHV), puis les contrats de ville dont la première génération débute en 1990* » [GRIDAUH, 2004]. Cette multiplication des contrats¹ complexifie grandement la lisibilité de la politique de la ville et ce n'est pas la seule difficulté à laquelle elle doit faire face. Les principales difficultés résultent de l'emboîtement des échelles – quartier, commune, agglomération –, de la multiplication des acteurs, de la faible participation des habitants, de l'inégalité du financement et de la répartition inégale des logements sociaux entre les communes [Gontcharoff, 2005].

Pour arrêter cet éparpillement, le contrat de ville est conseillé comme unique instrument de contractualisation en matière de politique de la ville. Cela ne fut jamais le cas [GRIDAUH, 2004]. Ainsi sur la période 1994-1999, la politique de la ville est marquée par la deuxième génération des contrats de ville, mais également par les PACT et par l'arrivée d'une nouvelle procédure : les Grands Projets Urbains (GPU) au nombre de 12. Durant cette période la politique de la ville connaît des incertitudes, elle est « *ballotée au gré des alternances* » politiques [Gontcharoff, 2005]. Le constat est sévère : « *la politique dans son ambition d'être une politique nationale, a perdu beaucoup de sa consistance, se réduit souvent à un inventaire d'actions sans réelle ambition et à une logique de guichet à la disposition d'élus locaux à la recherche de subsides* » [Jaillet, 1004].

En 1996, le pacte de relance pour la ville est adopté dans le but, comme son nom l'indique, de relancer la politique de la ville. Une classification des quartiers est créée afin de hiérarchiser les handicaps des quartiers et de définir clairement les lieux d'intervention et les priorités.

Les contrats de ville sont de nouveau les outils de la politique de la ville sur la période 2000-2006. Les GPU se transforment en Grand Projet de Ville (GPV). De nouvelles procédures font leur apparition : les Opérations de

¹ En plus des contrats territoriaux cités auparavant, l'état met en place des programmes dits complémentaires : les contrats de solidarité (Contrat d'actions et de préventions ; contrat d'aide à la médiation ; contrats droits et ville) et des programmes complémentaires (projet urbain Banlieue 89, vivre et circuler en ville, innover dans les services urbains, nouvelle famille-nouvelle habitat...) [Gontcharoff, 2005]

Renouvellement Urbain et les conventions de Gestions de Proximité Ville (GPV).

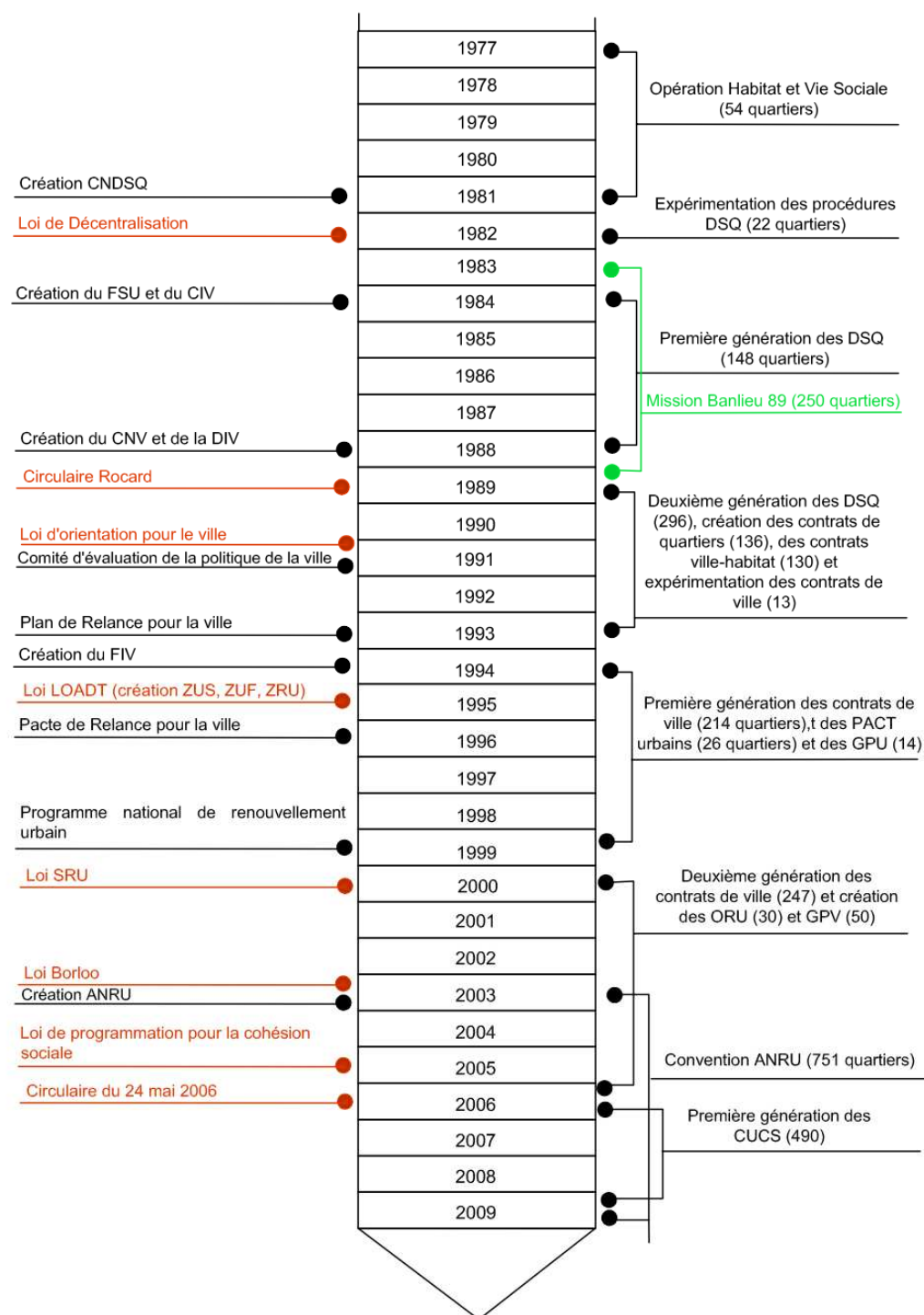
En 2003, un programme national de rénovation urbaine est mis en place avec la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine (LOPVRU) – dite « loi Borloo » – qui vise à «casser les ghettos urbains». L'Etat supervise une restructuration urbaine avec construction, démolition-reconstruction ou réhabilitation¹ de logements par le biais de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU) qui permet de recentraliser la politique de la ville. Un Comité National d'Evaluation des Politiques de la Ville et un Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles sont également créés. La rénovation urbaine s'inscrit dans la continuité des DSQ mais, d'une part, avec des moyens financiers importants et d'autre part, avec l'intention de s'inscrire sur du long terme.

En 2006, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) succèdent aux Contrats de Villes. Leur durée est divisée par deux et déterminée pour 3 ans.

Du développement social des quartiers (DSQ) en 1984 aux contrats urbains de cohésion sociale en 2006, la politique de la ville voit son nombre de procédures se multiplier sans changer vraiment de logique : lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Mais ce but est loin d'être atteint. Le bilan dressé en 2003 par Jean-Louis Borloo sur la politique de la ville est le suivant : *« Cela fait vingt ans que la politique de la ville a été instituée. Cela fait vingt ans que, au-delà des alternances, malgré les efforts de mes prédécesseurs, de nombreux quartiers continuent de dériver, menacés de marginalisation définitive par un habitat parfois indigne, par un chômage massif, par un environnement la plupart du temps médiocre, voire criminogène et, finalement par un sentiment d'abandon qui est toujours le résultat d'une impuissance publique. »* [Jean-Louis Borloo, débats de l'Assemblée nationale le 10 juillet 2003 in Gontcharoff, 2005]. Il résume cet échec des politiques de la ville en stipulant au cours du même discours que *« tous ont essayé de faire quelque chose. Le problème c'est que la dégradation de nos quartiers allait plus vite qu'eux »*. Suite à ce constat, il fait voter le 1^{er} août 2003 la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Nous allons donc voir comment cette loi s'engage à en finir avec les problèmes des quartiers en difficultés.

¹ Le réhabilitation est également le nom donné à une opération sur le logement, tout comme le terme rénovation.

Historique de la Politique de la Ville



CNDSQ : Commission Nationale pour le développement social des quartiers / FSU : Fond de Social Urbain / CIV : Comité Interministériel pour les Villes / CNV : Conseil National pour les Villes / DIV : Délégation Interministérielle pour la Ville / FIV : Fond interministériel d'Intervention pour la politique de la Ville / LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement des Territoires / ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine / DSQ : Développement Social des Quartiers / PACT : Programmes d'Aménagement Concerté du Territoire / GPU : Grand Projet Urbain / GPV : Grands Projets de Ville / CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale

Figure 5 : Frise chronologique de la politique de la ville

Source : DIV – Réalisation : Laura RICHARD

c) Un programme inscrit dans la continuité mais des changements prévus.

Afin de mieux comprendre le cadre de l'étude, nous allons, dans un premier temps, appréhender les tenants et aboutissants de la loi Borloo pour, dans un second temps, examiner, avec l'aide de Georges Gontcharoff¹, le texte de loi.

Cette nouvelle procédure s'inscrit dans la continuité de la politique de la ville établie précédemment avec plusieurs nouveautés et, entre autres, des moyens financiers considérables. En effet, le programme veut se donner les moyens budgétaires de changer en profondeur les quartiers révélant des difficultés. Pour cela, il est prévu initialement un budget de 5 milliards d'euros répartis sur 5 ans. Profitant de la loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005, l'Etat a augmenté sa participation, passant de 2,5 à 4 milliards d'euros [Leblanc-Laugier, 2007]. Le budget atteint, grâce à d'autres augmentations de participation, 12 milliards d'euros. Cependant l'échéance prévue initialement en 2008 a été repoussée à 2011. La participation de l'état ne s'arrête pas à ces chiffres puisque la loi Engagement national pour le logement du 13 juillet 2006 a porté celle-ci à 5 milliards d'euros pour la période 2004-2013 et la loi DALO a encore complété d'un milliard.

Cette nouvelle procédure de la politique de la ville s'applique aux quartiers classés en zone urbaine sensible, zone franche urbaine ou zone de redynamisation urbaine. De plus, quelques dérogations furent établies pour certains quartiers ne faisant pas partis de ces zones urbaines sensibles. Concernant les 120 quartiers conventionnés GPV et ORU au titre du Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) mis en place en 1999 pour la période 2000-2006, ils sont intégrés à cette procédure et une nouvelle convention est passée. En définitif, ce sont 751 quartiers qui peuvent faire l'objet d'une convention. Au 1^{er} mars 2007, 177 conventions avaient été signées concernant 314 quartiers. Mais tous les quartiers n'ont pas la même priorité. En fait *« des priorités territoriales sont établies. 189 quartiers sont déclarés "prioritaires" ou de "catégorie 1", auxquels sont affectés près de 70 % de l'enveloppe nationale, tandis que 220 autres d'une importance moindre, dits de "catégorie 2" se voient dotés de 20 % seulement de cette enveloppe. Les quartiers restants, dits de "catégories 3" et qui correspondent à des "opérations isolées", sont considérés comme "négligeables", puisqu'ils doivent connaître un traitement voisin du droit commun préexistant avant l'ANRU, sur la base d'une enveloppe de financement très réduite puisqu'elle représente quelque 10 % du budget global de l'ANRU, et se voient déconcentrés au niveau des départements »* [LEBLANC-LAUGIER, 2007].

Une des autres nouveautés importantes de ce texte de loi est la création de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) qui se veut être

¹ Georges Gontcharoff, « Une nouvelle politique de la ville ? Analyse critique de la loi Borloo du 1^{er} août 2003 » chez Adels en 2005. Georges Gontcharoff est membre d'Adels, il a fait partie du club de réflexion « habitat et vie social » et a participé à la mise au point de la procédure DSQ.

l'interlocuteur unique. C'est un établissement public industriel et commercial qui joue plusieurs rôles. Tout d'abord, cette agence est le « guichet unique » pour les financements venant de l'état, de la caisse des dépôts et consignation, du 1% logement... Conjointement à cette charge, l'ANRU examine les projets proposés par les collectivités territoriales et les valide. Afin de réaliser toutes ces fonctions, l'ANRU est divisée en trois groupes de travail : le comité d'engagement qui conseille, examine et donne un avis sur le PRU élaboré par les collectivités ; le conseil d'administration qui valide les conventions passées ; et le comité d'évaluation et de suivi.



Figure 6 : Organisation de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

Source : ANRU

Enfin, la loi prévoit également la création d'un observatoire national des zones urbaines sensibles. Il a pour objectif de mesurer régulièrement l'évolution des inégalités sociales afin d'engendrer un débat public et d'évaluer la politique menée.

Concernant le programme national lui-même, il est axé sur deux grandes intentions : d'une part, il souhaite développer la mixité sociale et d'autre part il veut « retrouver un marché pour l'offre de logements en ZUS » [Gontcharoff, 2005]. Pour atteindre ces buts, le programme a des objectifs chiffrés : il prévoit pour la période 2004-2008 une offre nouvelle de 200 000 logements en locatifs sociaux, la réhabilitation d'autant de logements en locatifs sociaux, la résidentialisation¹ d'un nombre équivalent de logements sociaux ainsi que la démolition de 200 000 logements. La loi de programmation pour la cohésion sociale vient non seulement augmenter le budget mais elle développe également ces objectifs. Dorénavant, il s'agit pour les porteurs de projet de réaliser, sur la période 2004-2011, une mise à disposition de 250 000 logements locatifs sociaux neufs, la réhabilitation de 400 000 logements locatifs sociaux, la résidentialisation également de 400 000 logements et enfin la démolition de 250 000 logements. La loi crée en outre de nouvelles Zones Franches Urbaines.

¹ La résidentialisation est une opération d'urbanisme qui consiste souvent à donner un caractère privé à un espace pour une appropriation par les habitants.

Dans son livre, Georges Gontcharoff liste les points positifs de la loi ainsi que ceux engendrant des questionnements. Les « *points reconnus positifs par tous* » sont « *l'évaluation itérative de la politique de la ville* » qui permet une correction rapide ; la création de l'ANRU comme « guichet unique » assurant une « simplification des circuits financiers » et un financement pluriannuel sûr ; et l'augmentation des pouvoirs publics vis-à-vis des « copropriétés dégradées ». Le doute principal résulte du financement à première vue simple et approprié mais qui se complique quand le ministère du budget annonce une pénurie¹. D'autres critiques sont émises par Marianne Leblanc-Laugier qui relève « *un manque de consistance de certains projets* » [Leblanc-Laugier, 2007], mais également pointe du doigt les différents « stades de maturité » aussi bien des porteurs de projets qui sont les collectivités territoriales, que des projets eux-mêmes.

Cette loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ne laisse que peu de place aux espaces publics. Pourtant, dans ces quartiers si particuliers, les espaces publics et les espaces privés au sens juridique sont loin d'être clairement délimités. Ils posent plusieurs difficultés quant aux pratiques des habitants. En effet, ces derniers s'approprient naturellement leur quartier et dépassent les limites imposées par le domaine public. C'est pourquoi nous allons, dans un troisième temps, évaluer la notion d'espaces publics.

3. De l'espace public à l'espace commun

La question de l'espace public est une question qui n'a été développée que récemment. Pourtant, ces espaces ont toujours existés, ils n'ont tout simplement pas été pensés auparavant. Le premier à s'intéresser à l'espace public fût Camillo Sitte² en 1890 qui propose un aménagement de la ville par une méthode issue de l'observation des espaces publics existants. Simultanément, « *Les théoriciens anglo-saxons de la "cité-jardin" placent les espaces communs au centre de leur problématique* » [Choay, Merlin, 1988]. À partir des années 1960, les urbanistes et assimilés mènent une réflexion sur le rôle de l'espace public dans l'expression de la citoyenneté. Depuis, ils n'ont cessé de questionner ce concept. Malgré l'engouement dont les chercheurs ont fait preuve pour cette notion, elle reste mal connue et mal définie. En effet, sur un plan juridique, seule la voirie et les espaces verts sont définis par le Droit. L'objet principal de la recherche n'étant pas l'espace public, l'étude de cette notion restera classique. Nous allons donc, dans un premier temps, essayer d'examiner les définitions préexistantes à la recherche afin de voir si celles-ci nous conviennent. Puis, dans un second temps, nous confronterons cette notion à une autre qui semble similaire mais qui n'en

¹ Voir le livre de Gontcharoff « Une nouvelle politique de la ville ? » p 155 à 503 pour approfondir les éléments développés dans ce mémoire sur les doutes liés à la loi Borloo.

² Camillo Sitte (17 avril 1843 - 16 novembre 1903) était un architecte et théoricien de l'architecture autrichienne. Il est l'auteur du livre « *L'Art de bâtir les villes* »

est pas moins connue : l'espace commun. Enfin nous ferons un petit tour d'horizon des différents espaces et des différentes pratiques des usagers.

a) **L'espace public : une pluralité de définitions.**

L'espace public est souvent une notion pensée comme un « espace vertueux de la citoyenneté » fondé sur un « idéal-type : l'agora grec » [Choay et Lussault, 2000]. Pourtant c'est loin d'être la réalité. En fait, il existe plusieurs définitions de ce concept suivant les différents champs de positionnement : politique, juridique ou social. Nous allons donc analyser ce qui se cache derrière toutes ces différentes approches de l'espace public afin de mieux positionner la recherche.

Le premier axe de définition de l'espace public est l'axe politique. Cette notion a été principalement développée par Jürgen Habermas¹, un philosophe allemand, qui définit l'espace public comme « *un débat à l'intérieur d'une collectivité, d'une société* » [Coudrieau, 2007]. Thierry Paquot, d'après les propos rapporté par Antonin Margier² dans son article *L'espace public passé au crible*, signale à l'aide de plusieurs exemples que cet espace public est en déclin.

Lorsque l'espace public rentre dans le domaine de la sociologie, l'espace public n'est public qu'à condition d'engendrer des rapports sociaux. « *La notion de public est une construction sociale et non pas une qualité intrinsèque* » [Coudrieau, 2007]. Cette construction sociale se fait d'abord par la « coprésence », c'est-à-dire le « *rassemblement et l'agrégation en même lieu des réalités sociales distinctes* » [Lévy, Lussault, 2003], d'individus étrangers les uns aux autres. Ensuite, cette coprésence engendre une « exposition » et une « observabilité » réciproque. Enfin, les deux dernières notions qui se rattachent à l'espace public en sociologie est la civilité et l'urbanité. La civilité est définie par Lévy et Lussault comme l'« *ensemble d'attitudes et de comportements des individus présents dans les espaces publics, qui manifestent dans la mise en œuvre de normes légitimes ou dans leur refus (les incivilités), les dimensions politiques des interactions sociales élémentaires* ». Quant à l'urbanité c'est le « *caractère proprement urbain d'un espace* » [Lévy, Lussault, 2003] qui repose sur la densité et la diversité de cet espace. L'urbanité est apparentée au savoir-vivre ensemble. Pour Chelkoff et Thibaud, l'espace public est un « *lieu de réglages et d'ajustements incessants de la distance et de la proximité, de la présence et de l'absence à autrui, de l'interaction sociale concertée* » et qui a un caractère instable d'où la difficulté à le définir.

Dans le domaine économique-juridique, « *l'espace public peut-être défini de manière simple comme l'espace ressortissant strictement à la sphère*

¹ Dans "L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise.", Paris, Payot, 1978.

² Antonin Margier est critique pour le site www.nonfiction.fr qui est spécialisé dans les critiques de livres par thème (ici c'est le livre de Thierry Paquot « L'espace public »)

publique, c'est-à-dire- tout espace n'appartenant pas à un "personne morale de droit privé"» [Levy, Lussault, 2003]. Mais dans la sphère publique nous pouvons distinguer le bâti que sont les édifices publics du non bâti. François Choay et Pierre Merlin précisent cette définition en introduisant la notion de non-bâti : « On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage. » [Choay, Merlin, 2000].

Les différents auteurs des définitions sont d'accord sur le fait que « l'espace public n'est pas simplement un objet d'usage, un réceptacle pour des activités, un vide entre édifices » [Chelkoff] mais que l'être humain doit en être un acteur pour que l'espace public obtienne ce caractère.

Nous laisserons de côté la définition politique de l'espace public car celle-ci s'appuie sur une réalité qui peut-être virtuelle alors que la recherche s'inscrit dans une réalité concrète.

b) Espace public - espace commun, quelles différences ?

Pour les raisons suivantes, nous n'établirons notre recherche que sur la base de la notion d'espace commun et non sur celle d'espace public.

Premièrement, nous nous intéressons dans cette recherche qu'aux espaces à l'épreuve pratique et ordinaire des habitants. Or l'espace public est « l'un des espaces possibles de la pratique sociale des individus » [Levy, Lussault, 2003]. L'espace public est trop restrictif. Il nous faut prendre un espace plus important en prenant bien soin de s'arrêter aux frontières de l'intimité. En effet, les habitants ne font plus attention à leur localisation ; ils vont où bon leur semble dans la mesure de leurs possibilités, sans se soucier de savoir s'ils se trouvent sur un domaine public ou privé.

Ensuite, il est souvent posé comme principe qu'un espace est public quand il est ouvert à tous : « La première caractéristique de l'espace public est l'accessibilité » [Levy, Lussault, 2003]. C'est un lieu où tout individu peut y être physiquement présent, y circuler librement et ne pas se trouver dans une relation d'intimité - « Le parcours dans l'espace public suppose une suspension de l'intimité » [Levy, Lussault, 2003]. En général, la matérialité du cadre bâti – murs, cloisons et barrières de toutes sortes – permet de circonscrire et de délimiter précisément les lieux publics des lieux privés qui sont des lieux d'intimité. Mais, dans les grands ensembles, c'est loin d'être clairement le cas. Il existe, en particulier dans ces territoires, des espaces « intermédiaires », « collectifs » ou « semi-publics » qui font la transition entre les espaces publics au sens juridique et le logement, espace de l'intimité. Ces espaces ne font pas partie de l'espace public cependant ils sont importants pour les liens sociaux.

Enfin, si nous revenons sur le thème principal qu'est la lumière dans ces quartiers des grands ensembles et sur le rôle que celle-ci apporte dans le service public, il apparaît clairement que l'espace public est trop restrictif car laissant en

marge ces espaces intermédiaires. La continuité du service public est rompue ; il y a un “trou noir” entre l’espace public et le logement.

Ainsi nous parlerons plutôt d’espace commun englobant à la fois l’espace public et les espaces intermédiaire. L’espace commun est donc « *l’ensemble des espaces possibles de la pratique sociale* » [Levy, Lussault, 2003].

c) **Les espaces communs : des formes, des usages, des usagers...**

Depuis le début, il est question d’espace au singulier, espace public ou espace commun, mais lorsque nous observons autour de nous, il semble qu’il rassemble une multitude d’espaces différents. Ne devrait-on pas plutôt parler des espaces publics ou des espaces communs ? D’après Thierry Paquot, le singulier renvoie au « *lieu du débat politique, de la confrontation des opinions privées que la publicité¹ s’efforce de rendre public* » alors que les espaces publics renvoient aux « *endroits accessibles au(x) public(s) [...] des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs.* » [Paquot, 2009]. Mais quel est alors le lien entre le pluriel et le singulier ? En fait les espaces publics sont les lieux du débat de l’espace public. Cette relation n’est plus aussi évidente de nos jours car l’espace public s’est entre autre déplacé sur Internet. Les espaces publics, et la rue en particulier, sont souvent vus comme un espace de flux uniquement.

En faisant un glissement, nous parlerons dans cette recherche des « espaces communs » afin de désigner les endroits matériels.

Les espaces publics sont, comme on vient de le voir, très variés. Si nous y additionnons les espaces intermédiaires pour former l’espace commun nous arrivons à une très grande hétérogénéité. Il existe en effet une multitude de critères pour caractériser physiquement les espaces publics : superficie, formes tels que linéaire, rectangulaire..., matériaux utilisés, etc. Ainsi les espaces publics peuvent être minéraux (rues, places, boulevards, passages couverts) ou verts (parcs, jardins publics, squares, cimetières...) ou encore plantés (cours, mails ...).

Mais lorsqu’il s’agit d’entrer dans les usages faits de ces espaces et du type d’usagers qui les fréquentent, cela se complique légèrement. En effet, l’espace n’est pas seulement le fruit des aménageurs, il est en réalité co-produit par ces derniers et les usagers [Clavel, 2002]. Ainsi l’aménageur va définir ce qui est couramment appelé l’« espace conçu »². Puis, les citoyens vont commencer par se représenter l’espace qui deviendra l’« espace perçu » pour ensuite se l’approprier et l’investir, il deviendra un « espace vécu ». L’espace conçu, l’espace perçu et l’espace vécu sont intimement liés : ils interagissent entre eux. La difficulté d’établir des usages à ces espaces publics réside dans la

¹ La publicité n’est pas un message à but lucratif ou informatif, mais dans un but purement communicatif. Elle est utilisée dans son sens premier « action de rendre public ».

² Cette triplicité est instaurée par H. Lefebvre dans sa thèse « La production de l’espace »

singularité de représentation et d'appropriation des individus, bien que certaines grandes tendances se répandent de temps à autre. Nous pouvons tout de même remarquer que « *les espaces publics sont le reflet des tendances lourdes de la société : individualisation, commercialisation, hypermobilité* » [Vue sur la ville, 2006].

Quelques soient les pratiques des habitants, les espaces publics possèdent en général plusieurs enjeux : celui de la mobilité, celui des « *usages civils, festifs, culturels et commerciaux* », celui de la sociabilité ou encore des enjeux d'identité [Bassand, Compagnon, Joye, Stein, 2001]. Ils ont à la fois une valeur symbolique, une valeur esthétique et une valeur fonctionnelle. Mais l'objectif des espaces publics est de « *dépasser l'approche paysagère pour penser et coordonner ces espaces dans leurs dimensions fonctionnelles, sociales et spatiales* » [Vue sur la ville, 2007]

Certains estiment que les espaces publics sont le résultat des vides créés par la non-construction et pourtant, comme nous venons de le voir, l'espace public a un enjeu important dans la cohésion sociale. Dans les quartiers en rénovation, ces espaces sont plus ou moins pris en compte dans le renouvellement urbain et, pourtant, il paraît crucial, aux vues des enjeux de la rénovation urbaine, de s'intéresser à cet espace. Les espaces publics créent le lien avec le reste de la ville. Or l'un des principaux points négatifs des grands ensembles est justement cette mise à l'écart dans les villes. L'espace public a donc un double but pour les grands ensembles : les relier à la ville et créer une cohésion sociale au sein du quartier. Certains de ces quartiers sont touchés par des zones de non-droit où certains ont pris le pouvoir et privatisé ces espaces publics. Tout comme la lumière, les espaces publics participent au cadre de vie des habitants et il est important d'en prendre soin et de le penser avec attention.

Depuis le début nous parlons des grands ensembles mais sans véritablement avoir un panorama de l'état des espaces communs et de l'éclairage public dans ces quartiers. Pour remédier à cela, nous allons dans la dernière partie de ce chapitre faire un état des lieux des espaces publics et de l'éclairage dans les quartiers de grands ensembles.

d) **Les espaces communs dans les grands ensembles¹ et ses lumières urbaines**

Les grands ensembles d'après-guerre, souvent situés en périphérie des villes, ont des espaces publics différents du reste de la ville. En effet, les espaces publics ont été créés en même temps que ces grands ensembles, ce qui a comme conséquence une organisation qui s'articule « *autour de la circulation et du*

¹ Les grands ensembles peuvent-être définis comme « une bloc immobilier édifié synchroniquement dans un délai qui n'excède pas cinq ans et qui comporte au moins 700 à 800 logements [Georges in Paquot]. Ici les grands ensembles dont nous parlons sont datés d'après-guerre et ont des formes de tours et de barres.

stationnement automobile » [Toussaint, Zimmermann, 2001], laissant aux cheminements piétons peu de place. Ce fut donc d'importants parkings qui furent réalisés au pied de ces tours et barres. De plus, les grands ensembles ne possèdent pas de véritables voies de circulation. Ce sont bien souvent des impasses permettant d'accéder aux parkings. Les espaces ont été pensés avec un rapport d'équilibre vis-à-vis du bâti. Cette réflexion donne lieu à un décalage entre les espaces immenses et la réalité des pratiques quotidiennes des habitants. Ces immenses étendues ont rarement été entretenues. Le manque d'entretien est d'autant plus important que l'on approche de la rénovation. Or cette dernière image risque pourtant bien de coller au quartier. Ces espaces publics sont également caractérisés par une pauvreté en aménagements et mobiliers urbains. Ils semblent finalement vides et ne jouent le jeu que de la circulation. Ils obligent les habitants à un cloisonnement chez eux.

Quant à l'éclairage public, le constat n'est guère plus réjouissant. Suivant les différents espaces publics, la conception de la lumière change mais dans les espaces communs de ces grands ensembles ce n'est véritablement pas le cas. En effet, comme nous l'avons déjà vu, ces espaces « *s'organisent autour de la circulation et du stationnement automobile* » et, par conséquent, l'éclairage aussi. Celui-ci est purement fonctionnel. Nous voyons donc apparaître, dans les années 1950 et 1960, des "boules" au sodium éclairant les parkings. L'éclairage n'a que très rarement été changé et c'est donc une lumière orangée qui accompagne les sorties nocturnes des habitants.

De plus, l'éclairage rapporté au mètre-carré est bien inférieur aux autres quartiers avec un déficit de lumière privée venant des commerces qui animent généralement les centres villes. Il y règne une forte obscurité qui renforce la séparation avec le centre-ville qui est, quant à lui, sur-éclairé. Les quartiers ont très souvent été « *conçus avec une pensée exclusivement diurne* » [Fachard, in Masbounji 2003].

L'éclairage, lors de son élaboration, a pris la forme d'une course à la quantité avec comme unique but de rendre les espaces pleinement éclairés de manière suffisante et uniforme dans un but purement sécuritaire. Cet éclairage ressemble plus aux spots des miradors de prison. « *Les monuments historiques sont éclairés par le bas et les grands ensembles par le haut, comme les stades et les prisons [M.B., DIV]* » [Deleuil, 2006]. De plus, comme l'écrit Deleuil, « *l'éclairage sécuritaire n'est pas sécurisant : il est avant tout un outil de contrôle [...]. Le fait qu'il soit davantage au service de la police que des habitants renforce la violence de cette dénégation de l'espace public. C'est finalement le seuil lumineux de captation des cellules de la camera de vidéosurveillance qui va faire le projet d'éclairage. (M.B, DIV)* » [Deleuil, 2006].

Les espaces publics, les lumières urbaines ou la rénovation, bien que foncièrement différents, ont un point commun principale : le social. Les habitants des quartiers sensibles sont l'objet de beaucoup de préoccupation mais dans la rénovation les espaces publics ne sont pas toujours pris en compte comme

facteur de changement dans ces quartiers. Quant aux lumières urbaines, elles sont complètement absente des orientations pour la rénovation urbaine (que se soit dans la loi ou sur le site de l'Agence Nationale de Rénovation urbain). Pourtant il semble que les élus et les chercheurs s'intéressent aux lumières urbaines mais qu'en est-il vraiment ? La lumière comme outil d'accompagnement dans les changements qui touchent les quartiers sensibles est-elle avéré ? Qu'en est-il du savoir su le potentiel de socialisation de la lumière. C'est ce que nous allons voir dans la suite du mémoire.

PARTIE 2

Du sujet à l'objet de recherche : mise en place d'une problématique

Dans cette deuxième partie, nous regarderons ce qui a déjà été fait en matière de recherches sur la lumière en général et sur l'éclairage dans les quartiers sensibles afin de positionner la nôtre et de passer du sujet de recherche défini précédemment à l'objet de recherche avec une problématique et des hypothèses. Afin de mener à bien celle-ci, il sera exposé la méthode choisie.

Partie 2 : Du sujet de recherche à l'objet de recherche

Avant d'établir précisément l'objet de la recherche, il est préférable de faire un tour d'horizon afin de voir ce qui a été exploré au sujet de la lumière urbaine dans les quartiers sensibles. Par la suite nous définirons la problématique et la méthode choisie pour tenter de répondre à celle-ci.

1. Existant en matière de recherches sur les lumières urbaines des quartiers sensibles

Afin de positionner la recherche par rapport à celles existantes et pour éviter de faire doublon, il est apparu intéressant d'étudier celles qui se sont déjà focalisées sur ce sujet. Nous ne parlerons pas des recherches qui touchent à l'éclairage en général car elles sont relativement nombreuses. Notons, tout de même que les recherches faites ont souvent les mêmes thématiques à savoir la sécurité, l'amélioration des performances énergétiques et la perception des usagers.

Appel à concours d'EDF et de la DIV, une expérimentation sans suite ou presque

En 2001, la DIV et EDF ont lancé conjointement un appel à projet intitulé « Lumières des quartiers » et « Développement durable et qualité environnementale dans les quartiers ». En 2004, dans le cadre des Rencontres de la lumière à Lyon, EDF et la DIV ont organisé un colloque sur « l'éclairage, un levier dynamique dans les politiques urbaines ». Mais ce colloque a été organisé à peine un an après le « début de la mise en œuvre des projets » [CERTU, 2006]. Ce colloque a donc seulement « commencé à tirer les enseignements [...] de cet appel à projet » [CERTU, 2006]. En 2010, les projets sont théoriquement terminés. Mais il semble que la DIV comme EDF n'ait pas tiré les conclusions de ces expériences. Sur le site de la DIV, il n'y a apparemment rien concernant cet appel à projet. En cherchant un peu, nous trouvons quelques articles qui s'y rapportent. L'un d'eux, celui tiré du mensuel d'informations de la DIV des mois d'août et septembre 2005 (n°105), parle de cet appel à projet en stipulant qu'EDF allait publier le bilan sous forme de fiches pratiques. Lorsque nous allons sur le site d'EDF, il n'y a rien non plus concernant l'éclairage public à part quelques informations sur la maîtrise des consommations. Les préoccupations écologiques relèguent la question sociale à la dernière place. Sur le site, nous pouvons tout de même parcourir un article sur la lumière dans les quartiers en rénovation mais celui-ci semble servir plus au marketing que comme véritable conseil aux collectivités (cf figure 7).

développez vos quartiers

Au cœur des politiques de la ville : le quartier, lieu de vie par excellence. La rénovation des quartiers se fait aujourd'hui en prenant pleinement en compte le « désir d'habiter » des citoyens.

Dans une société devenue essentiellement urbaine, les problématiques mettent en jeu des questionnements qui concernent tout à la fois le renouvellement urbain, la diversification de l'habitat, le réaménagement de l'espace public, les questions sociales et environnementales...

EDF se mobilise pour accompagner les collectivités territoriales dans les réponses qu'elles apportent aux problématiques de rénovation des quartiers : habitat social, rénovation urbaine, développement durable.

La plupart des transformations urbaines porte aujourd'hui sur le patrimoine des grands ensembles. Dans les quartiers en difficulté, EDF se consacre en particulier à la modernisation des installations existantes et au lien social avec les habitants.

EDF s'est engagée dans un Service Public de qualité adapté aux populations des quartiers et inscrit dans une dynamique nationale de cohésion sociale. EDF marque son engagement dans la rénovation urbaine des quartiers en apportant son savoir-faire sur le patrimoine, les services, les transports, la lumière...

EDF soutient la construction d'habitats innovants respectueux des valeurs du Développement Durable qui s'inscrivent dans une approche valorisante et sécurisante des paysages urbains. Le Groupe met ainsi à contribution toute son expertise au service du Développement Durable des quartiers.

Figure 7 : Article sur l'éclairage des quartiers en rénovations

Source : www.edf.fr

Nous pourrions penser que cette expérience qui semblait prometteuse soit tombée dans l'oubli. En approfondissant, nous pouvons suivre quelques traces de celle-ci. Dans le livre de Jean-Michel Deleuil, *Eclairer la ville autrement*, un article écrit collégialement par Roger Narboni, Sandra Fiori et Martine Leroux revient sur ce projet. L'article s'appelle « La conception d'ambiances nocturnes : des enquêtes sociologiques au projet lumière ». Il explique que, suite à l'appel à projet, le quartier d'Empalot à Toulouse a fait l'objet d'une enquête sociologique menée par le Cresson et Roger Narboni de l'agence Concepto, agence qui intervenait pour l'éclairage dans ce quartier mais aussi pour le SDAL de la ville. Le but de l'enquête était de faire ressortir des lieux et des usages pour mieux concevoir le projet sur la lumière. La mise en lumière n'a pas été réalisée par défaut de financement et donc il n'a pas été possible d'estimer la pertinence de cette démarche

Roger Narboni : quelques pistes de préconisations

Roger Narboni est l'un des personnages phares de l'éclairage public. Précurseur en matière d'éclairage public, il s'est intéressé également aux grands ensembles. Dans son livre *Les lumières urbaines*, il préconise quelques conseils sur l'éclairage de ces quartiers :

« L'éclairage des voies doit permettre un repérage aisé, compte tenu des plans masses souvent très uniformes. [...]

Quant aux aires de stationnement, leur éclairage doit prendre en compte la demande des

habitants en termes de visibilité et de sécurité, mais aussi de confort visuel : candélabres de moyenne hauteur équipés de luminaires bien défilés, candélabres disposés en limite de parking et orientés vers le centre de celui-ci afin de ne pas éblouir les gens qui longent, candélabres piétonniers implantés en complément ou de manière dense pour agrémenter l'ambiance.

Les éclairages des entrées d'immeubles et des escaliers peuvent être conçus conjointement à ceux des espaces publics. [...] Les entrées des immeubles doivent être balisées de manière à être clairement visible de loin. [...] Le choix de matériels robustes, une implantation peu visible de jour et leur intégration dans les éléments de maçonnerie permettent de limiter le vandalisme. La création d'un décor nocturne plus général devrait être systématiquement intégrée dans les projets de réhabilitation des grands ensembles. Des éléments de façade, des auvents, des toits, des passages, des squares, le paysage environnement peuvent être mis en lumière ponctuellement et simplement de manière à rendre plus lisibles les limites de l'espace [...]. Ces éléments de mise en scène permettent d'augmenter l'impression lumineuse d'ensemble, de rendre plus sécurisant les déambulations [...] et, surtout, de redonner aux habitants de ces quartiers un sentiment d'appartenance au territoire de la ville. »

Figure 8 : Extrait des pages 73-74 du livre *la lumière urbaine* de Roger Narboni, 1995

Roger Narboni donne pratiquement une recette pour l'éclairage des quartiers de grands ensembles. Est-ce que ces conseils s'appuient sur des recherches ou est-ce l'expérience qui parle ? Nous ne savons pas. Toujours est-il que ces conseils semblent, bel et bien, être appliqués par Vincent Thiesson, le concepteur lumière intervenu à Tours et Hérouville Saint-Clair. Roger Narboni n'est pas le seul concepteur à s'intéresser à ces quartiers. Comme l'explique J.-M. Deleuil, les concepteurs lumières en général s'y penche de plus en plus car les centres-villes sont déjà beaucoup convoités et éclairés et que les quartiers résidentiels péri-centraux n'ont aucune volonté de changer leur éclairage car celui mis en place leur procure toute la quiétude qu'ils souhaitent. Les zones industrielles sont également prises en compte dans la mise en valeur du patrimoine. Il ne reste plus que les grands ensembles, qu'il qualifie de « dernier terrain potentiel ». Ceux-ci apparaissent donc comme être un terrain d'action par défaut. Ils agissent mais sans pour autant évaluer les conséquences de leur éclairage ou du moins il ne communique pas dessus s'ils le font.

D'autres articles traitent de l'éclairage dans les quartiers sensibles comme celui de Jean-Michel Deleuil « L'éclairage public dans les grands ensembles vers une lumière sociale ? ». Il se pose la question suivante : « l'éclairage public peut-il participer au renouvellement urbaine des grands ensembles ? » [Deleuil, 2005], mais sans véritablement y répondre. Il pointe du doigt quelques dysfonctionnements comme pour l'appel à projet de la DIV et d'EDF, où il dénonce un manque de croyance de la part des services techniques de l'utilité d'un changement d'ambiance lumineuse. Pour lui, il existe un enjeu local, qui est celui de redonner de l'urbanité à la nuit dans ces quartiers et un second plus global qui est de resituer le quartier dans son environnement.

Finalement, nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas de réelle étude sur l'éclairage dans les quartiers sensibles puisque l'appel à projet qui semblait prometteur n'a pas abouti, ni approfondi la question avec des enquêtes de terrains. L'une des seules leçons tirée de cette étude est l'importance d'impliquer des sociologues afin de mieux adapter l'éclairage aux lieux et aux usages.

2. Problématique et hypothèses

Comme nous venons de le dire, il y a une pénurie de recherches sur le sujet et celles menées s'efforcent juste de connaître les usages afin de mieux y répondre sans pourtant attendre un retour pour savoir si c'est effectivement le cas. Les concepteurs lumières semblent également ne s'intéresser qu'aux usages des habitants. D'après J.-M. Deleuil, la politique des concepteurs lumières c'est d'« éclairer les gens », « leurs espaces de circulation » et « de confrontation ». Avoir un éclairage adapté aux usages est bien mais l'éclairage ne joue pas uniquement ce rôle fonctionnel comme nous l'avons vu dans la première partie, il peut participer à la valorisation de la ville et de ses quartiers. Il permet également une meilleure lisibilité et une identification du quartier. Ces derniers rôles attribués à la lumière ont une influence sur la représentation du quartier. Cette notion d'image est tout aussi importante car elle est prise en compte dans le processus d'appropriation de l'espace comme nous allons le voir par la suite. Et puis, « l'image des quartiers est un souci permanent des élus et des aménageurs » [Deleuil, 2005], celle-ci permet une meilleure acceptation de quartiers sensibles par le reste de la ville et évite qu'ils ne continuent d'être stigmatisés. Ce sont également les objectifs recherchés par la rénovation urbaine. Cependant, ce changement de représentation doit commencer par les habitants, premiers à vivre dans ces quartiers sensibles. Or il y a très peu de réflexion concernant l'impact et la particularité de cette lumière. Nous n'en connaissons pas les effets. Nous sommes donc en droit de nous demander quelle est l'impact d'un changement d'éclairage public au cours d'une rénovation dans les quartiers politique de la ville.

L'hypothèse suppose que le changement d'éclairage dans ces quartiers en mutation change la représentation des habitants du quartier de nuit et par conséquent, participe au changement d'image en général du quartier auprès de sa population.

On peut en déduire une seconde hypothèse qui présume que le changement d'éclairage a eu un impact significatif sur la pratiques des habitants quand il fait nuit.

3. Méthode d'investigation

a) Définitions préalables

Avant même de commencer à expliquer la méthode, nous allons revenir sur quelques définitions qui vont permettre de bien comprendre le sujet de discussion. Les termes “représentation” et “pratique” seront définis ainsi que d'autres qui feront leurs apparitions lorsque nous expliquerons le lien qu'il y a entre les deux. En effet, la représentation comme la pratique sont deux étapes du processus d'appropriation comme nous pouvons le remarquer sur le schéma simplifié du processus d'appropriation inspiré du Projet de Fin d'Etude de Laetitia Coste (en 2008) sur l'appropriation des espaces publics par les usagers.

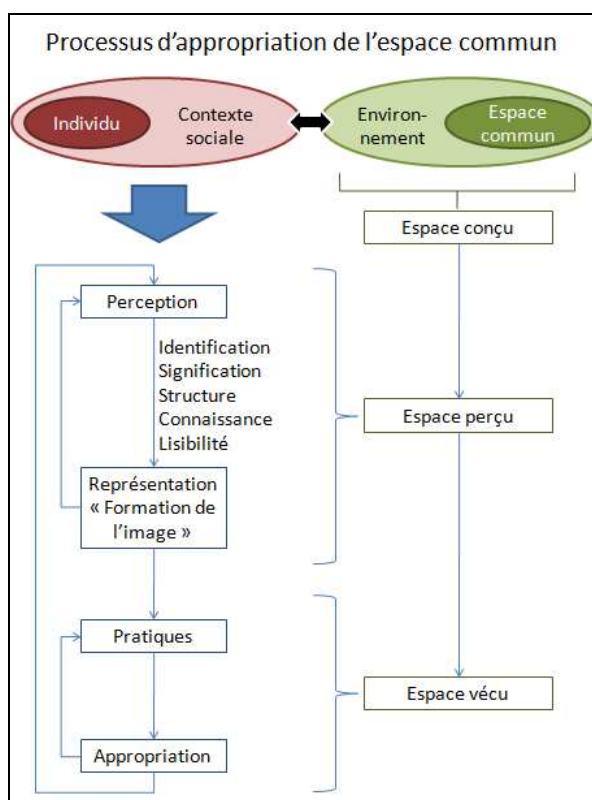


Figure 9 : Processus d'appropriation de l'espace commun

Source : PFE de Laetitia Coste
Réalisation : Laura Richard

La représentation est à la fois un processus et le résultat du processus. Couramment, nous appelons image le produit du processus. La représentation, c'est une reconstruction mentale du réel enrichi des connaissances pour donner à l'espace une signification. Plusieurs facteurs interviennent dans le passage de la perception à la représentation : le contexte social de l'individu, de son expérience, la lisibilité de la l'espace qui permet une identification et la structure de celui-ci.

La pratique est définie simplement comme « l'activité d'un opérateur humain » mais elle est aussi « la traduction de l'appropriation, de la perception d'un espace par le biais de comportements spatialisés » [Coste, 2008]. Ainsi, les pratiques d'un individu découlent directement de sa perception, de sa représentation et de son degré d'appropriation de l'espace donné, elles permettent donc de qualifier en partie la perception et l'appropriation d'un espace par un individu.

L'appropriation est l' « ensemble de pratique qui permettent à un sujet ou à un groupe de structurer ou de maîtriser l'espace en lui donnant un sens personnel ». [Levy, Lussault, 2003]

b) Lecture des différents textes sur la prescription de l'éclairage

La première étape de la méthode choisie était la lecture des différents textes qui faisaient des prescriptions en matière d'aménagement urbain ou d'aménagement lumière. Dans la mesure du possible, les différentes documentations concernant ces quartiers ont été collectées puis lues et enfin analysées. Nous avons donc pour les deux terrains les études lumières des concepteurs gracieusement donnée par son créateur, M. Thiesson. Nous avons également les conventions ANRU (sans les annexes) qui sont téléchargeables sur leur site internet et les CUCS qui sont également accessible sur internet. Enfin, plus spécialement pour Hérouville saint-Clair, nous avons le SDAL qui a été fourni par la ville et l'avant projet global qui a été fourni par la SHEMA (SEM d'Hérouville) qui est la maître d'ouvrage pour les espaces publics.

c) Enquêtes de terrain

L'outil principal qui a été choisi est l'enquête par questionnaire avec un double objet : la représentation et la pratique. Le questionnaire semblait le moyen le plus approprié pour connaître l'opinion des habitants et ainsi répondre à la problématique. Le questionnaire réalisé pour cette enquête de terrain comporte 7 grandes thématiques :

- La pratiques des habitants je jour
- La représentation en général du quartier
- La représentation du quartier de nuit
- La pratique des habitants de nuits
- La représentation de l'éclairage public
- La communication
- Informations personnelles

Un exemplaire du questionnaire est en annexe.

En tout, une soixantaine de questions étaient posées, ce qui prenait en théorie 10 minutes mais dans la pratique cela s'approchait plus des 20 minutes.

Les enquêtes de terrain ont été réalisées dans les deux quartiers sur les axes principaux qui structurent les quartiers. Elles se sont déroulées en après-midi (entre 14h et 18h) et en semaine, sachant que pour le quartier Europe-Chateaubriand, une partie des habitants (ceux de la première tranche) avait été prévenus par tract. Cela n'a pas été fait à Hérouville Saint-Clair car les boîtes aux lettres n'étaient accessibles. Les questionnaires pour les deux terrains étaient sensiblement les mêmes. Les différences résultaient dans les spécificités des quartiers et de l'éclairage qui a été fait.

Le choix de l'échantillon pour des raisons pratiques s'est porté sur un échantillonnage aléatoire. Voici les caractéristiques des populations enquêtées.

Âge :

	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Tours	1	0	7	6	6	7	27
Hérouville Saint-Clair	2	0	12	3	5	2	24

Sexe :

	Féminin	Masculin	Total
Tours	22	9	27
Hérouville Saint-Clair	13	11	24

Catégories socioprofessionnel :

	Employé	Ouvriers	Chômeur	Inactif ou retraité	Etudiant	Autre
Tours	8	2	3	11	1	2
Hérouville Saint-Clair	3	3	3	10	3	1

d) Entretiens des acteurs clés

En plus des enquêtes de terrain, des acteurs identifiés comme clés ont été contactés pour avoir un entretien afin d'obtenir de plus amples informations sur les changements et les raisons des choix faits. Ces entretiens permettaient d'avoir également le point de vue des professionnels.

Ainsi Mme Dambrine, chargée de la politique de la ville au sein de Tour(s)plus, M. Bois, responsable du service éclairage public de la ville de Tours, M. Thiesson, concepteur lumière, M. Cailleret, directeur technique de l'OPAC de Tours et M. Fautrel, responsable des services technique de la ville d'Hérouville Saint-Clair ont été contactés. Seul M. Thiesson et M. Cailleret ont donné suite à

la demande d'entretien. La retranscription des entretiens sont en annexe.

e) Observation

L'observation vient en complément des enquêtes de terrains. Ce n'est pas l'outil principal mais elle permet d'être confronté au résultat des enquêtes pour révéler une cohérence ou non.

L'observation a été faite de trois manières différentes. La première phase fût une découverte nocturne du terrain – avant même la découverte diurne – afin de découvrir le quartier de nuit sans avoir l'influence de la connaissance du quartier de jour et des personnes rencontrées. Ensuite, l'observation s'est faite durant les enquêtes sur le terrain. Cette phase ne s'est faite qu'en plein jour. Enfin la troisième phase a été de retourner sur le terrain durant une demi-heure le soir en semaine, en notant les impressions, mais également les pratiques des habitants, le nombre et l'âge approximatif des personnes croisées.

PARTIE 3

Analyse et Résultats

Dans cette troisième et dernière partie, il sera présenté les deux études de cas qui nous ont permis d'étayer les propos tenus dans les parties précédentes, à savoir le quartier de l'Europe-Chateaubriand à Tours (37) et les quartiers Belles Portes et Grand Parc à Hérouville Saint-Claire (14). Dans un premier temps, nous ferons une présentation générale de ces quartiers pour les situer. Puis, dans un second temps, nous regarderons ce qui est, ou a été, fait en matière de politique de la ville et d'éclairage. Enfin, nous finirons par l'analyse croisée des résultats des enquêtes, des observations, des entretiens et de la lecture des documents prescriptifs.

Deux études de cas : le quartier Europe-Châteaubriand à Tours (37) et les quartiers Belles Portes et Grand Parc à Hérouville Saint-Claire (14)

Les terrains choisis pour mener ces études sont, d'une part, le quartier de l'Europe-Châteaubriand à Tours en Indre-et-Loire (37) et, d'autre part, une partie des quartiers du Grand Parc et des Belles Portes à Hérouville Saint-Clair dans le Calvados (14)¹.

Le choix de ces quartiers a été principalement motivé par l'accessibilité, non seulement physique mais également accessibilité aux informations et aux différents acteurs de cette rénovation. Dans les critères de sélections des terrains d'étude, il y avait bien sûr le fait que le quartier soit concerné par la rénovation urbaine mais aussi le fait que le quartier est fait l'objet d'une intervention lumière par un concepteur. Sur l'agglomération Tourangelle et sur la période 2004-2009, 4 quartiers furent concernés par la convention avec l'ANRU : le Sanitas et le quartier de l'Europe-Châteaubriand à Tours, La Rabatière à Saint-Pierre-des-Corps et La Rabière à Joué-Lès-Tours. L'intervention d'un concepteur lumière pour le quartier de l'Europe-Châteaubriand a contribué à la sélection de celui-ci. Un choix complémentaire a du être adopté car cette intervention fût arrêtée prématurément. Les quartiers Grand Parc et Belles Portes à Hérouville Saint-Clair se sont imposés comme seconds terrains pour cette étude. Ces derniers, outre la rénovation urbaine qui les concerne, font l'objet d'une intervention lumière initiée par Monsieur Thiesson, concepteur lumière intervenu à Tours. La possession de l'avant-projet global fourni par la SHEMA² ainsi que du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière³ fourni par le service voirie et éclairage de la ville a également favorisé ce choix.

1. Présentation générale des terrains

Les terrains étudiés ne sont pas forcément connus de tous. C'est pourquoi dans cette première partie, nous ferons le portrait de chacun d'eux.

¹ Les terrains d'études ne recouvrent qu'une partie des quartiers, celle concernée par la rénovation urbaine. Par la suite nous entendrons par « quartier Europe-Châteaubriand » la partie du quartier Europe-Châteaubriand qui est touché par la rénovation. Il en sera de même pour les quartiers Belles Portes et Grand Parc.

² Société Hérouvillaise d'Economie Mixte.

³ Le schéma directeur est lié à une démarche entreprise depuis 2000 ; la lumière doit faire ressortir la ville et ses composantes tout en favorisant une meilleure compréhension de sa structure.

a) Le quartier Europe-Chateaubriand à Tours

Le quartier Europe-Chateaubriand se situe dans la partie nord de Tours. À la différence des autres ensembles résidentiels édifiés à la même époque, le quartier Europe-Chateaubriand regroupe un important programme de logements individuels soit environ 30 % des logements du quartier. Ce programme fût amorcé en 1967 pour se terminer en 1976. Concernant les bâtiments collectifs, ils sont répartis en 9 îlots qui sont composés chacun de 12 immeubles de 4 niveaux (R+3). Le Beffroi est la seule construction qui dépasse cette hauteur pour atteindre 8 niveaux (R+7). Or, si nous regardons la définition de grands ensembles dans le dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme, nous nous apercevons que « ces immeubles ont toujours un minimum de quatre niveaux au-dessus du rez-de-chaussée et jusqu'à plusieurs dizaines » [Choay, Merlin, 2000]. Nous pouvons donc mettre en doute la légitimité de ce quartier à faire partie du programme de rénovation urbaine. Ce n'est ni un quartier sensible ni un grand ensemble. Le quartier a très peu de vacances, 2% d'après l'INSEE 2006. Cependant, il a des difficultés sociales qui sont similaires aux quartiers sensibles. Comme les caractéristiques principales qui nous intéressent sont la population, le quartier entre bien dans les terrains d'étude potentiels.

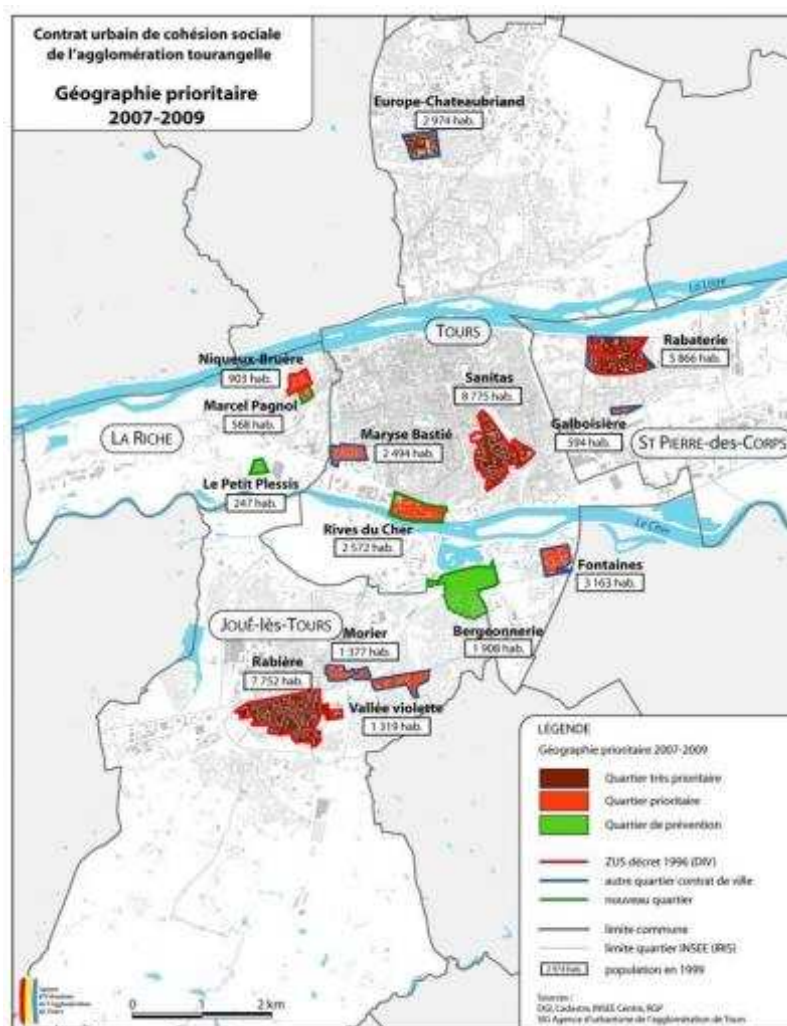


Figure 10 : Géographie de la politique de la ville de l'agglomération de Tours

Source : <http://prefecture.indre-et-loire.newstoo.fr/article.php?id=119>

b) Les quartiers Grand Parc et Belles Portes à Hérouville Saint-Clair

Les quartiers Grand Parc et Belles Portes font partis de la ville d'Hérouville Saint-Clair – 22 000 habitants – qui est une ville nouvelle, d'après guerre, située au nord-est de Caen. Le schéma d'aménagement de l'époque prévoyait cinq quartiers : le Grand Parc, les Belles Portes, la Haute Folie, la Grande Delle et le Val. Ceux-ci devaient être regroupés autour d'un noyau "La Cité", devenu par la suite le centre ville. En 1964, le quartier du Grand Parc est construit. Cinq ans plus tard c'est celui des Belles Portes qui sort de terre. La conception de la ville n'échappe pas au mouvement fonctionnaliste de l'époque. Ainsi, ces deux quartiers sont composés essentiellement de tours et de barres. Ces dernières sont hétérogènes par leurs tailles avec des niveaux d'immeubles allant du R+4 jusqu'au R+10 et par leurs architectures. À l'heure actuelle, 78 % du parc immobilier d'Hérouville Saint-Clair comporte du logement collectif [source : INSEE 2006]. De grandes voies de circulation entourent ces quartiers sans jamais les traverser laissant ainsi la place à de grands parkings. Un système de passerelles a été créé pour enjamber ces artères. Il faut noter une vacance importante de l'ordre de 14,1% [INSEE, 2006]. Cela représente tout de même 20 % de celle de la ville.

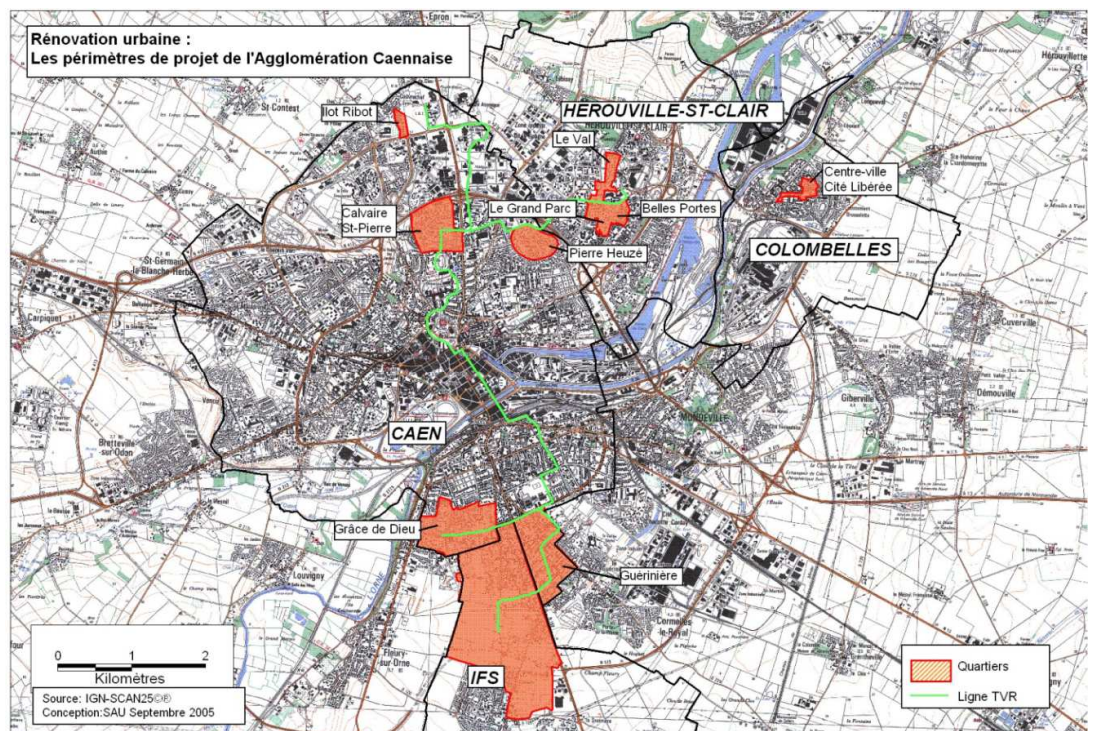


Figure 11 : Géographie de la politique de la ville de l'agglomération caennaise

Source : http://www.calvados.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=120

c) Le contexte socio-économique des 3 quartiers

Pour réaliser ce portrait socio-économique, nous ne prendrons que les chiffres à l'échelle de l'IRIS¹ laissant de côté ceux à l'échelle du quartier². Pour ce que nous appellerons le quartier Europe-Chateaubriand dans la suite du mémoire, nous prendrons seulement l'IRIS « Europe 4 ». Ce dernier ne recouvre pas entièrement le terrain étudié (pointillés orange : périmètre de la rénovation) mais l'addition d'un second IRIS, "Europe 6" engloberait un trop grand nombre de personnes habitant en maison individuelle ou en petit collectif ce qui fausserait légèrement les chiffres.



Figure 12 : Périmètre IRIS

Source : Google Map et INSEE

Concernant les quartiers Grand Parc et Belles Portes, nous ne prendrons que la partie nord de chaque quartier. Encore une fois, le périmètre de la rénovation ne recouvre pas les mêmes périmètres utilisés par l'INSEE. Dans ce second cas, cela n'a aucun impact important sur le portrait du terrain car les environs sont similaires. Pour mieux repérer les limites du quartier et le périmètre d'intervention, reportez vous aux annexes présentant le plan masse existant et le plan masse du grand projet de ville.

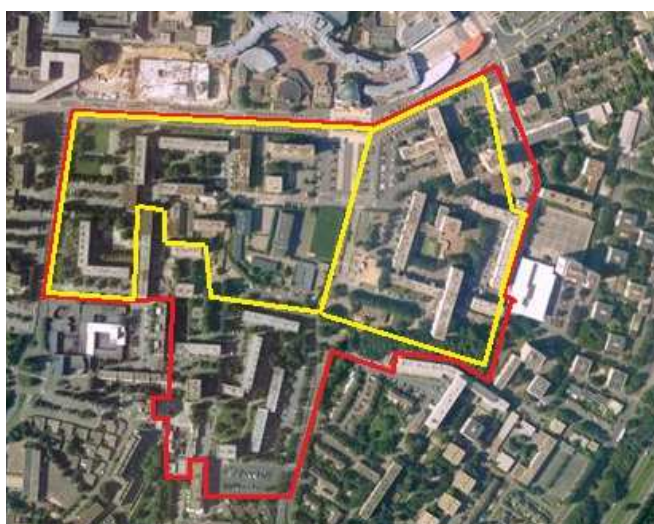


Figure 13 : Périmètres des IRIS à Hérouville Saint-Clair

Source : Google Map et INSEE

En rouge la limite du terrain d'étude et en jaune les limites des iris (Grand Parc à droite et Belles Portes à gauche)

¹ IRIS est le plus petit découpage de l'INSEE

² Regroupement de plusieurs IRIS dans l'INSEE.

Une fois cette précision faite, nous allons passer au contexte socio-économique des quartiers. Les quartiers concentrent les mêmes problèmes que la plupart des autres quartiers concernés par la rénovation urbaine à savoir une population caractérisée par une absence des 18-24 ans et des plus 55 ans et un nombre plus important d'enfants que dans le reste de la ville.

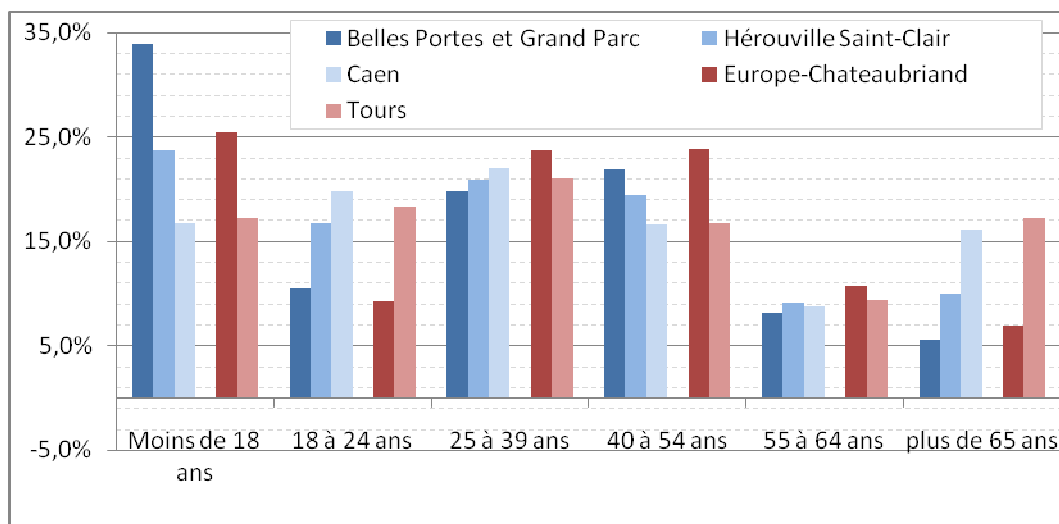


Figure 14 : Répartition de la population

Source : INSEE 2006

Concernant l'activité des habitants, il faut noter que les quartiers ont un taux de chômage bien supérieur à celui de la ville.

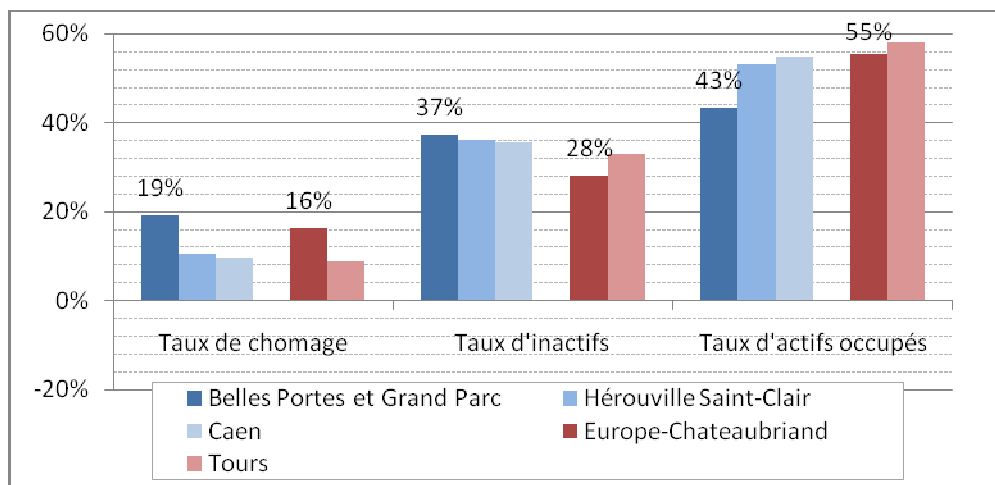


Figure 15 : Répartition Actif et Inactif

Source : INSEE 2006

On peut remarquer une différence non négligeable entre les deux quartiers. En effet, le taux d'actifs occupés est plus important que le nombre de personnes de 15 à 64 ans qui sont inoccupées dans le quartier Europe-Chateaubriand alors que, dans les quartiers Belles Portes et Grand Parc, c'est l'inverse. Mais si nous comparons ces données à celles de la ville (10,9% pour Héroville Saint-Clair et

8,9 % pour Tours – source INSEE 2006), le rapport entre les deux taux de chômage est identique. Cela signifie donc que ce problème n'est pas inérant aux quartiers mais à la ville. Cela s'explique par l'histoire d'Hérouville Saint-Clair qui fût construite après la guerre. La ville dans son ensemble a les caractéristiques des grands ensembles. Les actifs de ces quartiers sont surtout des ouvriers et des employés – 82% des actifs sont soit employés, soit ouvriers.

Finalement, les deux quartiers choisis n'échappent pas aux problèmes des quartiers sensibles même s'il est à noter que les quartiers Belles Portes et Grand Parc ont plus de difficultés que celui de l'Europe-Chateaubriand.

2. La présentation de la rénovation des quartiers

a) Le quartier Europe-Chateaubriand à Tours

La politique de la ville concernant Tours et son agglomération datent de 1994 avec le premier contrat de ville. Elle s'est poursuivie avec un second contrat de ville qui s'est transformé en Grand Projet de Ville en 2001. En 2003, l'agglomération tourangelle signe la convention avec l'ANRU. Pourtant, il en est tout autre chose concernant la politique de la ville dans le quartier Europe-Chateaubriand. En effet, ce quartier concerné par la rénovation urbaine l'est au titre d'une dérogation¹ car il n'est pas reconnu de zone urbaine sensible. Avant cette convention, le quartier n'était pas ou peu concerné par la politique de la ville. Par le fait du contrat de ville de 2000 à 2006, le quartier n'était pas prioritaire. D'ailleurs M. Cailleret, directeur technique de l'OPAC de Tours, nous le dit clairement :

« Le Sanitas a été complètement réhabilité il y a une dizaine d'années [...]. Et le quartier des Fontaines a été réhabilité entre 2001 et 2006 à peu près. Ce qui fait que, quand on est arrivée sur Chateaubriand, c'était le troisième quartier dans l'ordre de nos préoccupations. » M. Cailleret, Entretien du 12 mai 2010

La partie du quartier concernée par la rénovation urbaine n'a subi aucune intervention depuis sa construction selon les habitants (lors des enquêtes) qui y résident depuis l'origine.

Actuellement, le quartier Europe-Chateaubriand est concerné par la rénovation urbaine mais aussi par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) résultant de son niveau 1 obtenu grâce à son statut de "quartier ANRU". Bien sûr il est également concerné par la gestion urbaine de proximité.

¹ Article 6 loi du 1er août 2003 accordée le 30/09/2004

Après avoir fait un tour d’horizon des actions préalablement menées sur la ville et sur le quartier Europe-Chateaubriand, nous verrons les réalisations prévues sur le quartier.

Le projet de renouvellement urbain de l’agglomération de Tours s’articule autour de 3 axes :

- Renouveler l’offre résidentielle pour diversifier un nouveau marché de l’habitat
- Promouvoir la fonction intégratrice des espaces et des équipements publics
- Affirmer les centralités, mixer les fonctions, faciliter les déplacements pour garantir le droit de vivre en ville.

Pour le quartier Europe-Chateaubriand, cela se traduit par des actions de :

Action (année de réalisation ¹)	Nombre de logements concernés	Maitrise d’ouvrage	Montant
Résidentialisation (2008)	942 logements	OPAC de Tours	3 000 000 €
Réhabilitation (2006)	1349 logements	OPAC de Tours	14 839 000 €
Réhabilitation du Beffroi pour créer des logements (2008)	8 nouveaux logements	OPAC de Tours	830 000 €
Réhabilitation du Beffroi en pole de service public (qui accueil la mairie de quartier) (2008)	-	Ville de Tours	1 100 000 €
Aménagement de la place du Nord (qui va devenir la place François Mitterrand)	-	Tour(s)plus	1 600 000 €
Aménagement de la rue de Serre Arras (2005)	-	Tour(s)plus	120 000 €

Il est également prévu la construction d’une médiathèque en 2005 dont le coût s’élève à 3 050 000 € et du passage du futur tramway de la ville de Tours. Cependant, ces actions ne sont pas subventionnées par l’ANRU. Un concepteur lumière a également été associé à la réalisation du transport en site propre.

¹ Tableau établi d’après les rapports d’activités entre 2004 et 2008. Le rapport Tour(s)plus de 2007 n’étant pas accessible sur internet, la datation de toutes les actions est impossible. Cependant, toutes les actions prévues étant réalisées, nous pouvons en déduire que celles n’ayant pas de date furent entreprises en 2007.

En plus des opérations prévues par la convention entre l'agglomération de Tours et l'ANRU, d'autres actions ont été réalisées :

- Requalification de la Rue de Roubaix, de la rue la Bassé et de la place de Lunéville
- La construction d'une piscine au nord du périmètre du CUCS.

La convention de l'ANRU met donc en seconde position les espaces publics après le logement. De plus, elle reste évasive quant au traitement de ces espaces publics. Il n'est, à aucun moment, mentionné l'éclairage public. Elle confère aux espaces publics des propriétés qui génèrent le partage et l'échange : « Parce qu'ils sont porteurs de repères et d'usages, les espaces et équipements publics sont au cœur du processus de renforcement de la qualité urbaine. Le programme d'actions favorise l'émergence de véritable espaces publics de qualité dont le statut est clairement identifié et la vocation d'échange et de partage. » [Convention ANRU de Tours]. La suite de la convention ne précise pas non plus les critères qui font la qualité d'un espace public.

Concernant les acteurs de la rénovation urbaine, nous distinguons le porteur de projet des maîtres d'ouvrage. Dans notre cas, le porteur de projet est Tour(s)plus¹. Les maîtres d'ouvrage, au nombre de 6, sont : Tour(s)plus, Tours, Saint-Pierre des Corps, Joué-Lès-Tours, l'OPAC de Tours et l'OPAC 37. Ce ne sont pas les seules personnes qui interviennent dans la rénovation urbaine de l'agglomération. Le graphique qui suit montre l'organisation des acteurs pour la rénovation urbaine de l'agglomération tourangelle.

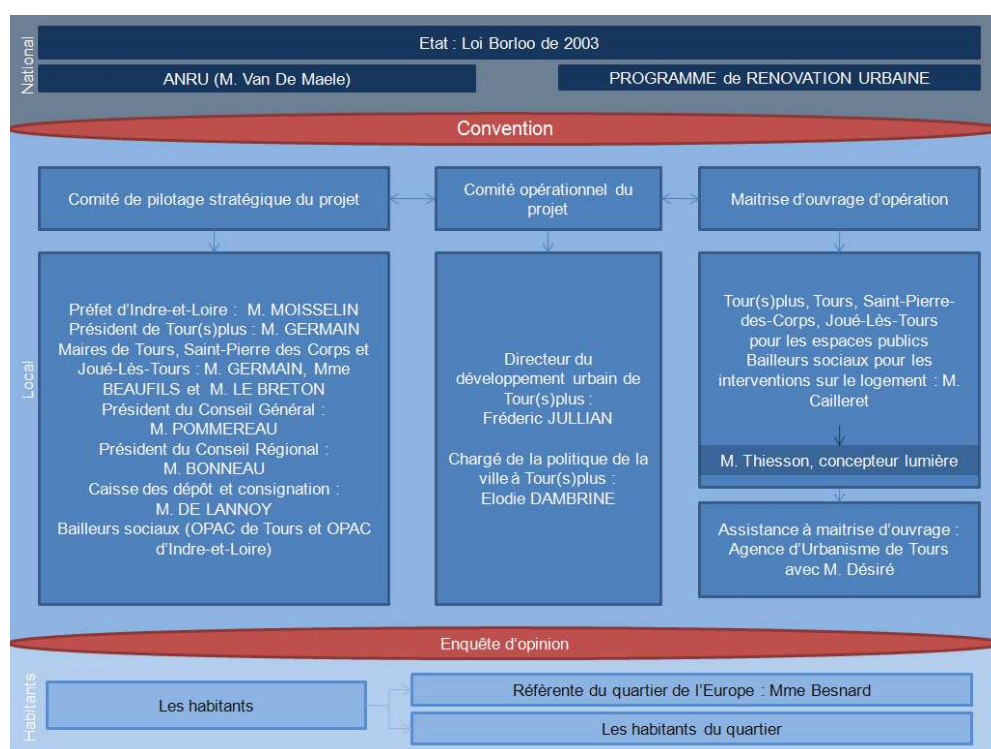


Figure 16 : Acteurs qui interviennent dans la rénovation urbaine à Tours

Source : convention ANRU – Réalisation : Laura RICHARD

¹ Communauté d'agglomération comprenant 14 communes dont la principale est Tours.

L'OPAC de Tours a lancé une consultation conformément au code des marchés publics pour la résidentialisation des cœurs d'îlots. Il n'était alors pas prévu, ni demandé, d'avoir une intervention lumière sur ce quartier. Mais comme le dit M. Cailleret, Vincent Thiesson s'est associé à l'équipe de paysagistes "feuille à feuille" afin d'élaborer une proposition singulière.

« Après, consultation, on a choisi le groupement "feuille à feuille" et Vincent Thiesson puisque ce sont eux qui ont eu une proposition d'intervention sur les espaces extérieurs à la fois paysager, piétonnier pour la circulation piétonne intérieur aux îlots et puis, le complément, le petit plus, c'était le traitement de l'ambiance lumineuse des immeubles et des cours intérieurs aux immeubles. »
M. Cailleret, Entretien du 12 mai 2010

b) Les quartiers Belles Portes et Grand Parc à Hérouville Saint-Clair

La ville d'Hérouville Saint-Clair a commencé sa politique de la ville également en 1994 avec la signature d'un Contrat de Ville d'une durée de 4 ans. Entre temps, les quartiers Grand Parc, Belles Portes et du Val ont été classés en Zone Urbaine Sensible (1996). En 2000, la ville signe un second contrat de ville – celui de l'agglomération caennaise – qui s'étend de 2000 jusqu'en 2006. À cette occasion et en partenariat avec Caen et Iffs, un tramway fût réalisé. L'année suivante ces trois mêmes villes signent le GPV de l'agglomération caennaise. Enfin, en 2005, la ville signe la convention pour la rénovation urbaine de 2005 à 2009. Le montant du projet est de 146 millions d'euros avec 48 millions d'euros subventionnés par l'ANRU. Depuis 2007, la ville a signé le contrat de cohésion sociale de l'agglomération caennaise. Les priorités pour ce contrat concernant la ville d'Hérouville Saint-Clair sont les suivants : le Grand Parc, les Belles Portes et le Val sont de priorité 1 qui sont des zones franche urbaine depuis 2006¹, la Grand Delle et la Haute Folie de Priorité 2 et le Bois de priorité 3.

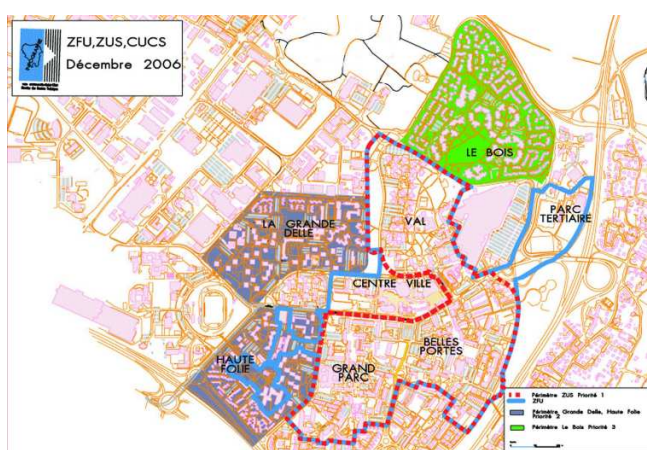


Figure 17 : Géographie de la politique de la ville d'Hérouville Saint-Clair

Source : http://www.herouville.net/iso_album/tableaux_de_programmation_pucs_hsc.pdf

¹ selon l'annexe 8 au Décret n° 2006-1623 du 19 décembre 2006

Il faut aussi noter que les logements eux-mêmes ont déjà fait l'objet d'une réhabilitation entre 1987 et 1989 pour les quartiers Belles Portes et Grand Parc. Même si cela ne rentre pas dans la politique de la ville, cela montre que depuis 23 ans les quartiers subissent des changements. Ces changements se font progressivement ce qui peut avoir une conséquence sur le changement de représentation des habitants.

Les quartiers Belles Portes et Grand Parc sont donc actuellement concernés par le Grand Projet de Ville d'Hérouville Saint-Clair qui a fait l'objet d'une convention avec l'ANRU et le contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération Caennaise.

Les orientations sont les suivantes

Concernant la ville d'Hérouville Saint-Clair, le Grand Projet de Ville a été décliné en 3 axes prioritaires :

- ◆ Recomposition des espaces publics structurant le rapport des quartiers à la ville et de la ville à l'agglomération : traitement des interfaces quartier-quartier et quartier-centre ville, traitement des pôles d'échange et des places publiques
- ◆ ouverture, diversification et épaissement du centre ville : création d'un pôle tertiaire et valorisation du foncier en frange nord des quartiers Grand Parc et Belles Portes ;
- ◆ restructuration interne des quartiers d'habitat social : renforcement des lieux de vie et des services publics, recomposition de l'espace public et résidentialisation des espaces privés, traitement des copropriétés dégradées.

Ainsi, sur la période 2000-2004 et pour répondre aux objectifs prioritaires définis, le Grand Projet de Ville a permis de mettre en œuvre les opérations suivantes :

- ◆ Amélioration de l'ambiance urbaine (éclairage et paysagement) des deux avenues principales de la ville, Avenue de la Valeuse et de la Grand Cavée;
- ◆ Aménagement paysager de l'entrée de ville ;
- ◆ Mise en œuvre d'un programme de Gestion Urbaine de Proximité sur l'ensemble des quartiers Contrat de Ville ;
- ◆ Démolition de l'école élémentaire La Varende (école type Pailleron), quartier des Belles Portes (2003) en vue d'accueillir l'Ecole Régionale de Boulangerie ;
- ◆ Restructuration du groupe scolaire Gringoire, quartier des Belles Portes (2003)
- ◆ Restructuration des locaux du Centre de Loisirs, quartier des Belles Portes (2003).

Figure 18 : Extrait de la convention ANRU d'Hérouville Saint-Clair

Les actions concrètes traduisant ces orientations sont :

Action	Nombre de logements	Maitrise d'ouvrage	Quartiers
Démolitions	419 logements	OPAC	Belles Portes et Grand Parc

Résidentialisation	Ilots B1, B5 et C1	OPAC	Belles Portes et Grand Parc
Construction	36 logements sociaux	-	Belles Portes
Construction	124 logements sociaux et 112 logements privés	-	Grand Parc
Création de 2 nouvelles rues	-	Ville d'Hérouville Saint-Clair	Grand Parc
Plan vert	-	Ville d'Hérouville Saint-Clair	Grand Parc et Belles Portes
Création	Pole jeunesse, pole éducation	Ville d'Hérouville Saint-Clair	Grand parc
Réhabilitation du centre commerciale		SHEMA	Grand Parc

Les espaces publics et le traitement paysager, qu'il soit diurne ou nocturne, occupe une place importante dans le GPV. La SHEMA a réalisé un projet global sur les espaces publics sur tout le périmètre de la rénovation urbaine. À chaque secteur, il est étudié le paysage, les matériaux utilisés, et l'éclairage. Nous voyons donc que l'espace public est important dans la rénovation urbaine d'Hérouville Saint-Clair et que l'éclairage est une composante essentielle. D'ailleurs en 2000, la ville a lancé un appel pour réaliser un schéma directeur d'aménagement lumière sur l'ensemble de la ville. Cela montre bien que la ville d'Hérouville Saint-Clair est sensibilisée à cet outil d'aménagement.

Comme il a été précédemment dit, la ville est à la fois concernée par le GPV d'Hérouville Saint-Clair et le Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération Caennaise : la ville doit gérer deux échelles d'intervention. Cela se traduit par un jeu d'acteurs plus complexe que celui de Tours. Nous ne traiterons que du jeu d'acteurs concernant la rénovation urbaine d'Hérouville Saint-Clair. Pour de plus amples informations, il est conseillé de lire la convention d'Hérouville Saint-Clair sur la rénovation urbaine. Celle-ci explique que la ville n'a pas un seul comité de pilotage mais un comité de pilotage par secteur géographique et par opération.

Les acteurs qui interviennent dans le GPV d'Hérouville Saint-Clair sont les suivants :

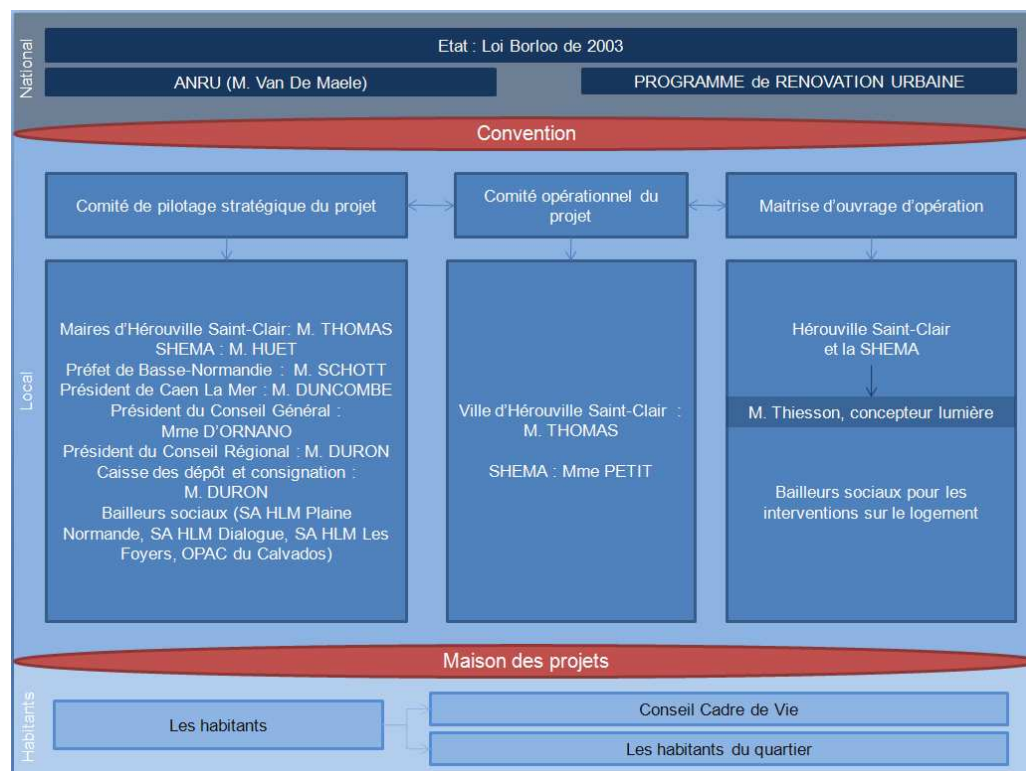


Figure 19 : Acteurs qui interviennent dans la rénovation urbaine d'Hérouville Saint-Clair

Le concepteur lumière intervient sur la totalité des espaces publics. Il a été associé comme pour le quartier Europe-Chateaubriand à un paysagiste (Rb et Cie paysagiste) mais aussi à un spécialiste VRD (VIAMAP BET VRD) et un architecte urbaniste (Reichen et Robert architectes urbanistes).

3. Présentation des lumières urbaines

Les deux quartiers ont fait l'objet d'une étude lumière réalisée par le même concepteur à savoir M. Vincent Thiesson. Un concepteur lumière intervient également sur le quartier Europe-Chateaubriand dans le cadre de la mise en place du transport en site propre. Cela sera la seule intervention lumière sur ce quartier puisque l'étude lumière de M. Thiesson n'a pas été prise en compte. En effet, dans les quartiers sensibles, les limites d'intervention sont pratiquement similaires aux gabarits limites d'obstacle¹ rendant l'intervention lumière limitée. Cependant, Hérouville Saint-Clair a su mettre en place, avec quelques aménagements, l'étude lumière fournie par M. Thiesson. Elle a également fait l'objet d'un schéma directeur d'aménagement lumière qui concerne l'ensemble de la ville à l'exception de la zone industrielle et du périmètre de la rénovation urbaine.

¹ Le GLO (gabarit limite d'obstacle) correspond à la zone utilisée par le véhicule tant en hauteur qu'en largeur. Les limites d'intervention englobent également les arrêts de tramway dans les quartiers sensibles de Tours

a) Le quartier Europe-Châteaubriand à Tours

Le quartier Europe-Châteaubriand fût le sujet d'une étude lumière pensée par l'agence "On" de Vincent Thiesson en partenariat avec les paysagistes "feuille à feuille". Le commanditaire de cette étude étant l'OPAC, les limites d'intervention furent donc restreintes aux parcelles appartenant à celle-ci. Ce critère ne fût pas réellement respecté dans l'étude.

Les orientations pour l'éclairage du quartier Europe-Châteaubriand sont les suivantes :

- Révéler l'identité du quartier

« [...] c'était **révéler l'identité de ce quartier** là. » Vincent Thiesson, entretien du 02 avril 2010

- Révéler la végétation des cœurs d'îlot

« [...] et on essayait de révéler la végétation qui était dans le cœur d'îlot. » Vincent Thiesson, entretien du 02 avril 2010

- Révéler les cheminements piétons

« Comme à chaque fois c'étaient des cœurs très fermés dans lequel il y avait quelques passages mais qui n'étaient pas évident à reconnaître, donc le travail du paysagiste c'était de recréer ces liaisons et les rendre évidentes. Et nous de nuit aussi, on créait tout un balisage lumineux qui allait d'îlot en îlot et qui était marqué à la fois à l'extérieur des îlots et à l'intérieur. Dedans, on essayait de se déconnecter un peu de l'éclairage fonctionnelle en apportant des zones où on avait des éclairages différenciés plus ou moins intenses, plus ou moins contrastés »

« Parce qu'il y avait à la fois cette idée de traverser, de se dire qu'on essaye de révéler ces cheminements piétons de nuit en allant finalement de porche en porche avec un vocabulaire lumineux qui est totalement différent de ce que l'on voit habituellement. » Vincent Thiesson, entretien du 02 avril 2010

- Avoir une relation visuelle entre l'espace public et les cœurs d'îlot

« [...] même si les îlots étaient privatisés, certains restés transparent. C'était vraiment, même de nuit, créer une relation visuelle entre le cœur d'îlot et l'espace public lui-même. Quand on a un passage qui est privatisé mais qui est transparent, le jardin ne passe pas comme un trou noir mais a bien sa propre existence. Donc, c'était juste un jeu d'implantation, pour que la végétation, l'espace ou le candélabre derrière soit effectivement visible depuis l'espace publique. » Vincent Thiesson, entretien du 02 avril 2010

Enfin la dernière orientation semble intéressante du point de vue du changement dans les pratiques des habitants. En effet, avec l'arrivée de la Télévision, les habitants se replient de plus en plus chez eux. Cette orientation tend, non pas à inverser cette tendance, mais à améliorer le cadre de vie des habitants et à

changer les représentations :

« Et puis, en même temps de se dire que chaque cœur d'îlot c'est un peu un tableau que les gens vont voir chaque soir de chez eux. Ce n'est pas forcément un espace, il peut être vécu, c'est un espace d'usage, mais c'est aussi un espace de représentation pour les gens qui y habitent. » M. Thiesson, entretien du 02 avril 2010

Ces orientations sont résumées sur le plan qui suit. Nous pouvons remarquer que l'identification du quartier passe par la mise en lumière du Beffroi et de l'esplanade François Mitterrand mais aussi par la création d'un signal lumineux au niveau des angles des bâtiments. Le cheminement piéton, quant à lui, se fait par un balisage bleu.



Décembre 2005

8

l'atelier Vincent Thiesson
conception lumière

Figure 20 : Plan des grandes orientations en matière de lumière sur le quartier Europe-Chateaubriand

Source : Avant projet sommaire des espaces extérieurs du quartier Europe-Chateaubriand

Cette étude a été abandonnée en cours de route car le service technique de la ville et le concepteur lumière avaient des divergences d'opinion. Le service technique trouvait les propositions intéressantes mais trop coûteuse. De ce fait, les réalisations sont très différentes de celle proposées dans l'étude : le balisage bleu n'existe plus et la lumière blanche éclaire de manière uniforme. À l'origine, une différenciation devait être faite entre les passages publics et les entrées privées. Le quartier a tout de même subi des transformations en matière d'éclairage. Le matériel a été en grande partie changé.

Ci-dessous, l'illustration de l'ancien mobilier qui ponctuait le quartier :



Figure 21 : Mobilier urbain d'éclairage avant la rénovation

Source : Vincent Thiesson

Suite à l'intervention, le mobilier d'éclairage prend les formes suivantes. Notons que quelques candélabres anciens subsistent et se mélangent aux nouveaux.



Figure 22 : Mobilier urbain d'éclairage après la rénovation

Source : Laura Richard



Figure 23 : Photo de nuit du Beffroi et de l'arrêt de bus

Source : Laura Richard

La lumière est blanche et éclaire de manière relativement uniforme. Les seuls événements lumineux qui se démarquent sont les spots verts qui illuminent certains arbres remarquables et les colonnes lumineuses de l'arrêt de bus. Il y a également les signaux lumineux mis en place au niveau de la médiathèque et de la mission local qui sortent de l'ordinaire.

b) Les quartiers Belles Portes et Grand Parc à Hérouville Saint-Clair

Dans les quartiers Belles Portes et Grand Parc, le SDAL ne les concernant pas, seul Vincent Thiesson y intervient en tant que concepteur lumière. Pourtant, en regardant le SDAL, on s'aperçoit que les orientations prises englobent bien ces deux quartiers. Nous commencerons donc par présenter les grandes orientations du SDAL pour ensuite parler de celles de Vincent Thiesson.

Les orientations du SDAL sont résumées par la phrase d'introduction du concept « Le Schéma directeur d'aménagement lumière devra respecter d'une manière générale les normes et recommandations en matière d'éclairage public, la sécurité et le meilleur confort visuel des usagers, le juste niveau d'éclairage, les coûts et les contraintes d'exploitation, et être en accord parfait avec le développement durable » [SDAL, 2007]. Si nous y regardons de plus près, quatre grandes parties, approfondies par la suite, se dégagent :

- L'intégration diurne du matériel. Pour cela le concepteur préconise un mobilier gris qui ne se démode pas et qui s'intègre mieux au paysage.
- La réduction des coûts. Pour cela, il est conseillé d'utiliser des lampes à économies d'énergie, de limiter les puissances, de simplifier les technologies mais également de limiter les différents candélabres dans le but de réduire les coûts de maintenance.
- La réduction des nuisances lumineuses et l'impact sur l'environnement. Pour cette prescription, Néo Light¹ recommande de ne pas faire de déchet et d'utiliser des lampes recyclables ne contenant pas de polluant. Concernant le matériel, il interdit l'utilisation de vasques non plate ou de candélabres sans réflecteur.
- La vision scotopique. La vision scotopique est la vision nocturne. La vision de jour est la vision photopique. La différence entre les deux visions est la sensibilité de l'œil humain aux longueurs d'ondes. La nuit, l'œil va donc est plus sensible au bleu et au blanc qu'à l'orange.

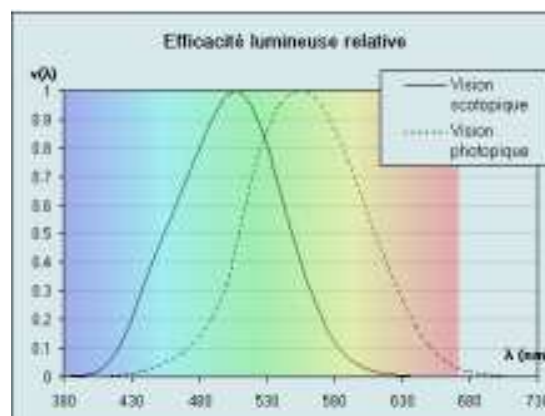


Figure 24 : Courbe de sensibilité de l'œil humain aux longueurs d'ondes

Source : SDAL d'Hérouville Saint-Clair

¹ Néo Light est le bureau d'étude à l'origine du diagnostic et de la conception de l'éclairage public à Hérouville Saint-Clair dans le cadre du SADL.

Le SDAL se veut en accord avec les principes du développement durable mais les seules recommandations qui touchent les habitants (aspect social du développement durable) sont soit fait pour réduire les coûts comme par exemple « contrôler les horaires de fonctionnement en adéquation avec l'utilisation », soit, ne se base que sur la sensibilité de l'œil humain sans prendre en compte les caractéristiques des quartiers. Mais, à leur décharge, il faut noter qu'à l'échelle de la ville cela peut-être difficile à réaliser, d'autant plus qu'aucune étude n'a vraiment défini les orientations sur ce sujet. Cette critique est basée uniquement sur le SDAL car une rencontre avec un membre de l'équipe de Néo Light n'a pas été possible.

Quant à l'étude de Vincent Thiesson, les orientations dégagées sont les suivantes :

- Hiérarchiser les voies pour « accompagner les habitants dans leurs déplacements » qu'ils soient piétons ou motorisés. Pour cela il utilise la couleur et la hauteur de feu.

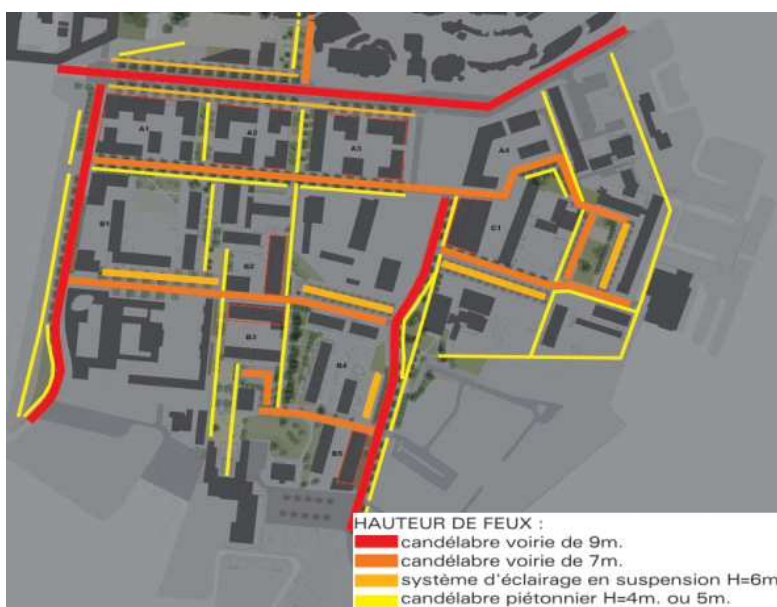


Figure 25 : Plan des hauteurs de feux

Source : Avant-projet global d'aménagement des espaces publics d'Hérouville Saint-Clair

- Révéler plusieurs espaces publics : Espace à l'entrée de la MJC, le cœur d'îlot B1 (voir annexe pour le situer) et le square au centre du quartier Belles Portes.
- Mettre en scène l'architecture et la végétation avec une attention particulière sur la promenade des squares (illustration de gauche ci-dessous) et les jardins linéaire (illustration de droite ci-dessous).
- Révéler la morphologie du centre ville (en limite nord des terrains étudiés).



Figure 26 : Plan des orientations et illustration de ces orientations

Source : Avant-projet global d'aménagement des espaces publics d'Hérouville Saint-Clair

D'après le diagnostic du SDAL, la ville avait une grande diversité de gamme en matière d'éclairage public. Concernant les quartiers Belles Portes et Grand Parc, d'après les photos de l'avant projet global d'aménagement des espaces publics d'Hérouville Saint-Clair, il y avait principalement des "boules".



Figure 27 : Candélabres des quartiers Belles Portes et Grand Parc avant la rénovation

Source : Avant-projet global d'aménagement des espaces publics d'Hérouville Saint-Clair

Actuellement, l'éclairage a été changé mais pas dans son intégralité car il reste encore plusieurs lampadaires "boules" dont certains sont inutilisables. Quelques lampadaires nouveaux ne fonctionnent pas encore et d'autres sont encore à installer. Le quartier est toujours en chantier ce qui rend difficile la lecture nocturne du quartier, il y a une dissonance entre les différents candélabres. Cela

a peut-être une influence sur la représentation des habitants.

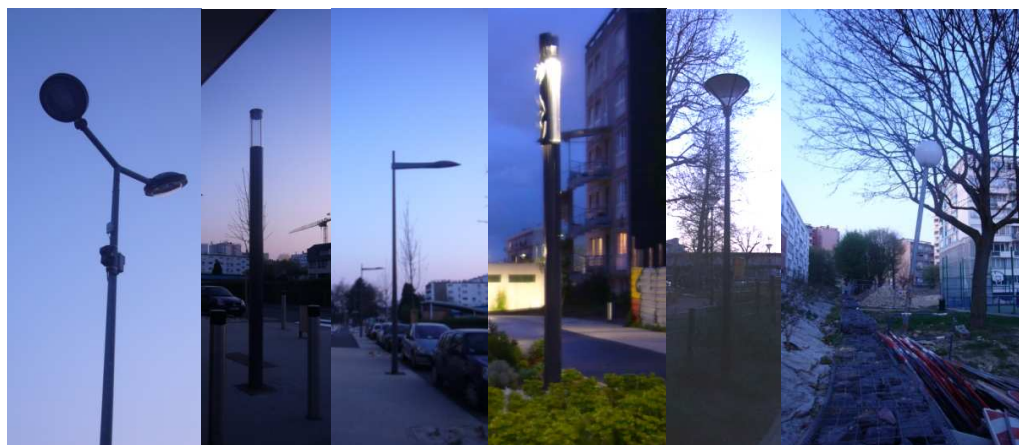


Figure 28 : Candélabres nouveaux à gauche (4) - illustrations des restes des anciens candélabres (2)

Source : Laura Richard

Nous pouvons remarquer une différence notable entre les deux terrains d'étude: les lampadaires du quartier Europe-Chateaubriand sont assez haut (9m) tandis que les bâtiments ne dépassent pas le R+3 alors que dans les quartiers Belles Portes et Grand Parc, dont la hauteur des bâtiments varie entre R+4 et R+10, les lampadaires sont placés principalement à 5 ou 6 mètres du sol.

Le SDAL comme les études lumières ne prennent que peu en compte les caractéristiques de la population. Avant les éclairages s'appuyaient sur la typologie des voies, maintenant ils s'appuient sur la typologie de l'espace urbain et ses caractéristiques avec en première place la végétation. D'après Vincent Thiesson, « le plus gros enjeu pour les prochaines années, c'est de justement lier absolument l'éclairage à l'usage et à l'usage réel » [Entretien avec M. Thiesson en 2010]. Les usages et les usagers semblent pour le moment très peu ou plutôt trop peu pris en compte mais ce n'est semble-t-il pas faute d'être voulu :

« Ce qu'il m'a appris aussi [Roger Narboni, ndlr], c'est qu'on n'est pas obligé de subir un éclairage. Et que, jusqu'à présent, et dans tous les quartiers où la lumière est conçue sans réflexion, on subit l'éclairage puisqu'il nous accompagne dans notre vie. Et donc c'est des uniformisations d'éclairage, de plus ou moins de bonne qualité, et il n'y a pas ni de diversité ni, surtout, **d'adaptation par rapport à l'espace et à l'architecture. C'est surtout ce lien là qu'il faut pouvoir faire. Et puis ensuite, évidemment, les usages qui vont sur les espaces. Mais après, quand on parle d'usage en espace public et notamment de nuit, on est tout de suite confronté à d'autres problématiques, puisque l'usage en espace public, à part circuler en "bagnoles", circuler à pied, se déplacer, accéder aux bâtiments, en termes d'usage après c'est du récréatif, ce sont les terrains de sport, ce sont les lieux de convivialité, de regroupements, d'échanges entre les personnes, de détente. Et dès qu'on passe de nuit, ces espaces là "hope", parce que de nuit, on ne veut surtout pas que ces mêmes usages, parfois, se reproduisent.**

On entend souvent que, dans les espaces publics, les gens ne veulent pas mettre de bancs parce que c'est des...

Laura : Ce sont les jeunes qui squattent.

Vincent Thiesson : C'est des regroupements, du coup les gens parlent et font du bruit, etc. Les terrains de sports, ne surtout pas les éclairer de nuit parce que, du coup, ils vont jouer, ils vont faire du bruit, etc. C'est très compliqué. D'où, moi ce que je disais au départ, **le plus gros enjeu pour les prochaines années, c'est de justement lier absolument l'éclairage à l'usage et à l'usage réel.** C'est de se dire que, quand on parle des villes qui sont tout le temps éclairées la nuit 24 heures sur 24, effectivement c'est problématique. Moi ça m'hérise le poil quand on dit, on n'a qu'à éclairer telle place qu'à partir de onze heures ou minuit. Je me dis, de quel droit on détermine que quelqu'un qui passe à dix heures a le droit à un espace bien éclairé et puis celui qui passe à trois heures du matin, il n'a plus rien. Au contraire, celui qui passe à trois heures du matin, il faudrait peut-être même plus lui mettre quelque chose de bien. Je ne parle pas des fêtards qui rentrent de boîte mais du "mec" qui va bosser à quatre heures du matin. Du coup si, avec le développement durable et l'écologie, on peut adapter ce qu'on crée de nuit à l'usage réel, c'est-à-dire s'il n'y a personne dans la rue, pas la peine d'éclairer, par contre, s'il y a quelqu'un, effectivement, il faut que ce soit éclairé. Ça se serait assez bien. » M. Thiesson, entretien du 02 avril 2010

La volonté de prendre en compte les populations est là, mais difficile à réaliser. Elle se traduit pour Vincent Thiesson par « une qualité de vie. Qualité de vie veut dire qualité de lumière, qualité à la fois de perception, de confort visuel » [Entretien avec M. Thiesson, 2010] mais aussi par le fait de développer la fierté des habitants par une mise en valeur du patrimoine et de révéler l'identité du quartier. Nous allons donc voir dans ce dernier chapitre comment les habitants vivent ce changement de lumière.

4. Analyses et résultats

Maintenant que nous avons présenté les deux terrains d'études, nous allons voir à travers l'analyse croisée des enquêtes, des observations et des entretiens, si les hypothèses posées précédemment sont confirmées ou infirmées. Nous commencerons par savoir si l'hypothèse principale qui porte sur la représentation est accréditée. Ensuite, les pratiques des habitants seront analysées afin de déterminer si elles ont changé avec la rénovation et le changement de lumière. Durant cette analyse, des réponses seront apportées mais des questions nouvelles apparaîtront. Cette recherche n'a pas comme intention d'apporter toutes les réponses mais elle essaiera d'en fournir un maximum et de soulever d'autres interrogations. Mais avant même d'aborder l'analyse, nous prendrons un peu de recul par rapport à la méthode utilisée afin de voir qu'elles sont les limites de

cette recherche. En effet, comme toute recherche il y a des limites, le tout c'est de les connaître et de ne pas les ignorer pour mieux avancer dans l'analyse.

a) Les limites de l'étude

En dehors des limites qui seront soulevées au cas par cas dans l'analyse, nous pouvons d'ors et déjà énoncer quelques difficultés qui sont apparues lors de la réalisation des enquêtes.

La première d'entre elles est liée aux personnes sondées. En effet, il a été relativement difficile de trouver des volontaires pour répondre aux enquêtes pour des raisons inhérentes aux quartiers. À Hérouville Saint-Clair, il y avait très peu de personnes dans les rues, ce qui a d'ailleurs été confirmé par plusieurs enquêtes. Puis, à Tours, il y avait bien du monde mais peu d'entre eux habitaient le quartier, ils venaient semble-t-il à la médiathèque. Ensuite, parmi les habitants, ce sont souvent les mêmes personnes déjà interrogées qui nous retrouvons dans l'espace public. Ces difficultés ont bien sûr eu un impact sur le nombre total de questionnaires remplis, 24 pour Hérouville Saint-Clair et 27 pour Tours.

Une autre difficulté est liée au questionnaire lui-même. Cette technique du questionnaire avec un échantillon aléatoire pris dans la rue impose une rédaction concise afin de permettre aux personnes interrogées de bien vouloir répondre. En effet, la plupart d'entre eux s'inquiétait du temps que cela allait leur prendre. De plus, les individus questionnés répondent sans prendre soin d'écouter la question jusqu'au bout, ou, ne répondent qu'à une partie de la question. Cette difficulté aura comme répercussion des questionnaires incomplets. Ainsi, en général sur les 24 et 27 questionnaires, une vingtaine d'entre eux sont exploitables pour chaque question.

Donc pour résumer, la principale limite de cette recherche est le nombre limité de réponses. Dans l'analyse, certaines questions seront inexploitables car elles n'auront que trop peu de réponses pour être significatives. Ceci a pour conséquence l'inexploitation de certaines questions pourtant essentielles. Nous avons défini pour l'analyse qu'en dessous de deux tiers des réponses, celles-ci étaient inutilisables. Maintenant que cette mise au point est faite, nous allons voir si les deux hypothèses sont confirmées ou infirmées.

b) Changement de représentation et lumières urbaines

Les enquêtes menées auprès des habitants des deux terrains d'études font ressortir à quasi l'unanimité un changement dans l'appréciation du quartier de nuit. En effet, dans le questionnaire, il était d'abord demandé si les habitants avaient remarqué un changement dans l'éclairage public. Le choix des réponses

était « Oui, il est flagrant », « Oui mais il faible », ou « Non, rien n'a changé ». Ensuite, il leur était demandé de juger ce changement avec une question fermée dont les réponses possibles étaient « C'est nettement mieux », « Je ne vois pas la différence » ou « C'est pire ». Les résultats à cette question interviendront un peu plus loin. Les résultats obtenus pour la première question sont les suivants :

Avez-vous remarqué un changement dans l'éclairage public	Oui, il est flagrant	Oui mais il est faible	Non rien n'a changé	Nombre total de réponses
Tours	17	4	4	25
Pourcentage	68%	16%	16%	
Hérouville Saint-Clair	11	7	2	20
Pourcentage	55%	35%	10%	

Une grande majorité des habitants se sont effectivement aperçu du changement dans l'éclairage public. Cette question permettait de savoir si le changement d'éclairage public se faisait remarquer même si, a priori, ce n'est pas aussi flagrant que la construction de la médiathèque à Tours, ou que la construction d'un nouvel immeuble à Hérouville Saint-Clair. Pour aller plus loin, il faudrait savoir ce qu'ils ont constaté. Est-ce les candélabres eux-mêmes ou bien le changement d'ambiance la nuit ? Cette question pourrait dans une future recherche permettre de déterminer l'importance ou non du matériel utilisé dans le changement de représentation. Elle pourrait aussi permettre de voir si le matériel a une incidence sur l'image diurne.

Ces éléments de réponses seuls ne permettent pas de justifier d'une évolution des regards des habitants sur leur quartier de nuit. La deuxième question citée précédemment permet d'apporter un élément de réponse.

Comment trouvez-vous ces changements ?	C'est nettement mieux	Je ne vois pas la différence	C'est pire	Nombre total de réponse
Tours	16	2	1	19
Pourcentage	84%	11%	5%	
Hérouville Saint-Clair	14	3	1	18
Pourcentage	78%	17%	6%	

Nous voyons que les habitants trouvent que c'est mieux en grande majorité. Cette question permet d'avoir le jugement des habitants sur l'éclairage mais il ne définit pas qu'il y ait un changement dans la représentation, même si elle le laisse sous-entendre. Pour complètement répondre à la question « y a-t-il un changement de représentation de la part des habitants ? », il a été demandé à ces derniers de donner une note sur 10 au quartier de nuit avant et après les changements d'éclairage public. Les notes obtenues après ne sont jamais inférieures à celle données pour le quartier avant les changements. La même

notation a été demandée mais cette fois-ci sur l'image générale du quartier comme nous allons le voir plus loin. Pour en tirer des conclusions valables, seuls les résultats des personnes ayant notées les deux aspects (image de nuit et général) ont été retenus. Ils sont synthétisés dans le tableau suivant sous forme de moyennes. Il a également été requis de juger l'éclairage public.

Donnez une note sur 10 au quartier de nuit avant les changements et après	Moyenne des notes pour « avant »	Moyenne des notes pour « après »	Gain	Moyenne des notes pour l'éclairage public
Tours	4,56	7,63	3,06	7,81
HSC	3,92	6,31	2,38	6,77

Il y a bien une évolution positive du regard porté sur le quartier de nuit.

Il faut relever dès à présent que la moyenne des notes donnée au quartier Europe-Chateaubriand en général (4,56) est supérieure à celles donnée aux quartiers Belles Portes et Grand Parc (3,92). Bien que cette différence soit minime, elle semble confirmer les propos tenus auparavant à savoir que le quartier Europe-Chateaubriand a moins de difficultés que ceux d'Hérouville Saint-Clair.

Par contre, la différence des notes moyennes obtenues par les quartiers après la rénovation est plus importante qu'au départ. En effet, alors qu'elle n'était que de 0,64 point entre les deux terrains avant la rénovation, elle a doublé après la rénovation passant de ce fait à 1,32 point de différence. Ainsi, le quartier Europe-Chateaubriand obtient 7,63 alors que les quartiers d'Hérouville Saint-Clair n'obtiennent que 6,31. Cette différence de gain est surprenante car l'éclairage public sur Hérouville Saint-Clair a été élaboré d'après la double intervention des concepteurs lumière des agences "Néo Light" et "ON" alors que la ville de Tours n'a que très peu suivi les conseils de Vincent Thiesson. Nous aurions pu donc émettre l'hypothèse que cela aller avoir une répercussion sur la notation. Doit-on en tirer comme conclusion que les concepteurs lumières sont inutiles ? La réponse est non et cela pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, nous avons vu qu'il y avait dès le départ une différence de notation entre les deux terrains et nous pouvons peut-être penser que cela reflète les difficultés du quartier ou alors, tout simplement, que le système de notation est plus stricte de la part des Hérouvillais. Il faudrait étudier les critères qui entre en compte dans la notation pour aller plus loin dans la comparaison.
- Ensuite nous ne pourrions conclure cela qui si nous avions les mêmes terrains d'études et les mêmes personnes sondées, or ce n'est pas le cas, d'autres facteurs doivent être pris en compte. Comme M. Thiesson l'a remarqué, l'éclairage du quartier Europe-Chateaubriand était dans un très mauvais état :

« Laura : Il y a quand même eu des changements en termes de lumière, je pense, dans le quartier ? »

Concernant l'éclairage d'Hérouville Saint-Clair, nous ne savons pas qu'elle était l'état avant les changements, donc nous ne pouvons que fortement supposer que la fréquence des interventions et la date des derniers changements peuvent avoir un impact sur la notation. Celle-ci étant relative puisqu'elle est basée sur la comparaison.

- Enfin, la rénovation des quartiers d'Hérouville Saint-Clair n'est pas terminée, ni la mise en lumière comme le dit M. Thiesson dans son entretien : « Hérouville, on a commencé, je crois, en 2004 et ce n'est toujours pas terminé ». Il existe encore un certain nombre de « trous noirs » d'après les observations qui ont pu être faites. La réponse à la question « L'éclairage est-il adapté à vos déplacements semble confirmer cela car, sur Tours, seulement 3 personnes sur 25 déclarent « non » – 2 répondent « pas du tout » et un « plutôt non » – alors que sur Hérouville Saint-Clair il y a 7 sur 22 dont 5 « pas du tout ».

Nous pouvons aussi supposer que la durée moyenne d'habitation qui est plus longue d'environ 10 ans pour le quartier Europe-Chateaubriand est un facteur d'aggravation. Nous ne pouvons donc pas comparer les deux quartiers sur les résultats des gains.

Nous pouvons tout de même conclure, d'après les notes obtenues, qu'il y a bien un changement dans l'image nocturne du quartier. Peut-on l'attribuer au changement d'éclairage ? Si nous nous interrogeons sur ce qui intervient dans la construction de l'image nocturne et dans le changement de représentation, nous pouvons dégager 3 éléments importants. Tout d'abord, il y a bien sûr l'éclairage qui y participe mais pas seulement. Nous pouvons penser qu'il y a eu un changement dans les rondes de la police qui sont devenues plus fréquentes ou encore que le voisinage s'est diversifié. Il y a aussi et surtout la rénovation urbaine. Pour estimer l'apport de la rénovation urbaine dans les changements de représentation, il a été demandé aux habitants de noter sur 10 le quartier en général avant la rénovation. Les résultats sont les suivants :

	Image générale du quartier			Image du quartier de nuit			Note éclairage public
	Note avant	Note après	Gain	Note avant	Note après	Gain	
Hérouville Saint-Clair	4,56	7,56	3,00	4,56	7,63	3,06	7,81
Tours	4,15	6,77	2,62	3,92	6,31	2,38	6,77

Nous pouvons remarquer qu'il y a également une évolution de la représentation générale du quartier. Si nous estimons que la rénovation modifie la représentation à hauteur de 3 points pour Tours et à hauteur de 2,62 points pour Hérouville Saint-Clair, alors nous pourrions en conclure que l'éclairage

intervient pour 0,06 point dans le changement d'image nocturne du quartier Europe-Chateaubriand et pour -0,24 points pour les quartiers Grand Parc et Belles Portes. En fait, il est impossible de déterminer si le changement de représentation du quartier de nuit est bien dû à l'éclairage et si cela a un impact sur le changement général du quartier avec uniquement ces notes.

Pour tenter de répondre à la question « l'éclairage a-t-il un rôle a joué dans ce changement d'image ? » il a été posé aux habitants la question suivante : « Quels sont les changements les plus importants que vous avez remarqué dans le quartier ? ». Cette question permettait de connaître les changements qui sont intervenus dans leur notation. Nous avons, à Hérouville Saint-Clair, 3 personnes sur 20 qui ont mentionné l'éclairage contre 1 seule sur 19 à Tours. Les habitants s'attachent plus aux constructions comme par exemple dans le quartier Europe-Chateaubriand où la médiathèque a récolté 11 réponses et le beffroi 10 réponses. Toutefois, nous pouvons affirmer que, pour une partie de la population, le changement d'éclairage public entre en compte dans le changement d'image générale et donc a fortiori dans celui de nuit. Si nous additionnons ces résultats à la note donnée à l'éclairage public et au fait que, sur le quartier Europe-Chateaubriand, 6 personnes sur 15 ont répondu qu'ils redécouvraient des endroits dans le quartier grâce à l'éclairage public (à Hérouville la question n'est pas exploitable car trop peu de personnes ont répondu), nous pouvons très fortement supposer que la réponse à la question « est-ce que l'éclairage public participe au changement d'image nocturne du quartier ? » est oui. Concernant l'implication de l'éclairage dans l'image générale, nous ne pouvons pas conclure, il aurait fallu connaître les critères de manière plus précise qui sont pris en compte pour la notation en général. Pour cela, il faudrait creuser la question. En approfondissant cette question, nous aurions pu également et certainement découvrir de manière plus précise la place de l'éclairage dans le changement d'image nocturne du quartier. Même si cette question n'était pas clairement posée, il est évident qu'elle prolonge celle déjà posées. Toujours est-il que ces critères ne furent pas demandés car le temps imparti défini par les gens étant assez court, d'autres axes ont été privilégiés. Il faudrait pour développer le questionnaire, se rendre chez les personnes lorsqu'ils ont du temps à nous accorder. Mais l'intrusion d'un étranger chez soi n'est pas chose commune surtout quand il n'a rien d'officiel (cette technique a été testé à Tours au départ). Il ne semble pas y avoir de solution miracle, il faut avancer petit à petit ce qui exige du temps et dans le cadre de cette de recherche, il est limité.

Nous pouvons donc conclure que la lumière a bien un impact sur le changement de représentation nocturne des habitants des quartiers sensibles. Nous pouvons dire qu'il participe effectivement à la rénovation du quartier dans le sens où il participe au changement d'image nocturne. L'étude des deux quartiers a révélé une différence surtout dans les notations mais leur comparaison n'est pas possible à moins de connaître les critères prise en compte dans les notations.

c) La pratiques des habitants

L'une des hypothèses s'articulait autour de la pratique des habitants et de l'influence des lumières urbaines dessus. D'ailleurs, une grande partie du questionnaire était tourné dans ce sens. Définir clairement l'influence de l'éclairage n'est pas chose aisé. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de changements de pratique des habitants. Nous allons développer cette question dans la première partie de ce chapitre. D'ors et déjà, nous pouvons dire que la technique des questionnaires n'ait *a posteriori* pas la méthode la plus appropriée pour répondre à cette hypothèse, le parcours commenté aurait été plus adéquat. En effet, les réponses aux questionnaires sont vagues. Il est difficile de comprendre ces pratiques d'après un formulaire, d'autant plus que les habitants n'ont pas pour habitude d'analyser leurs déplacements et ce qui les motivent. De plus, il aurait fallu suivre ces pratiques avant la rénovation urbaine puis après afin de définir l'existence de ces changements, un peu comme l'expérience menée à Toulouse dans le quartier de l'Empalot. Par contre, le questionnaire à fait ressortir certaines pratiques qui révèlent l'importance d'un éclairage adapté et continu. C'est ce que nous verrons par la suite dans la fin de ce chapitre.

Il est difficile de se faire une image précise des pratiques des habitants d'après un questionnaire. Cependant, la notion de bruit peut en donner une approximation. Ainsi il a été demandé aux habitants les questions suivantes : « êtes-vous gêné par le bruit le soir ou la nuit ? », « S'il y a une gêne, est-ce qu'elle s'est amplifié avec les changements d'éclairage et la rénovation urbaine ? ». Dans les tableaux ci-dessous, nous remarquons que la rénovation urbaine et l'éclairage n'a eu aucun impact sur la pratique des personnes, pratique estimée à travers le bruit.

Etes-vous gêné par le bruit le soir ou la nuit ?	Jamais		Rarement		Occasionnellement		Assez souvent		Très souvent	
		11		4		5		3		0
Si oui, Ce bruit s'est-il amplifié depuis les changements	Oui	non	Oui	non	Oui	Non	oui	Non	Oui	Non
	-	-	0	3	0	5	0	3	0	0

Tableau des réponses pour le quartier Europe-Chateaubriand

Etes-vous gêné par le bruit le soir ou la nuit ?	Jamais		Rarement		Occasionnellement		Assez souvent		Très souvent	
		9		4		4		4		1
Si oui, Ce bruit s'est-il amplifié depuis les changements	Oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	Oui	Non
	-	-	0	1	0	2	2	1	0	1

Tableau des réponses pour les quartiers Belles Portes et Grand Parc

Une question complémentaire a également été posée : « Si vous n’êtes pas gêné par le bruit, en a-t-il été toujours ainsi ? » mais les réponses ne sont pas exploitables car il y a eu trop de réponses. Cependant, lorsque celles-ci étaient « non », les personnes expliquaient ce changement au double vitrage ou à un changement des voisins proches.

Lorsque l’on demande aux habitants s’ils trouvent le quartier plus vivant maintenant qu’auparavant, ils sont mitigés. Pour Tours, 11 personnes sur 18, soit 61,1%, répondent que le quartier n’est pas plus vivant et les 7 autres trouvent qu’il y a effectivement un changement. Pour Hérouville Saint-Clair, les chiffres sont sensiblement identiques puisque 8 personnes répondent « non », soit 57,1%, contre 6 « oui ». Ces résultats vont donc toujours dans le même sens, à savoir que les habitants n’ont pas changé leurs pratiques.

Donc d’après ces premiers éléments, nous pourrions dire que les pratiques des habitants ne sembleraient pas avoir changé avec la rénovation et le changement d’éclairage. Mais les pratiques ne s’arrêtent pas qu’aux seules nuisances sonores, elles peuvent se manifester silencieusement : un homme qui se promène ne dérangera personne. Il faudrait, pour compléter cette hypothèse, faire d’autres investigations sur un temps bien plus long que celui de la recherche. Nous pouvons tout de même nous demander si l’absence de changements dans les pratiques n’est pas dû au fait qu’il n’y ait pas, ou peu, de pratique dans ces quartiers le soir.

Les enquêtes montrent effectivement que les habitants sortent peu le soir pour diverses raisons comme des enfants en bas âges, la télévision et le confort de la maison ou encore un travail tôt, etc. Le tableau montre la répartition des réponses.

Sortez-vous le soir ?	Jamais	Rarement	Occasionnellement	Assez souvent	Très souvent
Hérouville Saint-Clair	13	2	4	1	4
Pourcentage	54%	8%	17%	4%	17%
Pourcentage cumulé	54%	63%	79%	83%	100%
Europe-Chateaubriand	4	9	9	2	1
Pourcentage	16%	36%	36%	8%	4%
Pourcentage cumulé	16%	52%	88%	96%	100%

La question qui vient compléter la précédente pour affiner la pratique des habitants est : « sortez-vous quand il fait nuit ? » Les résultats peuvent être interprétés de deux façons différentes. Cela peut traduire un manque de sécurité ou alors révéler un repli des habitants chez eux à la nuit tombée. Concernant la sécurité, en croisant les données, nous pouvons voir qu’il n’y a pas de corrélation entre l’absence de sortie nocturne et le sentiment d’insécurité comme il est possible de le remarquer avec les tableaux qui suivent.

Vous sentez-vous en sécurité dans le quartier ? Sortez-vous quand il fait nuit ?	Oui tout le temps	Oui mais il y a des fois où je ne suis pas rassuré	Oui mais seulement quand je accompagné(e)	Non	Total
Oui ça ne change rien	5	0	0	1	6
Oui quand j'y suis obligé(e)	2	4	2	3	11
Non	1	2	0	0	3
Total	8	6	2	4	20

Tableau des réponses aux enquêtes pour Hérouville Saint-Clair

Vous sentez-vous en sécurité dans le quartier ? Sortez-vous quand il fait nuit ?	Oui tout le temps	Oui mais il y a des fois où je ne suis pas rassuré	Oui mais seulement quand je accompagné(e)	Non	Total
Oui ça ne change rien	5	2	0	0	7
Oui quand j'y suis obligé	9	2	1	1	13
Non	0	0	0	2	2
	14	4	1	3	22

Tableau des réponses aux enquêtes pour Tour

Nous pouvons donc en tirer la conclusion que les habitants se replient chez eux à la nuit tombée. La question du « pourquoi » a été posée et le manque de sécurité n'est pratiquement pas avancé.

Il y a une limite à cette question en particulier : la définition de la nuit de la part des habitants. Il y a une confusion entre la nuit dans le sens "période où l'on dort" et qui suit le soir et la nuit dans le sens "absence de jour". Ceci est dû, entre autres, à la période d'enquête : les personnes interrogées le furent de jour et ont donc dû faire appel à leur représentation plutôt qu'à leur vision. De plus, en période quasi-estival les deux sens sont quasi-confondus. Enfin, cette question succédait à la question sur les sorties le soir donc logiquement certains ont pu penser que nous parlions de la "nuit où l'on dort". D'ailleurs certaines réflexions du style « non, la nuit je dors » laissent clairement apparaître la confusion.

Il y a donc très peu de monde dans les rues. Ce n'est pas pour autant qu'il faut négliger l'éclairage public. En étudiant un peu plus spécifiquement les pratiques des habitants sans chercher à voir s'il y a un changement, nous nous apercevons qu'il y a une certaine dépendance à l'éclairage public.

Pour commencer, les habitants des deux quartiers ont des pratiques qui sont relativement sujet à l'éclairage. En effet, les habitants utilisent beaucoup les transports en commun : ceux d'Europe-Chateaubriand déclarent à 81,5% utiliser

le bus contre 54,2% à Hérouville Saint-Clair. La voiture, quant à elle, n'est utilisée qu'à 48 % pour le quartier Europe-Chateaubriand et à 62,5 % tout de même pour les quartiers Belles Portes et Grand Parc. Si nous regardons les chiffres de l'INSEE, nous nous apercevons que les actifs occupés entre 15 et 64 ans, des ces quartiers, utilisent plus les transports en commun que le reste de la ville et moins la voiture.

	Belles Portes et Grand Parc	Hérouville Saint-Clair	Europe-Chateaubriand	Tours
Pourcentage d'actifs occupés de 25 à 64 ans qui utilisent principalement le transport en commun pour aller travailler	21%	12%	26%	16%
Pourcentage d'actifs occupés de 25 à 64 ans qui utilisent principalement la voiture pour aller travailler	58%	73%	57%	60%

Figure 29 : Tableau des moyens de transport des actifs occupés

Source : INSEE 2006

Contrairement aux voitures, les transports en commun s'arrêtent à arrêt fixe. Les habitants doivent donc forcément parcourir des distances plus longues qu'avec une voiture. Cela étant dit, le manque de parking soulevé par les habitants des quartiers Belles portes et Grand Parc peut également avoir cet effet. Toujours est-il que, dans ces quartiers et contrairement aux quartiers centraux qui sont souvent bien éclairés et aux quartiers pavillonnaires où les maisons ont leur propre garage ce qui implique la possibilité de mettre un éclairage privée, les quartiers des grands ensembles sont entièrement dépendant de l'éclairage public. Ce qui va accentuer cette dépendance, ce sont les horaires de travail des habitants. Sur les 21 personnes qui travaillent, les deux terrains d'études étant confondus, un tiers ont des horaires qui sortent des plages horaires habituelles 8h – 18h. Lorsqu'était abordée la question « êtes-vous favorable à une coupure totale de l'éclairage public ? », certaines personnes qui étaient contre insistaient sur le fait que dans le quartier Europe-Chateaubriand, il y avait beaucoup de personnes qui travaillaient de nuit et surtout des femmes.

La lumière doit être présente pour accompagner ces habitants, si peu nombreux soit-il car, comme nous l'avons dit dans le contexte, la lumière est apparenté à un service d'intérêt général qui suit les principes de continuité, d'égalité et d'adaptabilité pour tous. D'ailleurs M. Thiesson aborde également ce sujet :

« C'est de se dire que, quand on parle des villes qui sont tout le temps éclairées la nuit 24 heures sur 24, effectivement c'est problématique. Moi ça m'hérisse le poil quand on dit, on n'a qu'à éclairer telle place à partir de onze heures ou

minuit. Je me dis, de quel droit on détermine que quelqu'un qui passe à dix heures a le droit à un espace bien éclairé et puis celui qui passe à trois heures du matin, il a plus rien. Au contraire, celui qui passe à trois heures du matin, il faudrait peut-être même plus lui mettre quelque chose de bien. Je ne parle pas des fêtards qui rentrent de boîte mais du mec qui va bosser à quatre heures du matin. Du coup si, avec le développement durable et l'écologie, on peut adapter ce qu'on crée de nuit à l'usage réel, c'est-à-dire s'il n'y a personne dans la rue, pas la peine d'éclairer. Par contre, s'il y a quelqu'un, effectivement, il faut que ce soit éclairé. Ça ce serait assez bien ». M. Thiesson, entretien du 02 avril 2010

Mais pour éclairer les usagers, il faut connaître leurs pratiques. À ce sujet, les questionnaires apportent des éléments de réponses. En effet, aux questions « Pour y aller [aux lieux que vous fréquentez au moins une par semaine], empruntez-vous les grands axes ou les chemins les plus courts [à travers les îlots et les bâtiments] ? » et « Est-ce que vous gardez les mêmes chemins lorsqu'il fait nuit ? », les réponses confirment que les habitants pratiquent autant les espaces publics que les espaces "semi-collectifs". D'où l'importance d'avoir un éclairage qui soit étudié et pensé sur la notion d'espace commun et non d'espace public.

	Les grands axes		Les chemins les plus courts à travers les îlots		ça dépend	
Belles Portes et Grand Parc	4		11		5	
Gardez-vous les mêmes chemins lorsqu'il fait nuit ?	Oui	Non	oui	non	oui	non
	Trop de peu de réponse pour être exploitable					
Europe-Chateaubriand	5		11		7	
Gardez-vous les mêmes chemins lorsqu'il fait nuit ?	Oui	Non	oui	non	oui	non
	3	1	8	0	3	1

Donc, l'enjeu de l'éclairage des quartiers sensibles est d'avoir un éclairage concerté entre les différents acteurs qui sont les concepteurs lumières qu'en il y en a un, les services techniques de la ville, mais aussi les bailleurs sociaux et occasionnellement les architectes comme ce fût le cas dans le quartier de l'Europe-Chateaubriand.

« Dans ce domaine là, la difficulté qu'on a eue, c'était de faire travailler, sur un même sujet, trois types d'intervenants puisqu'il y a l'éclairage public de la ville sur toutes les rues, tout ce qui est du domaine public bien évidemment c'est la ville qui intervient, il y a les architectes qui ont travaillé sur les bâtiments, y compris les halls d'entrée et y compris les passages sous immeubles qui font partis du bâtiment. Et le troisième intervenant, c'est Vincent Thiesson dans le cadre des travaux de résidentialisation et des cœurs d'îlots. Donc, il a fallu qu'il y ait une cohérence entre ces différents intervenants. » M. Cailleret, entretien du 12 avril 2010

Nous avons donc vu que les hypothèses posées au départ étaient en partie confirmées et en partie infirmées mais que toutes deux devaient être approfondies par d'autres investigations. Le changement de représentation nocturne est bien réel. Quant à la pratique, il semblerait que l'éclairage n'est pas eu d'impact dessus. Mais, en étudiant les pratiques des habitants, on a pu aller plus loin que les questions initialement soulevées et affirmer que ces habitants sont relativement dépendants de l'éclairage. Est-ce qu'ils le sont plus que d'autres quartiers de la ville ? Nous ne pouvons pas le dire mais nous pouvons le supposer au regard des chiffres de l'INSEE. La question que nous pouvons également nous demander c'est : est-ce que cette pratique est prise en compte dans la manière de penser l'éclairage de ces quartiers ? Autrement dit, comment les concepteurs prennent-ils en compte le fait que ce soit des quartiers sensibles ? C'est ce que nous allons voir dans la partie suivante.

5. Pour aller plus loin : le rapport des concepteurs¹ aux quartiers sensibles

Comment les concepteurs prennent-ils en compte le fait que ce soit des quartiers sensibles ? Cette problématique n'était pas celle à l'origine de la recherche mais au fur et à mesure que la celle-ci avançait, elle est devenue de plus en plus prégnante.

La question a été posée clairement aux acteurs rencontrés et un axe en est ressorti : le vandalisme. Après, en croisant les discours et les documents concernant les prescriptions en matière d'éclairage il est apparu d'autres axes qui étaient abordés dans ces quartiers.

a) Le vandalisme

L'outil principal pour vérifier les hypothèses fut les enquêtes, mais afin de mieux comprendre les améliorations en matière d'éclairage et pour savoir ce qui avait été fait dans les quartiers, des entretiens avec certains acteurs de la rénovation ont été réalisés. En posant la question clairement à M. Thiesson et à M. Cailleret pour savoir comment il prenait en compte le fait que ce soient des quartiers sensibles, le vandalisme est apparu comme un thème récurrent même si les deux acteurs non pas le même point de vue comme on peut le voir ci-après.

¹ Il s'agit là des concepteurs au sens large : ceux qui interviennent dans la conception des lumières urbaines

Pour M. Thiesson, le matériel anti-vandale n'est pas la solution. Pour lui il n'y a pas de solution mais s'il pense que la qualité change les choses.

« Laura : Et comment avez-vous pris en compte le fait que ce soit un quartier sensible, même si c'est un quartier faussement sensible ?

Vincent Thiesson : Je crois (rires). Non, mais il y a toujours des problèmes de vandalisme. Ça c'est la notion de base qu'on nous rabâche, je dirais. Moi je suis assez contre cette notion, enfin, cet automatisme là. Ce n'est pas parce que c'est un quartier sensible que forcément tout va être détruit. À partir du moment où on fait un projet qui soit, un, respectueux des gens et qui ne soit pas irrespectueux donc dans les deux sens, irrespectueux en terme de qualité où on fait de la merde du coup où il n'y a pas d'intérêt, ou au contraire, faire un truc trop beau et trop dépensier. Je pense que ce projet là, il est relativement respecté.

Donc on touche à un quartier sensible comme ça, la notion de vandalisme est très importante. Mais pour nous, pour le cœur du projet, pour le projet lui-même, c'est surtout s'attacher à l'identité du quartier. Ça c'est primordiale. » Entretien du 02 avril 2010

D'après M. Cailleret, « mieux vaut prévenir que guérir »

« Laura : Donc la ville ne prend pas en compte particulièrement la spécificité du quartier ?

M. Cailleret : Elle tire vers le haut, c'est-à-dire qu'elle met la même qualité partout. Il y a une volonté de mettre une qualité urbaine partout. Elle en tient compte quand même dans le choix particulier du matériel mais le niveau global de qualité est le même. C'est ça qui est l'idée conductrice au niveau de la ville.

(...)

M. Cailleret : Oui, et il n'y a pas de lumière verte sur l'espace-ville de Tours. Donc c'est nous qui assurons la maintenance de ces projecteurs particuliers.

Laura : Et ça na pas été dégradé ni quoi que ce soit ?

M. Cailleret : Non, ça a été perché assez haut. » Entretien du 12 avril 2010

Jean-Michel Deleuil, Jean-Yves Toussaint ainsi que Sophie Mosser tentent rapidement d'expliquer ce geste de dégradation. Pour eux, il faut l'entendre comme une expression des habitants à montrer leur mécontentement. « Un indicateur inverse de qualité du geste d'éclairage peut résider dans le vandalisme » [Deleuil, Toussaint, 2000]. Cela va dans le même sens que le concepteur, M. Thiesson. Pour Sophie Mosser, si nous regardons l'histoire du vandalisme sur l'éclairage public nous pouvons interpréter le vandalisme comme une expression de la « volonté plus ou moins consciente de réaménager l'ordre social, imposé par le pouvoir, de négocier le système de contrôle social » [Mosser, 2008], même si ce n'est pas aussi vrai qu'avant. Quand est-il dans les quartiers d'Europe-Chateaubriand, des Belles Portes et du Grand Parc ? D'après les photos prises par M ; Thiesson sur le quartier Europe-Chateaubriand, il y avait effectivement des lampadaires détruits. Mais d'après les observations qui

ont été faites, il n'a pas été repéré de lampadaires dégradés pourtant M. Cailleret confirme qu'il y a bien du vandalisme.

« Laura : Vous avez parlé de vandalisme, c'est fréquent dans ces quartiers là ?

M. Cailleret : Ce n'est pas plus fréquent que place Plumereau¹ mais c'est des choses qui arrivent. Il y a malheureusement des jeunes qui détruisent un certain nombre d'équipements qu'on met à disposition. C'est pour ça qu'on veille à ce qui soit mis en place des équipements de bonne qualité et robuste. On anticipe justement dans la conception pour éviter le vandalisme. Mais ce sont des choses qui arrivent. » Entretien du 12 avril 2010

Le vandalisme est donc un thème récurrent dans l'approche qu'ont les concepteurs par rapport aux quartiers difficiles. Cependant, ils n'ont pas tous les mêmes préconisations pour y répondre. Certains prennent les devants en mettant du matériel anti-vandale à une certaine hauteur. D'autres estiment que le vandalisme n'aura pas lieu si le projet est fait avec qualité. Il est difficile de donner une recette contre le vandalisme comme l'illustre les propos de M. Thiesson.

« (...) il n'y a pas de réponses là-dessus alors pour ça, il n'y a pas besoin d'être spécialiste, il n'y a absolument aucune réponse. Dans le cas d'Hérouville Saint-Clair, dans un cas on a mis des colonnes lumineuses dans le quartier qui est quand même une lumière assez fragile puisqu'il y a une partie qui est visible, qui est lumineuse, assez grosse. Ça fait plus d'un an que c'est posé et c'est toujours respecté. Alors que dans le même quartier, on a mis des petits appareils, ils sont tous petits, ils sont gros comme ça avec un petit verre derrière et ils étaient quand même à 5 mètres de hauteur ; ce sont les petits projecteurs qui ont été vandalisés. Il n'y a aucune règle là-dessus. » M. Thiesson, entretien du 02 avril 2010

Le SDAL parle également du vandalisme : « les zones éclairées font se réduire les attroupements et les risques de vandalisme ». Pourtant le SDAL n'intervient pas sur les quartiers sensibles alors, cela signifierait-il que le vandalisme n'est pas propre à ces quartiers ? En fait, comme il a certainement déjà été dit, la ville d'Hérouville Saint-Clair est une ville nouvelle d'après guerre, qui est composée à 78% de grands ensembles et dont approximativement 73 % de la ville est touché par la politique de la ville. Elle a, à quelques différences près, la même morphologie que les quartiers sensibles.

Mais le vandalisme n'est le seul thème qui transparait des entretiens et des documents sur l'éclairage même si c'est le plus évident et le plus important à première vue. Deux autres thèmes viennent s'ajouter : le rapport éclairage et paysage et le développement durable.

¹ Centre vivant de Tours, endroit incontournable pour les étudiants et Tourangeaux comme pour les touristes.

b) L'éclairage et le paysage « naturel »

Après la lecture croisée de trois documents faisant des prescriptions sur l'éclairage public, il est ressorti que la lumière était toujours traitée en couple avec le paysage. Dans notre cas, cela n'est pas abordé comme on le fait traditionnellement à savoir un arbre, un candélabre, un arbre... mais est utilisé pour valoriser le quartier. Etant donné l'intervention d'un même concepteur sur les 3 quartiers, nous pouvons supposer que c'est une spécificité dû au concepteur. Surtout que, d'après l'entretien avec M. Cailleret, il s'est avéré que la conception lumineuse des parties "semi-collectives" n'était pas prévue mais qu'elle s'est faite car elle était intégrée dans la proposition du groupement « feuille à feuille » : « on a choisi le groupement "feuille à feuille" et Vincent Thiesson puisque ce sont eux qui ont eu une proposition d'intervention sur les espaces extérieurs à la fois paysagers, piétonniers pour la circulation piétonne intérieure aux ilots et puis le complément, le petit plus, c'était le traitement de l'ambiance lumineuse des immeubles et des cours intérieures aux immeubles. »

Les seules propositions qui ne sont pas initiées par Vincent Thiesson sont celles du SDAL, même si théoriquement il n'intervient pas sur les quartiers sensibles. Le SDAL lui aussi s'appuie sur le paysage même si ce n'est pas aussi évident que pour l'aménagement lumière des quartiers ANRU étudiés. D'abord, dans la partie concept du SDAL on peut lire :

Hérouville la nuit doit avoir sa propre identité. La ville, possède des atouts et des contraintes à surmonter pour mettre en place un véritable paysage nocturne.
La lumière est un important vecteur d'image, elle révélera uniquement ce que l'on souhaite voir mis en valeur.

La cité possède trois grandes composantes qui la caractérisent :

- Ses espaces paysagers,
- Ses axes de liaisons qui structurent la ville (boulevards, grandes rues, rond points...)
- Ses émergences architecturales (résidences, bâtiments publics,...)

La lumière doit mettre en avant ces éléments essentiels.

Figure 30 : Extrait du SDAL d'Hérouville Saint-Clair

Source : SDAL d'Hérouville Saint-Clair

Les espaces paysagers ne sont pas uniquement constitués de végétaux mais lorsque nous regardons le diagnostic, il y a deux éléments qui laissent penser que la végétation est importante. D'abord, il est clairement dit que la ville d'« Hérouville possèdent un fort potentiel végétal qui n'est pas encore mis en valeur. » [SDAL de la Ville d'Hérouville, 2007]. Ensuite, il y a un élément dans le diagnostic qui est surprenant. Dans le début de la partie diagnostic, le concepteur lumière (Sylvain Bigot) fait une analyse de l'éclairage public avec des critères physiques : rendement, performance des lanternes, l'appropriation du matériel, un manque d'éclairage, un éclairement¹ important et un « végétation

¹ L'éclairement est le flux lumineux reçu par une surface.

qui n'est pas traitée de façon spécifique et n'est pas mise en valeur de façon adéquate » [SDAL, 2007]. Presque tous les autres critères portent sur le matériel sauf le manque d'éclairage et la végétation. Cela peut laisser supposer que la prise en compte de la végétation est un thème important.

Mais pourquoi les concepteurs prennent-ils en compte la végétation dans ces quartiers ? M. Thiesson donne un élément de réponse :

« (...) dans les quartiers où ils détruisent, ils reconstruisent, ils ont un patrimoine paysager hallucinant. Généralement ces quartiers, et on n'y fait pas trop gaffe. Aussi, ça fait partie des objets qui peuvent faire l'objet d'un traitement lumineux. » M. Thiesson, entretien du 02 avril 2010

Nous ne pouvons, bien entendu, pas conclure que la végétation est un thème récurrent dans l'approche de l'éclairage dans les quartiers difficiles avec les éléments que nous avons. Même si nous pouvons fortement le supposer, il faudrait interroger d'autres concepteurs pour le vérifier.

c) Le développement durable

La question du développement durable est loin d'être une question spécifique aux quartiers sensibles mais elle est loin d'en être absente. Il apparaît important de la traiter car qui dit développement durable dit sociale. D'autant plus que le volet économie peut-être en conflit avec la sécurité qui est un thème majeur et récurrent au moins des média. Nous allons donc voir comment le développement durable est abordé dans ces quartiers.

Dans le SDAL, le développement durable est clairement exprimé et c'est l'argument qui est le plus longuement développé. Par contre, lorsque nous nous intéressons au contenu, nous nous apercevons que les volets « économie d'énergie » et « environnement » sont beaucoup plus développés que le volet social. Ce dernier, ainsi que la prise en compte de l'usager et de ses pratiques, n'arrive que bien après et se réduit qu'à une seule partie de l'homme : l'œil. Autant dire que le social est pratiquement absent. Le thème « les usagers » n'apparaît qu'à la page 25 sur 30 et le paragraphe fait deux phrases : « L'objectif est de favoriser les piétons. Pour sécuriser les zones, l'idée est d'inciter les véhicules à ralentir grâce au type de matériel (hauteur, puissance, température de couleur des sources) ». Donc si nous nous fions qu'au SDAL, la réponse à la question « est-ce que les concepteurs prennent en compte les pratiques particulières des habitants des quartiers sensibles ? », la réponse est non. Il est vrai que le SDAL a pour vocation de donner les grandes orientations en matière de lumière sur la ville et donc il peut sembler logique qu'il ne s'intéresse pas à la pratique des habitants des quartiers sensibles mais tout de même il ne prend que très peu en compte l'usager quel qu'il soit.

Regardons dans les deux autres documents pour approfondir la question. Alors

que le vocable « développement durable » apparaît 15 fois dans les trente pages du SDAL, il n'apparaît pas une seule fois dans l'avant projet global d'Hérouville Saint-Clair, ni dans l'avant projet sommaire d'Europe-Chateaubriand. Cela veut-il dire que la notion de développement durable n'est pas prise en compte ? La question a été posée à M. Thiesson et la réponse est la suivante.

« Laura : Est-ce que dans votre étude, vous avez fait une partie de tout ce qui était économie d'énergie, impact sur l'environnement... ?

Vincent Thiesson : Non, à l'époque, non pas du tout. A cette époque là, il n'y avait pas du tout cette notion là.

Laura : Et maintenant dans les autres projets, vous les prenez en compte ?

Vincent Thiesson : Cela ne veut pas dire qu'on ne le prenait pas en compte, mais ce n'était pas un sujet aussi présent que maintenant. Mais si on parle par exemple, si on prend le projet de Tours, je crois qu'on est toujours aussi dans les puissances les plus faibles qu'on puisse utiliser à la fois en terme de quantité de lumière mis dans l'espace et puis du coup de puissance installée. La seule différence, c'est que maintenant c'est vu de manière globale pour faire des économies d'énergie et en intégrant la maintenance, la fréquence de maintenance sur les appareils d'éclairage.

(...)

Vincent Thiesson : je voulais revenir sur la notion de développement durable. Nous, on essaye de prendre le développement durable au sens large, c'est à la fois le côté technique et la consommation et puis la dimension sociale et humaine avec la qualité de vie. On essaye toujours de lier les deux. Et de toute façon, **on y est toujours confronté, parce que quand on aborde les problèmes de sécurisation, notamment dans les quartiers difficiles où on a une urbanisation, une architecture bien particulière, pas trop sur Chateaubriand quand même, mais sur Hérouville c'était flagrant, des grandes barres posées sur un sol immense avec 80% de parking, 20% de paysage et puis les barres, donc on a des espaces libres immenses et dès qu'on parle sécurité, on veut forcément éclairé tout l'espace. Et sécuriser, ils veulent qu'on éclaire fortement tous les espaces. Et donc ça, c'est en total contradiction avec la notion de développement durable. Et ça a été flagrant, par exemple pour Hérouville, on a arrêté le projet et on a repassé le projet au crible du développement durable, entre guillemets, pour baisser la consommation énergétique. Donc la ville a tout de suite compris qu'il y avait un mix à trouver entre les niveaux d'éclairage, la quantité de lumière sur les espaces et la consommation énergétique. Donc on a trouvé un compromis entre les deux.** » Entretien du 02 avril 2010

La question sociale et économique est prise en compte par Vincent Thiesson mais pas vraiment la question de l'impact sur l'environnement – dans le sens des environs – hors mis l'impact sur l'intimité des personnes en évitant des lumières

trop intrusives. Mais la question soulevée par sa réponse concerne la confrontation entre le développement durable et la sécurité. Ces deux thématiques ont été abordées par le questionnaire et les résultats sont les suivants :

À la question « quel est le rôle le plus important de l'éclairage public ? » La réponse qui revient majoritairement, dans les deux villes, est la sécurité des personnes avec 16 personnes sur 25 à Tours et 12 sur 21 à Hérouville Saint-Clair. Souhaiterait-il pour autant avoir un éclairage plus intense ?

Auriez-vous aimé que l'éclairage soit plus intense ?	Oui	Non	Nombre de réponses
Tours	8	18	26
Pourcentage	31%	69%	
Hérouville Saint-Clair	9	13	22
Pourcentage	41%	59%	

Majoritairement les habitants ne souhaitent pas avoir de plus forte intensité. Dans le quartier des Belles Portes et du Grand Parc, comme les consommations ont été vues à la baisse et que les habitants ne veulent pas avoir un éclairage plus intense, nous pouvons estimer que les principes de développement durable peuvent s'appliquer dans ces quartiers. Après ce n'est pas parce que l'éclairage public est jugé assez intense que les habitants seraient prêts à aller plus loin dans l'économie d'énergie avec une coupure totale de l'éclairage public une partie de la nuit. Ce sujet fait polémique et pas seulement dans les quartiers sensibles. Certains, comme M. Thiesson, sont contre car l'éclairage est un service pour le public et il ne doit exclure personne. Certains sont favorables pour des raisons économiques. La question a été posée aux habitants pour avoir leur point de vue et savoir si, effectivement, le sentiment de sécurité est dépendant de l'éclairage. Les résultats sont quelque peu surprenants au premier abord mais s'expliquent par la suite.

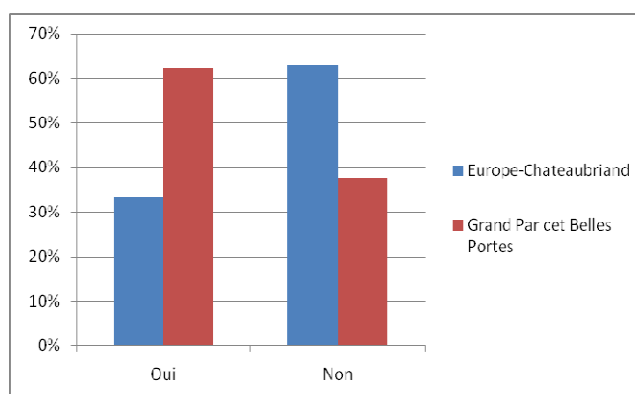


Figure 31 : Graphique en pourcentage des réponses à la question : Etes-vous favorable à une coupure totale de l'éclairage public une partie de la nuit ?

Les habitants des quartiers Belles Portes et Grand Parc sont plutôt favorables à une coupure d'éclairage public pour des raisons principalement économiques. Le

quartier Europe-Chateaubriand qui est supposé être moins sensible est majoritairement contre pour des raisons de sécurité. Sachant que, la semaine précédant la réalisation des enquêtes, la ville d'Hérouville avait fait une action « la semaine du développement durable » et que dans ce cadre, elle a réalisé un dépliant sur le changement d'éclairage et les économies faites, nous pouvons nous demander si la communication n'a pas eu des conséquences sur les réponses. Il faudrait également savoir si derrière le mot économie, les habitants entendent « économie personnelle » ou « économie pour le commune ». Il semblerait plus logique que ce soit la première.

Nous pouvons, après cette analyse, penser que le développement durable et la sécurité peuvent cohabiter sans difficultés dans les quartiers sensibles. Le compromis entre les deux devra être établi avec la population.

Au regard des 3 thèmes mise en évidence, on peut affirmer que les pratiques ne sont pas prise en compte, sauf pour le vandalisme. Mais derrière les deux autres thèmes, même si ce n'est pas flagrant l'usager n'est pas absent dans le sens où ce qui est fait en matière d'éclairage public lui est principalement destiné. Le paysage sert la mise en valeur pour donner d'une par une identité et pour valoriser le quartier. Ce n'est pas parce que cela lui est destiné que c'est forcément adapté.

CONCLUSION

La recherche, au départ, s'attachait à connaître quel était l'impact d'un changement d'éclairage dans les quartiers concernés par la rénovation urbaine. Il a été fait l'hypothèse que le changement d'éclairage avait un impact sur la représentation que les habitants avaient de leur quartier. La représentation étant la seconde étape du processus d'appropriation, nous pouvions supposer que ce changement de représentation avait une répercussion sur la pratique. À travers des enquêtes réalisées auprès des habitants, il a été possible de vérifier qu'il y avait bien une modification de l'image de nuit mais aussi en général. Aux vues de plusieurs éléments, nous pouvons fortement penser que la lumière n'y est pas indifférente. Il faudrait donc, maintenant, chercher quelle est la place de la lumière dans ce changement de représentation général. Quant à la seconde hypothèse, elle est réfutée mais cette conclusion est à confirmer car la technique de l'enquête dans la rue avec les difficultés qui y sont liées n'a pu avoir qu'une approche indirecte des pratiques. Afin de voir l'influence de l'éclairage sur la vie du quartier, il serait nécessaire de connaître les pratiques avant et après. Cette démarche a été initiée dans le quartier de l'Empalot à Toulouse mais la lumière n'a pas abouti pour des raisons financières. Cela illustre le fait qu'aujourd'hui encore la lumière est le parent pauvre de l'aménagement. La lumière, bien que depuis longtemps intégrée au domaine de l'urbanisme, montre une certaine marginalité. Celle-ci est peut-être due au manque de recherche répondant à la question « quelle place a-t-elle dans la rénovation urbaine ? » Nous avons vu qu'elle participe bien au changement de représentation, mais cela n'est pas suffisant pour convaincre les villes d'avoir une démarche intégrant un concepteur lumière dans les équipes qui travaillent sur le projet et d'accorder plus de place à cet outil.

Nous avons vu, au cours du travail, que nous étions limités pour véritablement conclure sur les hypothèses énoncées, mais d'autres importants questionnements non prévus à l'origine sont apparus et ont donc été traités. Tout d'abord, pour plusieurs raisons expliquées dans le mémoire, nous pouvons estimer que les habitants des quartiers sensibles sont relativement dépendants de l'éclairage public. C'est pour cela qu'il est primordial de travailler plus en profondeur la question de la place de cet outil pour informer sur l'importance d'intégrer la lumière à la rénovation des quartiers. Un autre élément est ressorti en étudiant les pratiques des habitants : ils utilisent les espaces communs et non les espaces publics. Il faut donc que les aménageurs travaillent conjointement pour avoir un éclairage adapté aux pratiques.

Suite à ce constat, nous avons été amenés à nous demander comment les concepteurs prenaient en compte le fait que ce soient des quartiers sensibles avec des pratiques particulières. Il s'est révélé que, outre le thème récurrent du vandalisme, les thèmes de développement durable et de l'éclairage révélant le

patrimoine végétal étaient deux autres thèmes qui revenaient régulièrement. Concernant le développement durable, nous pourrions penser que les principes de réduction de la consommation d'énergie est en opposition avec la sécurité qui est une préoccupation également récurrente dans ses quartiers. En analysant les réponses données par les habitants, il ressort une différence entre les deux terrains d'études. L'un d'eux, celui d'Hérouville Saint-Clair, pourtant plus "difficile", est plutôt favorable à la réduction de l'éclairage pour des raisons économiques. Par contre l'autre y est opposé pour des raisons sécuritaires. Ces résultats, quelque peu, surprenants nous incitent à approfondir la question du « pourquoi ? ». Cette recherche arrivant à son terme, cette question pourra être traitée dans une autre recherche.

S'il fallait résumer cette recherche en une phrase, nous pourrions dire qu'elle a posé les bases de l'importance de l'éclairage dans les quartiers en rénovation en révélant un changement de la représentation des habitants sur leur quartier mais elle peut encore être approfondie en répondant aux différentes questions soulevées au fur et à mesure de ce mémoire. Cette recherche a initié une réflexion sur la place de la lumière dans les quartiers en rénovation. Il ne reste qu'aux professionnels, comme aux chercheurs, de la continuer pour arriver à une réflexion globale servant de prescription pour les futurs aménagements. Et à donner une véritable place à la lumière dans le domaine de l'aménagement.

Sur la lumière :

CERTU (collectif), *Le paysage lumière : pour une politique qualitative de l'éclairage urbain*, édition du CERTU, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports, 1998, 156p.

Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (collectif), *Eclairage urbain, vers des démarches d'évaluations et de régulation : l'exemple de la démarche DEVISE*, édition LCPC, 2005, 94p.

DELEUIL Jean-Michel, *Eclairer la ville autrement : innovations et expérimentations en éclairage public*, édition Presse Polytechniques et Universitaires Romandes, 2009, 312p.

DEVARS Jean-Pierre et Sophie MOSSER, « Quel droit de cité pour l'éclairage urbain ? », *Les annales de la recherche n°87 (Nuits et lumières)*, septembre 2000, pp 63-73.

FIORI, Sandra. « Réinvestir l'espace nocturne : les concepteurs lumières. » *Les annales de la recherche n°87 (Nuits et lumières)*, septembre 2000, pp 73-80.

ARNAUD Isabelle, « Comment éclairer les usagers d'habitat social ? » *Gazette des communes n°1698*, 16 juin 2003, pp.44-47

MALLET Sandra, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie : vers un urbanisme temporel*, Thèse de doctorat, Paris, 2009, 474p.

MASBOUNGI Ariella, *Penser la ville par la lumière*, édition de la Vilette, 2003, 112p.

MOSSER Sophie, « Eclairage et sécurité en ville : l'état des savoirs. » *Déviance et Société n°31*, Janvier 2007, pp 77-100.

MOSSER Sophie, « Eclairage urbain : enjeux et instruments d'actions. » Thèse de doctorat, Paris, 2003, 454p.

MOSSER Sophie, « Les configurations lumineuses de la ville la nuit : quelle construction sociale ? » *Espaces et sociétés n°122 de Mars 2005*, pp 167-186.

MOSSER Sophie, *La fabrique de la lumière urbaine*, édition du CERTU, 2008, 181p.

NARBONI Roger, *La lumière urbaine : éclairer les espaces publics*, édition Le Moniteur 1995, 264p.

ROBINET Pascale, « Actes des rencontres de l'éclairage public. » *Rencontre de l'éclairage public*, édition ADEME, 2006, 148p.

SPAËS J., « Espaces urbains : Que la lumière soit juste », *Enerpresse n°9444*, 2007, pp. 12-34

LENFANT C., « Quartiers sensibles : des réponses lumineuses », *Urbanisme n°323*, mars-avril 2002, pp. 60-61

http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/interviews_narbone.pdf (Eohs-

Poly'Gones - AH/FloLN - 24/03/2004 - Retranscription entretien Roger Narboni du 17/11/2003)

<http://www.isfme.fr/fr/centre-de-ressources/eclairage-public.php>

<http://phozagora.free.fr/?surfpag=Historique>

<http://www.notre-planete.info/environnement/pollulumi.php>

Emission sur France 2 : Complément d'enquête spécial gaspillage en 2009

Sur la rénovation urbaine, le renouvellement urbain et la politique de la ville :

BONETTI Michel. «Les risques de dérive dans la transformation des grands ensembles.» Les annales de la recherche n°97 (*renouvellement urbains*), 2004, pp.35-42

Ville d'Hérouville Saint-Clair. «Projet Urbains de Cohésion Sociale.» Dossier de présentation, Hérouville Saint-Clair, 2007, 85p.

S.H.E.M.A.. «Avant-Projet Global de la Rénovation Urbaine à Hérouville Saint-Clair.», 2005, 117p.

LEBLANC-LAUGIER Marianne, *Rénovation urbaine : de la politique aux projets*, édition du Secteur Public, 2007, 159p.

LE GARREC Sylvie, *Le renouvellement urbain, la genèse d'une notion fourre-tout*, édition PUCA, 2006, 91p.

PIRON Olivier, *Renouvellement urbain : analyse systémique*, Ministère des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, 2003, 127p.

GRIDAUH (collectif), *Droit et politiques de renouvellement urbain n°10 -2004*, édition La documentation française, 2004, 235p.

JAILLET Marie-Christine, « La politique de la ville en France : histoire et bilan », Regards sur l'actualité n°296, décembre 2003, pp.5-24

DEPINCE Karine, « La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine », Regards sur l'actualité n°296, décembre 2003, pp. 25 -36

GONTCHAROFF Georges, *Une nouvelle politique de la ville ? Analyse critique de la loi Borloo du 1^{er} aout 2003*, édition adels, 2007, 505p.

Lettre d'information bimensuel de <http://www.ville.gouv.fr> du 13 aout 2003 (édition spéciale LOPVRU)

http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/sections/cohesion_sociale/politique_de_la_vill

<http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/chrono71-91.html>

<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/chronopolvil14062004.pdf>

<http://i.ville.gouv.fr/Data/inserhitlien.php?id=4346>

<http://www.arte.tv/fr/Fractures-urbaines--fractures-sociales/1539760,CmC=1545600.html>

<http://www.monde-diplomatique.fr/mav/89/PIRONET/14098>

<http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=7107>

Sur les espaces publics :

COUDREAU Laëtitia, « Le modèle de l'espace public traditionnel dans la conception des galeries de centres commerciaux : simple copie ou simulacre ? » Mémoire de recherche au CESA, 2004, 97 p.

COSTES Laëtitia, « L'appropriation des espaces publics par les usages : appropriable/ approprié quelle relation pour un espace public urbain ? » Projet de Fin d'études à Polytech'Tours, 2008, 98 p.

CLAVEL Maïté, *Sociologie de l'urbain*, édition Anthropose, 2002, 121 p.

TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique, *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Presses Polytechniques et universitaires, 2001, 304 p.

BASSAND Michel, COMPAGNON Anna, JOYE Dominique, STEIN Véronique, *Vivre et créer l'espace public*, 2001, 232 p.

<http://www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/chelkof.htm>

http://www.certu.fr/fr/_Voirie_et_espace_public-n27/usages_de_la_voirie_urbaine_et_de_l'espace_public-n89/IMG/pdf/L_espace_public.pdf

Les documents concernant les terrains d'études :

Le rapport d'activité de Tour(s)plus de 2008

La convention ANRU de Tours

La convention ANRU de Hérouville Saint-Clair

Le CUCS de Tours sur la période 2007-2009

Le rapport d'activité de Tour(s)plus de 2005

Le rapport d'activité de Tour(s)plus de 2006

Le PUCS d'Hérouville Sain-Clair (projet urbaine de cohésion sociale)

Le SDAL de la ville d'Hérouville Saint-Clair

L'avant-projet sommaire des espaces extérieurs du quartier Europe-Chateaubriand

L'avant-projet global des espaces publics du GPV d'Hérouville Saint-Clair

La présentation du programme de rénovation urbain lors de la séance Villes² du 27

mars 2009

Rapport de synthèse des programmes de rénovation en Région Centre réalisé par la DRE Centre le 22 mars 2007.

Généralistes :

CHOAY F., MERLIN P., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, troisième édition PUF, 2000, 928p.

LEVY J., LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, édition Belin, 2005, 1008p.

CHÂTEAUREYNAUD Philippe, *Dictionnaire de l'urbanisme : 800 mots actes et procédures*, 3^{ème} édition le moniteur, 2003, 899 p.

SINGLY François, *Le questionnaire*, 2e édition refondue Colin, 2005, 128 p.

BEAUD Stéphane, WEBER Florence., *Guide de l'enquête de terrain*, édition La Découverte, 2006, 355 p.

AFE : Association Française de l'Éclairage
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
CHV : Convention Habitat-Ville
CIV : Comité Interministériel pour les Villes
CNDSQ : Commission Nationale pour le Développement Sociale des Quartiers
CNV : Comité National pour les Villes
CQ : Convention de Quartier
CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale
DALO (loi) : Droit Au Logement Opposable
DIV : Délégation Interministérielle pour les Villes
DSQ : Développement Sociale des Quartiers
FIV : Fond Interministériel pour les Villes
FSU : Fond Social Urbain
GLO : Gabarit Limite d'Obstacle
GPU : Grand Projet Urbain
GPV : Grand Projet de Ville
HLM : Habitation à Loyer Modéré
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRIS : Ilots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques
LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement des Territoires
LOPVRU : Loi d'Orientation et de Programmation pour le Ville et la Rénovation Urbaine (loi Borloo)
LOV : Loi d'Orientation pour la Ville
OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction
ORU : Opération de Renouvellement Urbain
PACT : Programme d'Aménagement Concerté du Territoire
PNRU : Programme National de Renouvellement Urbain
PRU : Projet de Rénovation Urbaine
SDAL : Schéma Directeur d'Aménagement Lumière
SHEMA : *Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement*
SRU : Solidarité de Renouvellement Urbain
ZFU : Zone Franche Urbaine
ZRU : Zone de Redynamisation Urbaine
ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité
ZUS : Zone Urbaine Sensible

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Histoire de l'éclairage résumé en images : de la bougie aux lampadaires modernes	13
Figure 2 : Image satellite de la Terre nocturne en 1970	18
Figure 3 : Image satellite de la Terre nocturne en 2000	18
Figure 4 : Illustration de direction de la lumière pour les candélabres "boules"	18
Figure 5 : Frise chronologique de la politique de la ville.....	25
Figure 6 : Organisation de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine	27
Figure 7 : Article sur l'éclairage des quartiers en rénovations	37
Figure 8 : Extrait des pages 73-74 du livre <i>la lumière urbaine</i> de Roger Narboni, 1995.	38
Figure 9 : Processus d'appropriation de l'espace commun	40
Figure 10 : Géographie de la politique de la ville de l'agglomération de Tours.....	46
Figure 11 : Géographie de la politique de la ville de l'agglomération caennaise.....	47
Figure 12 : Périmètre IRIS.....	48
Figure 13 : Périmètres des IRIS à Hérouville Saint-Clair	48
Figure 14 : Répartition de la population	49
Figure 15 : Répartition Actif et Inactif	49
Figure 16 : Acteurs qui interviennent dans la rénovation urbaine à Tours.....	52
Figure 17 : Géographie de la politique de la ville d'Hérouville Saint-Clair	53
Figure 18 : Extrait de la convention ANRU d'Hérouville Saint-Clair	54
Figure 19 : Acteurs qui interviennent dans la rénovation urbaine d'Hérouville Saint-Clair	56
Figure 20 : Plan des grandes orientations en matière de lumière sur le quartier Europe-Chateaubriand	58
Figure 21 : Mobilier urbain d'éclairage avant la rénovation	59
Figure 22 : Mobilier urbain d'éclairage après la rénovation	59
Figure 23 : Photo de nuit du Beffroi et de l'arrêt de bus	59
Figure 24 : Courbe de sensibilité de l'œil humain aux longueurs d'ondes.....	60
Figure 25 : Plan des hauteurs de feux	61
Figure 26 : Plan des orientations et illustration de ces orientations	62
Figure 27 : Candélabres des quartiers Belles Portes et Grand Parc avant la rénovation	62
Figure 28 : Candélabres nouveaux à gauche (4) - illustrations des restes des anciens	

candélabres (2).....	63
Figure 29 : Tableau des moyens de transport des actifs occupés.....	73
Figure 30 : Extrait du SDAL d'Hérouville Saint-Clair	78
Figure 31 : Graphique en pourcentage des réponses à la question : Etes-vous favorable à une coupure total de l'éclairage public une partie de la nuit ?.....	81

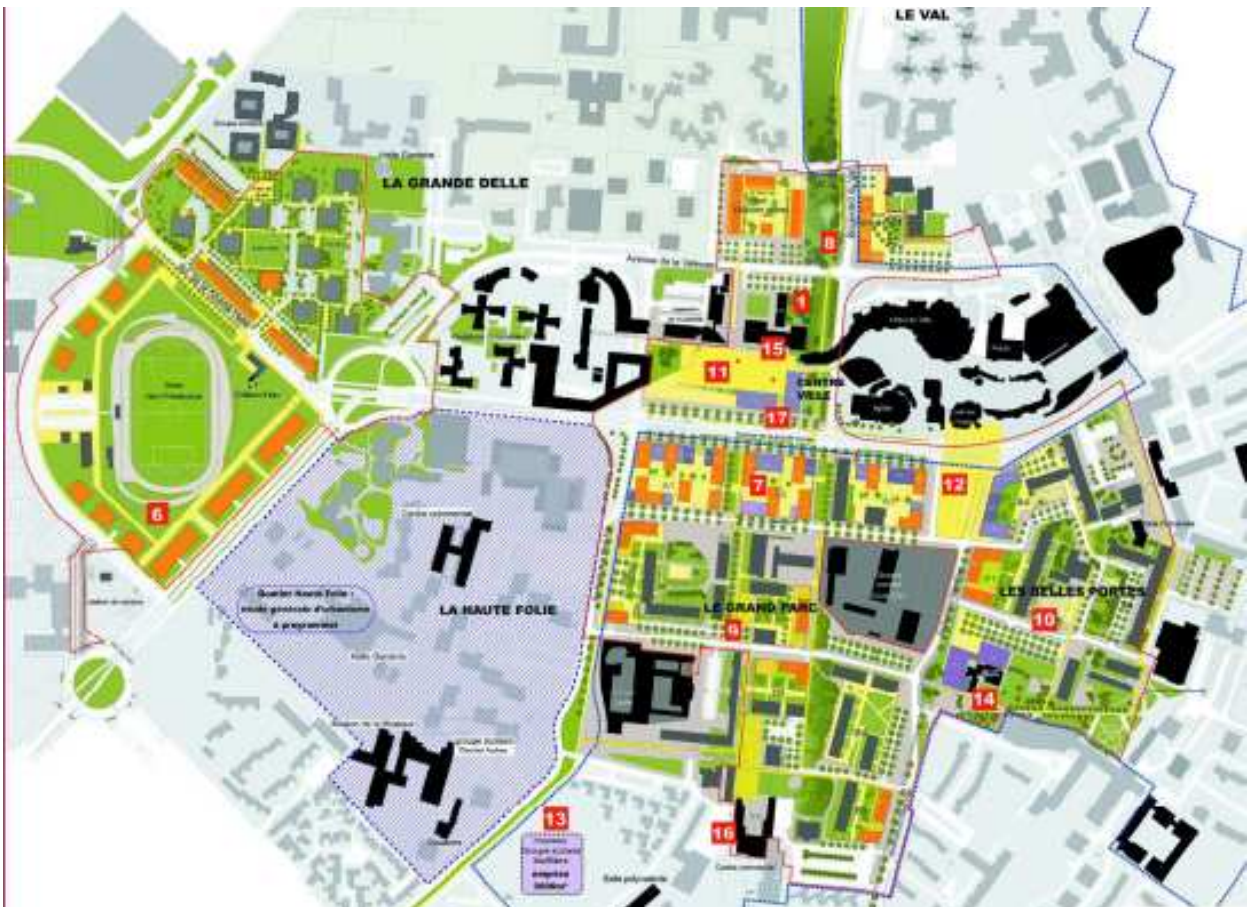
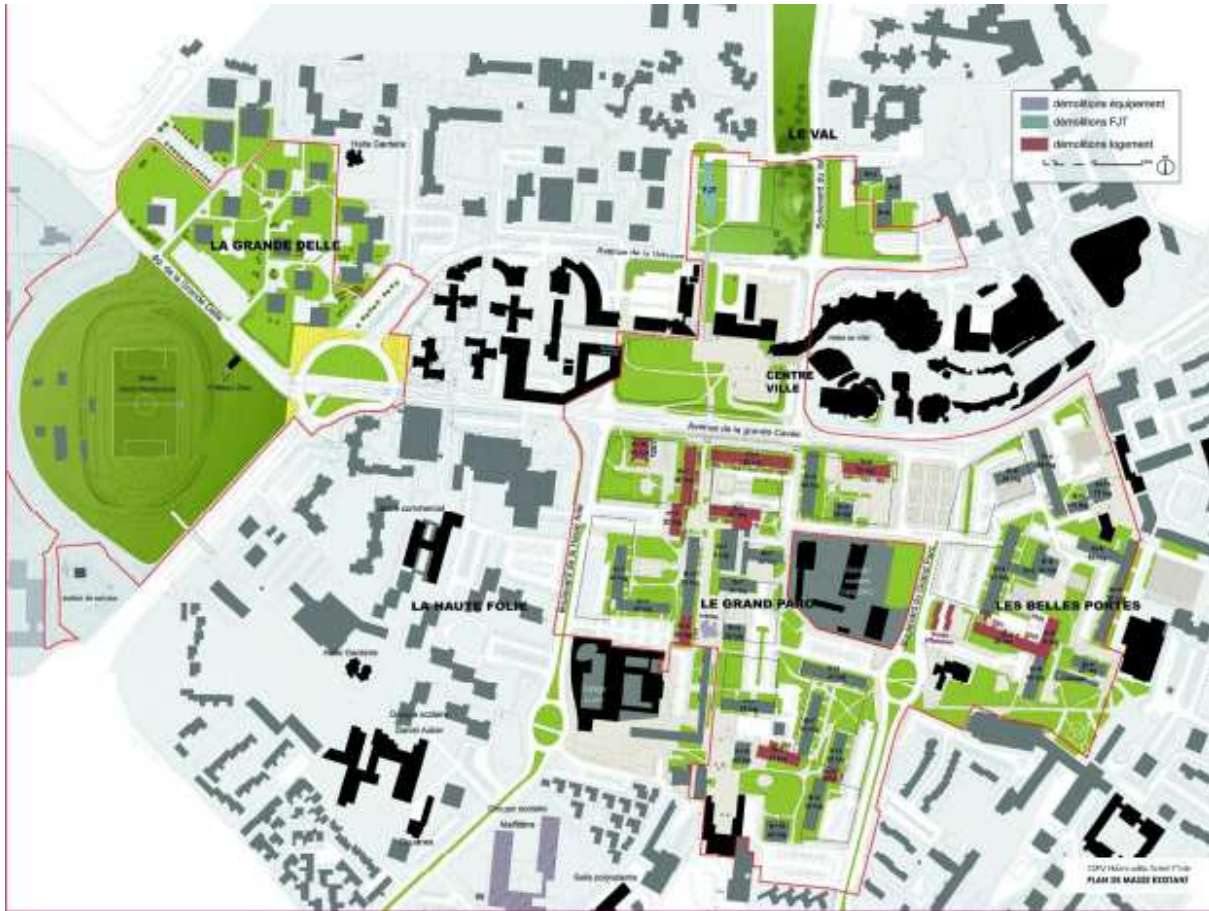
TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	4
Formation par la recherche et projet de fin d'études	5
Remerciements.....	6
Sommaire	7
Introduction	9
Partie 1 Cadre général de la Recherche.....	11
1. La lumière, un nouvel outil d'aménagement.....	12
a) De l'éclairage public à la « lumière urbaine » : un changement de vocabulaire traduisant un changement de conception.....	12
b) L'éclairage public, un domaine en marge ?	15
c) La lumière, un objet d'aménagement avec plusieurs finalités à accorder	17
d) La lumière : des solutions peut-être, des nuisances sûrement.....	17
2. La rénovation urbaine.....	19
a) Renouvellement urbain, rénovation urbaine ou réhabilitation ?.....	20
b) Des opérations habitat et vie sociale à la rénovation urbaine : histoire de la vie de la politique de la ville	22
c) Un programme inscrit dans la continuité mais des changements prévus.....	26
3. De l'espace public à l'espace commun.....	28
a) L'espace public : une pluralité de définitions.....	29
b) Espace public - espace commun, quelles différences ?.....	30
c) Les espaces communs : des formes, des usages, des usagers... ..	31
d) Les espaces communs dans les grands ensembles et ses lumières urbaines.....	32
Partie 2 35Du sujet à l'objet de recherche : mise en place d'une problématique	35
1. Existant en matière de recherches sur les lumières urbaines des quartiers sensibles	36
2. Problématique et hypothèses	39
3. Méthode d'investigation	40
a) Définitions préalables.....	40
b) Lecture des différents textes sur la prescription de l'éclairage	41
c) Enquêtes de terrain.....	41
d) Entretiens des acteurs clés.....	42
e) Observation	43

Partie 3 Analyse et Résultats	44
1. Présentation générale des terrains	45
a) Le quartier Europe-Chateaubriand à Tours	46
b) Les quartiers Grand Parc et Belles Portes à Hérouville Saint-Clair.....	47
c) Le contexte socio-économique des 3 quartiers.....	48
2. La présentation de la rénovation des quartiers	50
a) Le quartier Europe-Chateaubriand à Tours	50
b) Les quartiers Belles Portes et Grand Parc à Hérouville Saint-Clair	53
3. Présentation des lumières urbaines.....	56
a) Le quartier Europe-Châteaubriand à Tours	57
b) Les quartiers Belles Portes et Grand Parc à Hérouville Saint-Clair	60
4. Analyses et résultats	64
a) Les limites de l'étude	65
b) Changement de représentation et lumières urbaines	65
c) La pratiques des habitants	70
5. Pour aller plus loin : le rapport des concepteurs aux quartiers sensibles	75
a) Le vandalisme.....	75
b) L'éclairage et le paysage « naturel »	78
c) Le développement durable	79
Conclusion.....	83
Bibliographie.....	85
Glossaire	89
Table des illustrations.....	90
Table des matières.....	92

1. Plan masse avant et après de la rénovation urbaine à Hérouville Saint-Clair
3. Les retranscriptions des deux entretiens
4. Complément d'information sur l'éclairage public
5. Exemple de questionnaire

PLAN MASSE AVANT ET APRES DE LA RENOVATION URBAINE A HEROUVILLE SAINT-CLAIR



ENTRETIEN AVEC MONSIEUR CAILLERET DE L'OPAC

Laura : Je fais une étude avec l'école Polytech'Tours sur la lumière ou l'éclairage public dans les quartiers en rénovation. J'avais pris Tours comme ville pour une question de facilité. Je regardais un peu les différents quartiers, et j'ai appris par monsieur Désiré qu'il y avait eu une étude lumière sur Europe-Chateaubriand. C'est pour cette raison que je vous ai contacté. J'ai rencontré monsieur Thiesson qui m'a parlé de ses intentions, et comment il voyait la lumière dans les quartiers. J'ai voulu vous rencontrer pour savoir ce qui avait été fait plus précisément par rapport à la rénovation, pas uniquement par rapport à la lumière. Et avoir votre point de vue sur la lumière, ce qui a été réalisé. Et puis j'aimerais avoir accès au cahier des charges, et connaître la motivation de l'étude. Pour cela, j'ai préparé une liste de questions. On va commencer par votre parcours professionnel.

M. Cailleret : Le mien personnel ? Moi de formation je suis architecte. J'ai exercé comme architecte pendant une dizaine années. Comme ingénieur dans un bureau d'étude pendant une dizaine d'années aussi. Et je suis à l'OPAC de Tours depuis une dizaine d'années également. Voilà trente ans de carrière résumés succinctement.

Laura : Est-ce que vous avez déjà travaillé avec des concepteurs lumières auparavant ?

M. Cailleret : Non, c'est pour ça que la proposition de Vincent Thiesson nous avait intéressés. Effectivement, la lumière est un sujet que l'on pratique sans pour autant que ce soit mis en avant. Et c'était intéressant sur cette opération là d'avoir ce dialogue avec Vincent Thiesson, sur une approche un petit peu nouvelle de la gestion des espaces résidentiels puisque, je vous expliquerai à peu près les grands principes du projet, la lumière venant compléter des propositions un peu plus classiques que l'on avait dans ce domaine là. Mais, c'est pour cela que ça nous a intéressés : c'était la nouveauté de cette approche.

Laura : En fait, c'est vous qui êtes allé chercher Vincent Thiesson ? Ça s'est passé comment ?

M. Cailleret : Non. On peut revenir sur la question de l'opération : « Quel est l'enjeu ? ». Donc Europe-Chateaubriand, c'est un quartier qui est inscrit dans le programme de rénovation urbaine de l'agglomération, donc financé par le biais de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, l'ANRU. Et dans ce projet important, il y avait d'une part, la réhabilitation des logements. 1349 logements qui ont été réhabilités en trois tranches : donc les réhabilitations habituelles au niveau du confort intérieur, au niveau des économies d'énergie ; on a remplacé les fenêtres, etc., et de ce qu'on appelle la résidentialisation, donc c'est l'amélioration de l'accès aux immeubles, et puis, des espaces extérieurs. Donc dans le quartier Europe-Chateaubriand, il y a eu une opération assez lourde de travaux de résidentialisation avec, d'une part, un travail avec les architectes des bâtiments sur le contrôle d'accès aux bâtiments avec la mise en place d'un certain nombre de grilles permettant de maîtriser les transparences, c'est-à-dire les passages sous immeubles. Et d'autre part, un travail avec les paysagistes, le groupement « feuille à feuille ». Et Vincent Thiesson, éclairagiste. Ce qui s'est passé sur le sujet de la résidentialisation, comme d'ailleurs pour le choix des architectes sur les bâtiments, c'est la consultation des concepteurs qui a été lancée conformément au marché public. Après, consultation, on a choisi le groupement « feuille à feuille » et Vincent Thiesson puisque ce sont eux qui ont eu une proposition d'intervention sur les espaces extérieurs à la fois paysagers, piétonniers pour la circulation piétonne intérieure aux îlots et puis le complément, le petit plus, c'était le traitement de l'ambiance lumineuse des immeubles et des cours intérieures aux immeubles. Dans le quartier, la particularité, c'est d'avoir des cours fermées qui sont donc intérieures aux immeubles et qui représentent les espaces résidentialisés, enfin pour lesquelles à l'époque il fallait concevoir une résidentialisation qui gère à la fois les traversées à caractère public et les utilisations plus résidentielles. Donc c'est un gros sujet, il y a pas mal de choses à dire dessus mais l'équipe s'est présentée avec un discours intéressant sur cette ambiance lumineuse.

Laura : Par rapport au parc de logements lui-même, les caractéristiques de votre parc sur tout Tours c'est quoi ? Vous avez combien de logements à gérer ?

M. Cailleret : On a 15000 logements, en gros, sur la ville de Tours donc que du logement social. Le gros du

patrimoine, ce sont les constructions des années 60-70. Et, on a quand même une typologie assez diversifiée puisque l'office de Tours à bientôt 90 ans, il a été créé en 1921. Ce n'était pas l'OPAC à l'époque mais l'Office HBM (habitation bon marché), l'office d'Habitation bon marché de la ville de Tours qui a permis de construire un certain nombre de résidences qui sont toujours dans notre parc ; des résidences inspirées par les cités-jardins. Donc, on a la résidence des bords de Loire, on a la résidence du Gérard Renault et celle du Jolivet qui sont de ces dates là et qui sont représentatives du tout début du logement social en France. Et par ailleurs, on a des résidences récentes. Donc on a un éventail assez large de logements à proposer à nos locataires.

Laura : Votre expérience avec le quartier Europe-Chateaubriand, vous ne l'avez pas déclinée sur les autres quartiers ?

M. Cailleret : Le patrimoine c'est 15000 logements mais essentiellement il y a trois grands quartiers. Il y a le quartier du Sanitas (avec les quartiers limitrophes) qui représente 4000 logements donc sur l'ensemble, ça fait quand même une part importante. Donc c'est Sanitas-Rotonde, c'est la ZUS, c'est une zone urbaine sensible. Ensuite, le deuxième quartier c'est Les Fontaines, 1630 logements, je crois, qui représente le deuxième grand quartier. Le troisième grand quartier c'est Europe-Chateaubriand avec les 1349 logements dont j'ai parlés tout à l'heure. Le Sanitas a été complètement réhabilité il y a une dizaine d'années. Les opérations de renouvellement urbain sont en train de se faire. Elles se font secteur par secteur, c'est-à-dire on ne reprend pas le quartier de fond en comble parce qu'il a déjà bénéficié d'un certain nombre d'opérations. Donc là on travaille plus finement secteur par secteur. Et le quartier des Fontaines a été réhabilité entre 2001 et 2006 à peu près. Ce qui fait que, quand on est arrivé sur Chateaubriand, c'était le troisième quartier dans l'ordre de nos préoccupations et c'est vrai que l'approche ambiance-lumière, on ne l'avait pas en tête quand on a commencé sur Sanitas et sur Les Fontaines. Mais, comme je disais tout à l'heure, c'est vrai que la démarche d'Europe-Chateaubriand a marqué un plus sur cette démarche là. Mais par ailleurs, quand même, on a travaillé sur l'éclairage public, sans forcément parler d'ambiance lumineuse, on a toujours fait en sorte que l'éclairage public soit intégré dans nos travaux parce qu'on travaille avec la ville de Tours et un des grands principes qui a toujours été retenu dans les opérations de résidentialisation ou d'aménagement extérieur, c'est d'avoir la même qualité de mobilier urbain, que ce soit des luminaires, les candélabres, ou bien les bancs ou les poubelles, que ce soit le même niveau de qualité que ce soit dans les quartiers sociaux qu'en centre-ville. Donc, on a toujours souhaité, et la ville nous a encouragés à le faire, avoir ce niveau de qualité, donc les ambiances lumineuses que l'on retrouve place de la Liberté par exemple, ou sur les grèves du Général De Gaulles au Sanitas. On les retrouve sur les autres travaux qui ont été faits au Satinas, aux Fontaines pareil, il y a eu un choix de luminaires qui a été fait, le même, aussi bien sur l'avenue Stendhal qui est de la ville de Tours que dans les cœurs d'îlots qui sont de l'OPAC de Tours. Il y avait une volonté d'avoir une qualité, plus qualité de matériel que de qualité d'ambiance lumineuse mais ça va un petit peu de paire quand même, notamment les systèmes que la ville préconisait avec éclairage indirect, etc. C'est ce qui a été mis en œuvre sur toutes nos opérations. Après la subtilité de la démarche de Vincent Thiesson sur Europe-Chateaubriand, c'est d'avoir des colorations différentes, d'avoir des registres de lumières choisis en fonction de l'usage que l'on voulait en faire. Et ça c'est une nouveauté. Je reconnais qu'effectivement, on ne l'a pas intégré dans d'autres quartiers pour le moment. On y pense sur un quartier qui est en cours de réhabilitation ici, quartier Pasteur où on essaiera d'intégrer une dimension « qualité de la lumière » mais plus résidentielle sur cette opération de réhabilitation.

Laura : Et par rapport à la lumière colorée, ça s'est appliqué dans le quartier ?

M. Cailleret : Oui, oui.

Laura : Parce que j'ai vu les arbres verts mais il me semble que Vincent Thiesson mettait de la lumière bleue pour...

M. Cailleret : Le bleue a été... Il avait, effectivement, proposé dans les cœurs d'îlots une coloration pour mettre en valeur les arbres parce qu'il a un travail de paysagistes qui a consisté à supprimer certains arbres et à mettre en valeur certains sujets qui méritaient d'être mis en valeur et c'est dans ce cadre là que la lumière pouvait

apporter un complément. Cette ambiance nocturne avait été valorisée sur certains arbres avec des projecteurs qui leur donnaient une autre dimension. Et par ailleurs, il y a, dans le programme de résidentialisation, la volonté d'affirmer un certain nombre de circulations à travers les cœurs d'îlots, circulation publique. Tout le travail de résidentialisation a consisté à déterminer des espaces fermés, résidentiels, et de définir au contraire des espaces ouverts à caractère public, même si ils étaient du domaine privé de l'OPAC, en limitant les accès mais, quand même, en favorisant une lecture et un fonctionnement assez évident de ces traversées. Et ce qu'avait proposé Vincent Thiesson, c'était de baliser ce cheminement public avec des LED, un système de LED de couleur bleue, qui auraient jalonné le parcours. Donc c'était effectivement une idée intéressante mais un peu coûteuse quand même. Un peu coûteuse d'une part en termes d'investissement et d'autre part en termes d'entretien. Et c'est surtout là-dessus que l'on a eu des discussions parce que les cheminements à caractère public, il avait été convenu que ce soit la ville de Tours qui en fasse l'entretien. Dès qu'on a commencé à parler de ça avec le service éclairage public de la ville, ils se sont montrés très réservés puisque c'était du matériel spécifique qui n'était pas forcément anti-vandale, donc un petit peu un manque de robustesse, et la ville s'est trouvée assez réservée sur cette proposition là. Malheureusement, j'ai essayé de valider en faisant un test sur une partie, après les différents arbitrages, cette proposition là n'a pas été retenue. Ce qui est dommage, je reconnais, mais d'un autre côté, peut-être qu'on a été un peu trop enthousiastes sur cette question là. Sachant qu'on n'avait pas encore maîtrisé tous les enjeux budgétaires, on s'est rendu compte que cette opération de résidentialisation nous coûtait très cher, qu'elle est peu financée, donc il a fallu faire des choix économiques.

Laura : Vous avez parlé de vandalisme, c'est fréquent dans ces quartiers là ?

M. Cailleret : Ce n'est pas plus fréquent que place Plumereau mais c'est des choses qui arrivent. Il y a malheureusement des jeunes qui détruisent un certain nombre d'équipements qu'on met à disposition. C'est pour ça qu'on veille à ce qui soit mis en place des équipements de bonne qualité et robuste. On anticipe justement dans la conception pour éviter le vandalisme. Mais ce sont des choses qui arrivent. C'est vrai qu'on est très rigoureux sur le choix du mobilier urbain, sur les grilles qui sont mises en œuvre, sur la solidité du contrôle d'accès qu'on met en place, et donc les luminaires qui sont fragiles éliminés. On avait aussi, au niveau de l'ambiance lumineuse, un point que je ne voulais pas oublier, c'est le risque un tout petit peu par rapport aux habitants, c'est-à-dire, quand on mettait un luminaire assez vif sur une façade avant, qu'on retrouvait la même chose sur la façade arrière et on avait en plus au cœur des parcelles cette lumière, c'était quand même très près des fenêtres des locataires, surtout ceux qui étaient accrochés en façade. Donc on pouvait craindre une réaction des locataires qui sont assez souvent demandeurs d'un obscurcissement total dans le logement. Donc, bien sûr, avec les fenêtres, on a changé les persiennes. On peut espérer qu'une persienne fermée aurait empêché cette ambiance lumineuse à l'intérieur des chambres. Il y a les questions liées à l'intimité et au sommeil. Il y a des gens qui n'aiment pas avoir, pas le noir absolu, mais pas du bleu dans leur chambre quand ils dorment. Donc toutes ces discussions ont conduit à une démarche un peu de repli où on a abandonné ce projet.

Laura : En fait, ce qui a été réalisé sur l'espace public, c'est la ville de Tours qui l'a géré, et sur les cœurs d'îlots, c'est vous qui gérez ?

M. Cailleret : Oui, et il n'y a pas de lumière verte sur l'espace-ville de Tours. Donc c'est nous qui assurons la maintenance de ces projecteurs particuliers.

Laura : Et ça na pas été dégradé ni quoi que ce soit ?

M. Cailleret : Non, ça a été perché assez haut.

Laura : Et ça fait combien de temps que le changement de lumière a eu lieu ?

M. Cailleret : La première tranche, ça fait bien deux ans que c'est fait. On avance sur trois tranches donc la première tranche il y a deux ans, la deuxième il y a un an et la troisième, elle est en train de se finir.

Laura : Est-ce que vous avez eu des retours des habitants par rapport à ce changement, que se soit aussi bien la résidentialisation que la lumière.

M. Cailleret : Oui. Alors, on n'a pas eu de retour direct en nous disant « oui, c'est très bien ce que vous avez

fait », mais on n'a pas eu de critiques. Et dans notre méthode de fonctionnement, à partir du moment où il n'y a pas de critiques c'est que les gens approuvent parce que l'on sait bien qu'on a toujours les remontées négatives. Sur la question lumière, il n'y a pas eu de critiques parce qu'on a évité de faire ce que je disais précédemment, c'est-à-dire avoir des lumières trop vives vis-à-vis des fenêtres des logements. Et globalement, on a de bons retours sur la résidentialisation, sans parler de la lumière spécifiquement, globalement on a de bons retours sur ce qui a été fait au niveau de ces travaux.

Laura : Si je résume bien, au niveau des changements dans le quartier, il y a la réhabilitation des logements, il y a la résidentialisation, changement d'éclairage qui va avec la résidentialisation, qu'est-ce qu'il y a d'autre ?

M. Cailleret : En complément, c'est un ensemble de travaux très important, on a des ravalements d'immeubles et des réfections de couvertures. Ce sont des travaux qui sont faits sur les budgets de l'OPAC de Tours, travaux d'accompagnement et travaux de rénovations urbaines. Donc on a encore quelques années de travaux là-bas avant de tout réaliser. On peut dire aussi sur le quartier qu'il y a eu des travaux importants en dehors des logements puisqu'il y a eu la médiathèque qui a été construite il y a quelques années maintenant et on a terminé la réhabilitation du beffroi qui sert de mairie annexe du quartier et dans les étages on a aménagé sept logements. C'est une opération financée aussi dans le cadre de l'ANRU qui a redonné un caractère de repère au beffroi avec sa couverture qui a été remplacée avec des tuiles blanches. C'est un repère qui se voit surtout depuis toute la partie nord de l'agglomération.

Laura : Il a été mis en lumière ou pas ?

M. Cailleret : Non. Il n'a pas été mis en lumière.

Laura : Vincent Thiesson le préconisait, non ?

M. Cailleret : Non, c'était en dehors de sa mission. Il y a une ambiance lumineuse intérieure au bâtiment qui transparait à l'extérieur puisque c'est une façade très transparente. Tout le travail des architectes a consisté à faire ressortir la lumière intérieure sur l'extérieur.

Laura : Vous, personnellement, qu'est-ce que vous pensez du résultat de l'éclairage public sur le quartier ?

M. Cailleret : L'éclairage public ou l'éclairage en particulier ?

Laura : L'éclairage en général.

M. Cailleret : Il est plutôt bien fait. Dans ce domaine là, la difficulté qu'on a eue, c'était de faire travailler, sur un même sujet, trois types d'intervenants puisqu'il y a l'éclairage public de la ville sur toutes les rues, tout ce qui est du domaine public bien évidemment c'est la ville qui intervient, il y a les architectes qui ont travaillé sur les bâtiments, y compris les halls d'entrée et y compris les passages sous immeubles qui font partis du bâtiment. Et le troisième intervenant, c'est Vincent Thiesson dans le cadre des travaux de résidentialisation et des coeurs d'îlots. Donc, il a fallu qu'il y ait une cohérence entre ces différents intervenants. Et j'ai regretté à un moment donné, un éclairage un peu surabondant sur la partie bâtiment, donc les architectes avec leurs bureaux d'études, n'ont peut-être pas mesuré les principes de qualité, ils ont plutôt privilégié un principe de quantité en arrosant avec plein de projecteurs fluo les halls d'entrée et les passages. J'ai demandé qu'on réduise le nombre de luminaires parce qu'ils avaient vraiment exagéré. Il y a quand même la notion d'économies d'énergie, l'idée étant d'avoir des halls qui soient effectivement éclairés pour des questions de sécurité, de sentiments de sécurité des locataires quand ils rentrent chez eux, que les passages publics qui restent toute la nuit soient correctement balisés et donc éclairés, ça c'est normal. Mais le reste, il n'y a pas besoin d'avoir un éclairage aussi vif. Ça manquait un peu de hiérarchie dans la mise en lumière des bâtiments. Ça c'est peut-être ce qu'on pourrait en tirer comme conclusion ; il y a peut-être un problème de pédagogie à faire auprès des bureaux d'études électriques qui appliquent des recettes toutes faites et qui n'ont pas cette réflexion là. Comme les architectes s'appuient sur ces bureaux d'études sans, peut-être, trop s'appesantir sur ces questions d'ambiance lumineuse ; il y a peut-être un travail pédagogique à faire auprès d'eux.

Laura : C'est la dernière question. Selon vous, quels sont le ou les rôles de la lumière dans ces quartiers,

spécifiquement dans ces quartiers ? Est-ce qu'elle doit assurer purement la sécurité ?

M. Cailleret : Je ne pense pas que ce soit spécifique à ces quartiers. On parle beaucoup, effectivement de sentiments d'insécurité. Il faut que la lumière contribue à rassurer les habitants. Il faut que, quand ils rentrent chez eux, ils aient justement ce sentiment de sécurité. Il ne faut pas qu'il y est des espaces qui restent dans l'ombre et que, quand ils sortent du tramway (parce qu'il y aura le tramway), ou ils garent leurs voitures, il faut qu'entre le tramway ou le parking ils y aient un cheminement correctement éclairé. Quand ils rentrent dans leurs halls, au niveau du contrôle d'accès, le lecteur de badge ou le lecteur d'interphone, il faut qu'ils aient la lumière nécessaire. C'est vrai qu'on a souvent des éclairages juste au droit des halls, et puis ensuite quand ils rentrent dans leurs halls, il faut que les halls soient suffisamment éclairés pour éviter d'avoir des recoins sombres parce qu'il pourrait y avoir des personnes qui se regroupent dans ces endroits là. Donc, c'est vrai que la fonction lumière à quand même cet objectif là, c'est d'éliminer les zones d'insécurité et c'est d'ailleurs pour ça que l'on revient sur la question de vandalisme. On sait très bien que si un éclairage peut être neutralisé simplement en cassant l'ampoule ou en arrachant les fils, il sera dégradé pour que justement ceux qui ont envie de se réunir dans la confidentialité, ils retrouvent ce côté un peu paisible qui les intéresse. C'est pour cela qu'on met de l'éclairage anti-vandale, qu'on protège les canalisations, qu'on protège les systèmes de commandes de cet éclairage, de manière à ce qu'ils ne puissent pas être dégradés et que ces zones de sécurité soient préservées. C'est vrai qu'il ne faut pas être angélique dans l'histoire mais on sait très bien que c'est toujours un équilibre entre notre action et l'action de certains qui préféreraient prendre possession de certains secteurs et d'être tranquilles pour leurs petits commerces. Ça c'est la première fonction. La deuxième, je suis d'accord, c'est l'ambiance lumineuse, c'est ce que je disais juste avant. J'ai été moi-même obligé d'intervenir puisqu'il y avait une lumière surabondante. Il faut que cette lumière soit adaptée à l'usage qu'on lui donne. Et il ne faut pas se tromper, il ne faut pas transformer un hall d'entrée en un supermarché ou en parking d'aéroport. Il y a une bonne maîtrise de l'ambiance lumineuse par rapport aux usages qui sont déterminés. Et puis, globalement sur un quartier, vis-à-vis de l'extérieur, parce que là je parlais des utilisateurs qui y habitent, c'est aussi intéressant d'avoir un quartier qui est correctement éclairé, où on a un sentiment de qualité aussi. Et puis, on a cette chance là, tous nos quartiers sont intégrés dans la ville donc il y a des tas de gens qui les traversent en voiture, ou même à pied le soir, et c'est bien d'avoir une bonne qualité dans ce domaine là. C'est pour ça, d'ailleurs, que je reviens sur la volonté de la ville, d'avoir un éclairage public équivalent dans tous les quartiers de la ville, que ce soient dans les quartiers de logements sociaux ou dans les quartiers touristiques, ou encore dans les quartiers résidentiels.

Laura : Donc la ville ne prend pas en compte particulièrement la spécificité du quartier ?

M. Cailleret : Elle tire vers le haut, c'est-à-dire qu'elle met la même qualité partout. Il y a une volonté de mettre une qualité urbaine partout. Elle en tient compte quand même dans le choix particulier du matériel mais le niveau global de qualité est le même. C'est ça qui est l'idée conductrice au niveau de la ville.

Laura : Vous avez parlé d'économies d'énergie. Après deux ans sur la première tranche, est-ce que vous pouvez les chiffrer ou non ?

M. Cailleret : On est vigilants là-dessus parce que, en plus, on a pas mal mis de secteurs en éclairage permanent, donc basse consommation mais éclairage permanent. On a commencé à regarder ce que ça donnait par rapport à du système traditionnel sur minuterie. Donc, pas spécifiquement sur l'ensemble du quartier, mais par sondage, on a pu se rendre compte que les calculs étaient justes, c'est-à-dire qu'on économise de l'énergie pour l'éclairage en faisant ce type de choix. Notre surprise a plutôt été sur les consommations liées à la ventilation mécanique qui a été mise en place dans les logements puisque, dans le cadre de réhabilitation des logements, on change les fenêtres et on améliore la ventilation en mettant une VMC (ventilation mécanique). Là on s'est rendu compte qu'une VMC qui fonctionne 24h sur 24, elle consomme beaucoup d'électricité et que, grosso modo, l'économie faite sur l'électricité des parties communes en termes d'éclairage a été neutralisée par les consommations sur la ventilation mécanique. D'un autre côté, si on n'avait pas fait les économies sur les énergies d'éclairage, on aurait le double de consommation. L'un dans l'autre on a quand même maîtrisé le

« truc ». Voilà ce qu'on peut dire aujourd'hui mais après on y reviendra sûrement parce que je crois qu'il y a encore des évolutions à attendre sur les luminaires et j'espère qu'on aura de plus en plus de systèmes à économies d'énergie qui permettront de mieux maîtriser ces dépenses.

Laura : Une question qui me vient, par rapport aux cœurs d'îlots et à l'éclairage, c'est allumé toute la nuit ? Ça se passe comment ?

M. Cailleret : Non, il y a des horloges. Je n'ai pas les horaires en tête, mais grosso modo, c'est vers deux trois heures du matin, on coupe les parties privatives enfin résidentielles si on peut dire. Par contre, le cheminement public, normalement, ça c'est toute la nuit.

Laura : Par rapport au coût de la rénovation et de l'éclairage public, ça vous a coûté combien personnellement à l'OPAC ?

M. Cailleret : Je n'ai pas le détail là. Ça, il faudrait qu'on cherche dans les dossiers. C'est une opération très importante, il y a plus de 7 millions et demi d'euros sur les résidentialisations donc tout compris, c'est-à-dire les contrôles d'accès pour les halls, la mise en place des grilles pour limiter le passage, les travaux d'espaces verts, les travaux de cheminement, de réseaux qui sont liés à tout ça. Alors l'éclairage là-dedans, je ne sais pas.

Laura : Et la répercussion sur les loyers ?

M. Cailleret : Zéro puisque les loyers sont augmentés pour la partie réhabilitation des logements puisqu'il y a une amélioration du confort dans le logement. Il y a une concertation avec les habitants pour ces augmentations progressives des loyers sur la base des travaux engagés dans les logements. Par contre, tout ce qui est résidentialisation, travail sur l'espace extérieur, a été fait sur un montage financier qui ne fait pas intervenir les locataires.

Laura : Je crois que c'est tout, je ne sais pas si vous avez quelque chose à rajouter par rapport à ce qui a été dit.

M. Cailleret : Je ne sais pas si, par rapport à votre étude, vous avez rencontré monsieur Bois qui est responsable de...

Laura : Je l'ai eu au téléphone et il m'a dit qu'il n'avait pas été convié à l'étude.

M. Cailleret : Effectivement, il n'a pas été convié à l'étude mais c'est quand même lui qui a fait admettre les choix technique donc il a donc eu un rôle déterminant dans les choix définitifs.

Laura : Il ne m'a pas accordé de rendez-vous mais a répondu à mes questions par téléphone.

M. Cailleret : C'est dommage, il aurait pu vous parler du reste de la ville puisque ça, il doit être assez fier du travail qu'il fait sur l'ensemble de la ville. S'il ne veut pas parler ses choix sur Chateaubriand, c'est quand même bien son travail qui est analysé par ailleurs. Et l'autre chose, la ville de Tours est une ville où la lumière est utilisée fréquemment. Il y a le pont de fils, la cathédrale, il y a des concepteurs lumières à Tours qui sont reconnus.

Laura : Monsieur Bideau qui a fait également le plan lumière de Caen, l'un des premiers.

M. Cailleret : Et puis il y en a plein qui terminent à Paris, c'es peut-être lui.

Laura : Il a fait la Tour Eiffel.

M. Cailleret : Oui, c'est bien ce qui me semblait. Moi-même, je ne suis pas Tourangeaux, mais quand je suis arrivé ici, ça faisait parti des choses qui m'ont été mises en avant. Voilà ce que je peux vous dire sur le sujet.

Laura : Vous n'avez pas prévu de faire une évaluation par rapport aux habitants, à leurs points de vue ?

M. Cailleret : Globalement, c'est-à-dire que dans le cadre des travaux de rénovations urbaines, il y a des enquêtes satisfactions qui sont faites auprès des habitants. Alors, je ne sais pas encore quand est-ce qu'aura lieu la prochaine, mais ça peut être une question que l'on peut glisser dans l'enquête de satisfaction.

Laura : Il y en a déjà eue ?

M. Cailleret : Il y en a plusieurs, régulièrement. C'est fait par Tours+ qui est le porteur de projet, comme on dit, de l'ANRU sur l'ensemble de l'agglomération puisque le projet Europe-Chateaubriand s'inscrit dans le

programme global de rénovation urbaine sur l'agglomération.

Laura : Donc il faut que je contacte Madame Dambrine, c'est ça ?

M. Cailleret : Oui, pour savoir s'il y a une prochaine enquête de satisfaction qui pourrait intégrer ce questionnaire là.

Laura : Car j'ai commencé à faire une enquête, moi, auprès des habitants, pour avoir leurs points de vue mais plus centrée sur la lumière. Pour l'instant, il y en a beaucoup qui sont absents et plusieurs qui ne veulent pas répondre.

M. Cailleret : C'est difficile, ça dépend comment vous procédez.

Laura : Je leur ai mis un petit tract dans la boîte aux lettres leur expliquant que je suis étudiante, que je fais un mémoire sur ce sujet et que j'allais passer prochainement. Et après je sonne chez eux. J'y vais en essayant de suivre les horaires de travail mais, à priori, les gens dans le quartier n'ont pas des horaires de travail de bureau. Et puis j'ai eu des réflexions comme quoi la ville voulait qu'ils s'éclaircissent à la bougie alors je ne sais pas. J'essaie de voir.

M. Cailleret : C'est de l'humour. Il faut faire attention quand on fait des enquêtes car c'est vrai qu'on peut susciter des réponses un peu de ce genre là si on ne fait attention au contexte dans lequel on pose les questions. On a quand même un contexte économique qui n'est pas facile. Les habitants ont peut-être d'autres soucis plutôt que de savoir ce qu'ils pensent de l'ambiance lumineuse du quartier. Mais, il y a des gens qui seront contents de répondre. Donc vous étiez à l'antenne tout à l'heure, c'était quelle antenne.

Laura : C'était l'antenne ouest.

M. Cailleret : Donc vous connaissez l'antenne nord de l'OPAC ?

Laura : Oui j'y suis allée mais je vais demander à avoir un entretien avec eux comme ils sont sur le quartier.

M. Cailleret : De ma part, allez voir Madame Dix-neuf qui est la responsable de l'antenne Nord. Et puis justement pour les questionnaires, elle peut aussi vous aider pour ça. Elle peut distribuer votre questionnaire.

Laura : Je lui ai demandé si elle pouvait recevoir les réponses car au départ je pensais les mettre dans les boîtes aux lettres. En fait, ma tutrice de mémoire m'a dit qu'il fallait mieux que je pose mes questions en direct car la réaction des gens apporte une information bien plus intéressante.

M. Cailleret : Et puis, les questionnaires dans les boîtes aux lettres, ils doivent en recevoir des paquets, mélangés à la pub et tout donc ce n'est pas sûr qu'ils aient un grand succès. Mais vous pourriez éventuellement avec Madame Dix-neuf voir une dizaine de locataires qu'elle pourrait vous recommander parce qu'elle connaît pas mal les gens. Donc plutôt première et deuxième tranche parce que c'est sûr que les autres n'auront pas pu encore en bénéficier.

Laura : Ça s'écrit comment ?

M. Cailleret : Comme dix-neuf en lettres quand même. Donc c'est elle qui est responsable de l'antenne donc prenez rendez-vous avec elle, vous lui expliquez que vous travaillez là-dessus, que vous m'avez interviewé, et qu'elle regarde ce qu'elle peut faire pour vous aider dans ce domaine là. Puisqu'elle pourra déjà vous dire un certain nombre de choses. Elle est en prise directe avec les gens donc elle sait.

Laura : Je pense que c'est une source d'informations importante pour moi. Je vais aller la voir. Je vous remercie.

M. Cailleret : Les gardiens aussi, ils sont sur le terrain. Il y en a plusieurs sur le terrain.

Laura : J'en ai vu deux pour l'instant.

M. Cailleret : Ça dépend des secteurs. Voyez avec Madame Dix-neuf, elle pourra vous donner les noms des gardiens. En dix minutes vous les interviewez et vous avez une appréciation.

Laura : Merci beaucoup.

ENTRETIEN AVEC MONSIEUR THIESSON

Laura : Je fais un mémoire de recherche sur le traitement de la lumière dans les espaces publics dans les quartiers en rénovation : du projet à l'usage. J'ai contacté M. Cailleret qui m'a dit que vous aviez réalisé une étude sur le quartier. A partir de là, j'ai réalisé un questionnaire qui va aborder plusieurs thématique, à savoir votre parcours professionnel, comment vous envisagez la lumière, autrement dit, votre point de vue de professionnel, l'étude elle-même et après abordez plus spécifiquement la lumière dans les quartiers en difficultés qui est l'objet de mon étude. Je ne sais pas si je vous donne les grandes thématiques et vous parlez comme vous le sentez, ou si je vous donne les questions.

Vincent Thiesson : On va suivre les questions et ça pourra déborder sans problème.

Laura : Par rapport à votre parcours professionnel, quelles sont les études que vous aviez faites ?

Vincent Thiesson : Je suis architecte DPLG à Paris.

Laura : Et comment êtes-vous arrivé dans la lumière ?

Vincent Thiesson : Parce que j'aimais bien ça. Et il y eu un article de Roger Narboni dans le moniteur qui disait que c'était un nouveau métier (ça fait 15 ans) qui commence et par contre il n'y avait pas de formation, il faut apprendre sur le tas. Donc j'ai envoyé mon CV pour faire un stage dans le cadre de mes études d'architecte, il m'a pris et puis j'y suis resté 7 ans.

Laura : Je pense que pour le parcours professionnel, on va arrêter là. Je pense que ça ne va pas me servir plus que ça dans ma recherche. C'est plus pour situer, et puis, parce que dans ce que j'ai pu lire, il est dit que les concepteurs lumière viennent d'un milieu très large et qu'avant c'étaient des éclairagistes du monde du spectacle et que c'est devenu de plus en plus des architectes. Vous le ressentez comme ça ?

Vincent Thiesson : Oui, tout à fait.

Laura : Le rôle, le pouvoir, que vous donnez à la lumière, ils sont lesquels pour vous ? Et comment les classez-vous ? Est-ce que c'est la sécurité ... ?

Vincent Thiesson : Non c'est avant tout la qualité de vie, qualité de paysage, identification, rapport aux usages. Et je pense que c'est ce dernier élément qui sera le gros enjeu des prochaines années.

Laura : C'est peut-être une question un peu vaste mais qu'est-ce qu'un bon éclairage pour vous ? Il n'y a pas de recette ? C'est ...

Vincent Thiesson : Non c'est tellement particulier, c'est un peu comme qu'est-ce qu'une bonne architecture. C'est tellement vaste, lié d'abord à un projet lui-même (savoir si dans le cadre du projet c'est un bon éclairage ou pas) et en suite de savoir ce que l'on voulu faire dans le cadre de cet éclairage. Donc si ça correspond c'est un bon éclairage, si ça ne correspond pas ce n'est pas un bon éclairage. Mais, comme ça, de but en blanc, je ne saurais pas. Je crois qu'avant tout c'est de la bonne qualité et après tout le reste c'est subjectif, je pense. Tu peux avoir une vision très normée de l'éclairage (qui respect les normes, les recommandations, etc.) et on peut estimer que c'est un bon éclairage si on respect les normes mais, non, ce n'est pas ça le but. Donc c'est totalement subjectif.

Laura : Dans le cadre de votre travail vous travaillez sur quels types de quartier, plutôt du centre-ville ?

Vincent Thiesson : On a de tout. On a du centre-ville de la ZAC, de l'ANRU, du bâtiment intérieur et extérieur, mise en scène de bâtiments historiques ou contemporains.

Laura : Et par rapport aux quartiers des grands ensembles, vous en avez beaucoup ?

Vincent Thiesson : On a fait, ou plutôt étudié, Chateaubriand. On a un grand projet de ville à Hérouville.

Laura : C'est vrai ?!

Vincent Thiesson : Pourquoi ?

Laura : On se retrouvera parce que je fais mon stage à la SHEMA à Caen avec Hélène PETIT sur le grand projet de ville d' Hérouville Saint-Clair.

Vincent Thiesson : Qui est du coup est une autre vision de cette problématique et, je pense, qui est plus intéressant que Chateaubriand.

Laura : Il est réalisé ? Il y a eu des réalisations ?

Vincent Thiesson : Oui

Laura : En fait, j'hésitais entre Tours et Hérouville-Saint-Clair, parce que je suis Normande, et mon professeur m'a conseillé d'étudier...

Vincent Thiesson : ... quelque chose qui soit réalisé tout de suite ?

Laura : Non, d'étudier Tours parce que c'était plus facile pour aller sur le terrain, l'école étant à Tours. Mais c'est vrai qu'à Hérouville Saint-Clair, il y a beaucoup de changement au niveau des bâtiments et tout ça. Je me dis que peut-être...

Vincent Thiesson : C'est un faux ANRU Chateaubriand. Il est financé par ANRU parce qu'ils savaient que ça allait marcher et qu'il leur fallait des projets qui marchent. Voilà. C'est comme ça qu'ils nous l'ont présenté (il ne faut pas le dire). Il n'y a pas vraiment d'enjeu à la fois architecturale parce que l'architecture ils font que de la réhabilitation et sociale, je crois que ça se passe relativement bien, c'est un bon quartier alors qu'à Hérouville Saint-Clair c'est plus sauvage. De quoi on parlait à travers ça ? Type ANRU...

Ah oui, Chateaubriand, Hérouville Saint-Clair, le quartier du vieux pont de Sèvres à Boulogne, c'est une étude en amont, le grand projet de ville de Charleville Mézieres. Et puis j'ai d'autres financements ANRU, enfin comme ça, je n'ai pas la plaquette. Je ne les connais pas par cœur.

On a fait un parc près de Lyon, à la Chapelle Saint-Luc, projet qui a été réalisé. Là c'était dans un quartier d'habitats sociaux. On a commencé un GPV à Epinay-sous-Senart mais ça n'a pas abouti. On fait le centre ville d'Epinay-sur-seine qui a un projet ANRU aussi même si c'est le titre centre-ville.

Laura : Ça représente combien par rapport à votre travail ?

Vincent Thiesson : C'est des gros projets à chaque fois par contre en taille, parce que c'est des quartiers entiers. Hérouville, on a commencé, je crois en 2004 et ce n'est toujours pas terminé.

Laura : D'accord. Quels sont les grandes lignes du cahier des charges que vous avez reçu de Chateaubriand ?

Vincent Thiesson : De mémoire, sur Chateaubriand, à part la volonté de traiter la nuit, il n'y avait pas de cahier des charges. C'est bien là le problème.

Laura : Pourquoi c'était un problème ?

Vincent Thiesson : Parce que quand on a présenté le projet, tout le monde était d'accord et trouvé intéressant la manière dont on l'abordait et puis quand on est passé par le filtre, le service technique de la ville, tout est tombé à l'eau. Voilà. C'est pour ça qu'on s'est retiré.

Laura : Donc en fait, vous avez fait de ce que j'ai vu, vous avez donné des orientations sur la tranche un et deux et c'est tout ?

Vincent Thiesson : Sur les trois tranches.

Laura : Sur les trois tranches.

Vincent Thiesson : Oui, peut-être que la dernière, on était plus là, mais on l'avait étudié en diagnostic. Non, les grandes orientations, on les avait données quand même. Mais il ne reste plus rien des orientations, tout le cœur du projet, il n'y est plus.

Laura : C'étaient quoi les grandes orientations ?

Vincent Thiesson : Donc, se baser sur, comme à chaque fois c'est quand même des remembrements de quartier même si là c'était quand même plutôt soft, c'était révéler l'identité de ce quartier là. Comme à chaque fois c'étaient des cœurs très fermés dans lequel il y avait quelques passages mais qui n'étaient pas évident à reconnaître, donc le travail du paysagiste c'était de recréer ces liaisons et les rendre évidentes. Et nous de nuit aussi, on créait tout un balisage lumineux qui allaient d'îlots en îlots et qui étaient marqué à la fois à l'extérieur des îlots et à l'intérieur et dedans, on essayait de se déconnecter un peu de l'éclairage fonctionnelle en apportant des zones où on avait des éclairages différenciés plus ou moins intensif, plus ou moins contrasté, et essayer de révéler la végétation qui était dans le cœur d'îlot. Parce qu'il y avait à la fois cette idée de traverser, de se dire qu'on essaye de révéler ces cheminements piétons de nuit en allant finalement de porche en porche avec un vocabulaire lumineux qui est totalement différent de ce que l'on voit habituellement. Et puis en même temps de ce dire que chaque cœur d'îlot c'est un peu un tableau que les gens vont voir chaque soir de chez eux. Ce n'est pas forcément un espace, il peut être vécu, c'est un espace d'usage, mais c'est aussi un espace de représentation pour les gens qui y habitent.

Laura : D'accord. Et vous dites que ça a été totalement abandonné ?

Vincent Thiesson : En fait le passage d'îlot en îlot, on a essayé de le mettre en place et au bout d'un mois ils ont fait un essai et ils ont dit non.

Laura : Et c'est l'OPAC qui a dit non ? C'est le service... ?

Vincent Thiesson : Je ne sais plus très honnêtement. Je ne sais plus si c'est l'OPAC ou Ils ont fait un essai, je crois que c'est l'OPAC mais je ne mettrais pas ma main à couper.

Laura : Est-ce que vous savez ce qui a été réalisé par la suite ?

Vincent Thiesson : Par exemple sur la première tranche, je crois qu'on a que de l'éclairage fonctionnel piétonnier mais de qualité, puisqu'on a maintenu la qualité blanche. Et je crois qu'il y a un arbre qui est éclairé, ou deux.

Laura : En vert.

Vincent Thiesson : Ils ont mis la couleur verte. D'accord. Mais est ce que les réglages, non plus, ont été fait ?

Laura : Je ne sais pas. Mais après, c'était pleins de questions sur l'étude mais étant donné qu'elle a été abandonné, je ne sais pas si...

Vincent Thiesson : On verra jusqu'où...

Laura : Quelles personnes avez-vous rencontré ?

Vincent Thiesson : Donc on a l'OPAC et puis ensuite les services techniques de la ville. Et puis ensuite les habitants mais pas de manière officielle c'est plutôt quand on fait le repérage et qu'on croise les gens, on leur en parle mais ça na pas une valeur sociologique.

Laura : Et comment avez-vous ressenti leur, ils acceptaient le projet, ils étaient retissent, ils étaient intéressés ?

Vincent Thiesson : Quand on les rencontre, non, on ne leur présente pas le projet, c'est plutôt quand on fait le diagnostic.

Laura : Et ils avaient l'air plutôt intéressés par le sujet ?

Vincent Thiesson : Oui, de toute façon, à chaque fois qu'on... Quand on parle lumière, ils sont toujours très intéressés, ils n'ont pas toujours la bonne réponse, ou en tout cas, ils n'ont pas les bons mots pour parler de la lumière. A chaque fois on parle tout de suite « ah c'est bien ou mal éclairé ou pas assez éclairé », ce genre de choses. C'est vrai que la dominante sécuritaire arrive tout de suite dessus, donc la valeur d'identification, elle n'est pas évidente chez les gens. Il n'y a que quand on leur dit « tenez, si je mettais tel et tel élément en valeur ou que je le révélais la nuit, est-ce que ce serait intéressant ? Ben oui évidemment, ce serait beau. » Et là, tout d'un coup, il y a la notion de beau qui apparaît même si ce n'est pas... (En suspens)

Laura : Combien de temps vous avez mis pour faire cette étude ? C'est juste pour avoir des ordres d'idées.

Vincent Thiesson : Cela a été assez long, je crois que le diagnostic et l'esquisse, ça a durée pratiquement un an.

Laura : Est-ce que dans votre étude, vous avez fait une partie de tout ce qui était économie d'énergie, impact sur l'environnement... ?

Vincent Thiesson : Non, à l'époque, non pas du tout. A cette époque là, il n'y avait pas du tout cette notion là.

Laura : Et maintenant dans les autres projets, vous les prenez en compte ?

Vincent Thiesson : Cela ne veut pas dire qu'on ne le prenait pas en compte, mais ce n'était pas un sujet aussi présent que maintenant. Mais si on parle par exemple, si on prend le projet de Tours, je crois qu'on est toujours aussi dans les puissances les plus faibles qu'on puisse utiliser à la fois en terme de quantité de lumière mis dans l'espace et puis du coup de puissance installée. La seule différence, c'est que maintenant c'est vu de manière globale pour faire des économies d'énergie et en intégrant la maintenance, la fréquence de maintenance sur les appareils d'éclairage.

Laura : D'accord. Et par rapport aux nuisances ?

Vincent Thiesson : Et les nuisances aussi, ça c'était important parce qu'on est dans des lieux très serrés donc il fallait que, la difficulté c'est d'éclairer un arbre sans éclairer chez les gens. Et comme de toute façon, c'est très difficile parce qu'on ne peut pas aller le déterminer sur place directement. Ça dépend de beaucoup de chose. Il fallait trouver des points de position de candélabre ou ensuite quand ce serait installé, on aurait encore assez de liberté pour créer une image sans gêner les gens.

Laura : Est-ce que vous êtes allés voir les quartiers autour pour voir comment s'était éclairé et pour aussi intégrer ce quartier au reste de la ville ?

Vincent Thiesson : Sur ce quartier là, on n'a pas trop parce qu'il est assez homogène en fait. C'est surtout, on a un grand axe rue de l'Europe, avenue de l'Europe, qui elle marque beaucoup ce quartier, d'ailleurs c'était l'un des seuls endroits où il y avait des colonnes lumineuses qui sont assez vieilles mais c'est une typologie qui n'existaient pas trop et qu'on aimait bien. Après le reste des îlots c'est quand même assez monotone.

Laura : Et comment avez-vous pris en compte le fait que ce soit un quartier sensible, même si c'est un quartier faussement sensible ?

Vincent Thiesson : Je crois (rires). Non, mais il y a toujours des problèmes de vandalisme. Ça c'est la notion de base qu'on nous rabâche, je dirais. Moi je suis assez contre cette notion, enfin, cet automatisme là. Ce n'est pas parce que c'est un quartier sensible que forcément tout va être détruit. À partir du moment où on fait un projet qui soit, un, respectueux des gens et qui ne soit pas irrespectueux donc dans les deux sens, irrespectueux en terme de qualité où on fait de la merde du coup où il n'y a pas d'intérêt, ou au contraire, faire un truc trop beau et trop dépensier. Je pense que ce projet là, il est relativement respecté.

Donc on touche à un quartier sensible comme ça, la notion de vandalisme est très importante. Mais pour nous, pour le cœur du projet, pour le projet lui-même, c'est surtout s'attacher à l'identité du quartier. Ça c'est

primordiale.

Laura : Et comment vous abordez ce problème de vandalisme par rapport au mobilier ?

Vincent Thiesson : Il y a un côté, il n'y a rien d'accessible. C'est entre guillemets la base.

Laura : C'est à plus de 6 mètres, c'est ça ?

Vincent Thiesson : Non, non.

Laura : Non, parce ce que j'ai lu sur les quartiers, il y avait deux politiques. Il y avait ceux ou pour régler le problème du vandalisme où ils mettaient tout à plus de 6 mètres parce que c'était là où c'était le moins accessibles et il y en avait qui mettaient tout en dessous de 6 mètres parce que c'était... Moi je ne suis pas spécialiste en lumière donc...

Vincent Thiesson : Oui j'imagine, et puis il n'y a pas de réponses là-dessus alors pour ça, il n'y a pas besoin d'être spécialiste, il n'y a absolument aucune réponse. Dans le cas d'Hérouville Saint-Clair, dans un cas on a mis des colonnes lumineuses dans le quartier qui est quand même une lumière assez fragile puisqu'il y a une partie qui est visible, qui est lumineuse, assez grosse. Ça fait plus d'un an que c'est posé et c'est toujours respecté. Alors que dans le même quartier, on a mis des petits appareils, ils sont tous petits, ils sont gros comme ça avec un petit verre derrière et ils étaient quand même à 5 mètres de hauteur ; ce sont les petits projecteurs qui ont été vandalisés. Il n'y a aucune règle là-dessus.

Laura : Et ce type d'appareils, vous les avez mis aussi à Europe-Chateaubriand ?

Vincent Thiesson : Non.

Laura : Parce que j'en ai vu, c'était pour ça que... Des colonnes comme ça, sur un mètre de hauteur, éclairé en...

Vincent Thiesson : Sur l'avenue, non ?

Laura : Non, pas sur la grande... là où il y a le bus qui passe en fait, sur l'axe secondaire, au niveau de l'arrêt de bus en fait.

Vincent Thiesson : Ah, ça, ça doit être le projet du transport en site propre.

Laura : Oui.

Vincent Thiesson : Donc c'est ça.

Laura : C'est eux. C'est le concepteur lumière qui a fait...

Vincent Thiesson : (chuchotement) Oui, c'est pas nous.

Laura : pouvez-vous expliquer en détail l'étude, je ne sais pas si...

Vincent Thiesson : (moment d'attente) Mais il vous l'avait dit quand même qu'on s'était retiré de ce projet ?

Laure : Non.

Vincent Thiesson : Il ne l'a pas dit !

Laura : Non, il m'a dit, Monsieur Cailleret, qu'il était content de l'étude, qu'il y avait de quoi discuter et faire des recherches là-dessus, il fallait que je prenne ce quartier là comme terrain d'étude. La mairie, les services techniques, la seule chose qu'ils ont dit c'est qu'il n'avait pas été consulté, j'ai eu le droit à deux petites questions par téléphone et c'est tout.

Vincent Thiesson : **Dans le quartier, on a la station de bus et la réhabilitation du beffroi qui reste quand même l'élément primordial du quartier nocturne à la fois en termes d'usage et en termes d'image parce que c'est très présent, ce sera très utilisé et en plus il y a quand même relativement du commerce existant.** Donc ça veut dire que tu as tous les rez-de-chaussée qui sont alignés. Simplement, tous ces bâtiments, quand on les

aborde, de prima abord, ils se ressemblent tous et que les passages sous bâtiments restent, comment dire, assez discret. Donc l'objectif, comme on devait privatiser certains passages, c'était, un, d'assumer les grands passages qui créent des grandes percées à travers le quartier en se disant toujours, après ça ira plus loin que, peut-être que ce sera reproduit sur les autres îlots. Ça c'est créer vraiment des passages publiques assumés. Donc là on a notre sécurisation de l'espace et on a une identification, donc ce repère lumineux comme ça que l'on voulait mettre en place. Voilà. C'étaient des petits signaux bleus qui étaient mis soit sur les bâtiments, soit sur les mâts qui sont juste en rive du passage. Deuxième élément, même si les îlots étaient privatisés, certains restés transparent, c'était vraiment, même de nuit, créer une relation visuelle entre le cœur d'îlot et l'espace public lui-même. Quand on a un passage qui est privatisé mais qui est transparent, le jardin ne passe pas comme un trou noir mais a bien sa propre existence. Donc c'était juste un jeu d'implantation, pour que la végétation, l'espace ou le candélabre derrière soit effectivement visible depuis l'espace public. Une dernière volonté à l'échelle du quartier, c'était, comme on avait ces bâtiments que moi j'ai ressenti comme une espèce de cube, on pouvait traiter les angles de bâtiment pour venir animer du coup, créer une vraie identité à l'échelle de l'architecture. Là-dessus, ils avaient beaucoup aimé le fait que l'on vienne traiter finalement tous les angles des bâtiments et qu'on créait comme ça un balisage aléatoire, ou en tout cas qu'on puisse lire cette architecture de nuit. Ça faisait partie de l'identification à l'échelle du quartier.

C'est un peu près tout, puisqu'on n'avait pas le jardin donc il y a une relation visuelle mais ça c'est normal. Mais ce qui a vraiment plu au départ, c'était cette idée de créer un parcours lumineux, un jalonnement lumineux à travers les bâtiments ; ça ils ont beaucoup aimé.

Laura : C'était la lumière, c'est ça ?

Vincent Thiesson : C'était que la lumière, oui.

Laura : que le bleu... Ma question est mal formulée. Couleur bleue ?

Vincent Thiesson : Oui, c'était le signal bleu. Oui, au départ.

Laura : Et pourquoi le bleu ?

Vincent Thiesson : Parce que j'aime le bleu. Ils vous l'ont dit à côté ou pas ? Non ?

Laura : Non. Non parce que dans les livres, ils associent une couleur de lumière à un sentiment ou...

Vincent Thiesson : Non, moi pourquoi j'utilise le bleu ? Un, parce que c'est pour se démarquer. Donc si je créer un signal blanc, il ne sera pas perçu parce qu'il peut se mélanger avec d'autres signaux. Qu'est-ce qu'on a dans les signaux, enfin dans l'inconscient collectif ou la mémoire collective ? C'est de l'éclairage blanc quand on est en centre ville et qu'on a de la lumière captive et l'orange, du sodium dans les autres quartiers donc si on est blanc, on ne peut pas se démarquer et si on est rouge, là aussi on a du mal à se démarquer. Et en plus, moi je suis daltonien et j'ai des déficiences en rouge donc voilà, la couleur qui me reste et que j'aime bien c'est le bleu. Ça n'a rien à voir avec quelle représentation on pourrait avoir sur la couleur. Ça, là-dessus, c'est clair, ce n'était pas du tout un enjeu. Moi, si ils m'avaient dit « non, non, on n'aime pas le bleu, on met du vert ou on met une autre couleur », moi peu m'importe. Cette couleur là, l'essentiel, c'est qu'elle se démarque. Ils m'auraient dit « on va créer un truc blanc », j'aurais dit non. On met un truc rouge, non, moi je ne le vois pas. Non, je rigole. Mais c'est trop associé au sodium, donc j'aurais dit non. J'aurais dit vert, bon pourquoi pas. Moi, après, naturellement je mets beaucoup de bleu dans mes projets, mais ça n'a pas de signification. C'est subjectif.

Laura : Dernier thème mais je n'ai pas de questions vraiment précises, c'était la lumière dans les quartiers en difficulté. Comment vous l'abordez ?

Vincent Thiesson : Moi, le premier, c'est vraiment apporté une qualité de vie. Qualité de vie veut dire qualité de lumière, qualité à la fois de perception, de confort visuel. Ça, c'est le B.A.BA.

Laura : Et vous ne voulez pas agir sur la pratique des habitants à travers la lumière ? C'est seulement la perception qui vous intéresse ?

Vincent Thiesson : C'est le premier stade. Ensuite, c'est l'identification du quartier parce que je pense que dans chacun de ces quartiers, il y a des éléments auxquels les gens sont très attachés et c'est ceux-là sur lesquels il faut travailler. C'est vrai que sur Chateaubriand, c'étaient ces angles de bâtiments. Sur Hérouville, c'est tous les pignons qui devaient être, normalement, transformés en signaux lumineux et qui indiquent les lieux de vie du quartier et qui sont importants pour les gens, le stade, pole d'animation jeunesse, enfin des lieux d'attractions et importants dans la vie des gens, mais du quartier en général, pas forcément liés à la nuit. Et puis ensuite dans les quartiers où ils détruisent, ils reconstruisent, ils ont un patrimoine paysager hallucinant, généralement ces quartiers, et on n'y fait pas trop gaffe. Aussi, ça fait partie des objets qui peuvent faire l'objet d'un traitement lumineux. **Et après on apporte la diversité d'un paysage nocturne comme tout autre quartier.**

Laura : Mais vous n'avez aucune intention d'agir sur la pratique ?

Vincent Thiesson : Sur la pratique elle-même, non.

Laura : C'est ce que je vais essayer de vérifier sur le terrain. Une fois que la perception nocturne change, est-ce que la perception du quartier en général change, est-ce que ça a un impact sur...

Vincent Thiesson : Oui, c'est ça. Dans c'est cas là je dis oui.

Laura : Et après, est-ce que, si il y a un changement dans la perception du quartier, entre autre, si ils se sentent plus en sécurité ou des choses comme ça, ça va avoir une incidence sur la pratique des espaces de jour comme de nuit en fait ?

Vincent Thiesson : Là, ce serait plus à Monsieur Cailleret de le dire. Puis peut-être la SHEMA de la ville. Moi j'en reste persuadé. Maintenant, est-ce que ça change au sens où est-ce que ça modifie. Tout le travail est là-dessus, donc j'espère que ça marche. Sinon, il faut changer de métier. Parce que si on fait tout ça, c'est bien pour que, effectivement, c'est **développer un sentiment de fierté des habitants** donc c'est pour ça, **c'est modifier la perception, puisqu' au final ça modifie les usages.** J'espère que les gens du coup, dans les quartiers où ils n'osaient pas sortir la nuit puisque c'était glauque, ils sortent maintenant la nuit. **Mais c'est vrai que l'on n'a pas d'étude qui puisse vraiment le prouver.**

Laura : Et en estimant quelle est la part du changement. Par rapport à la rénovation urbaine dans un quartier, la lumière qu'est-ce qu'elle apporte en plus et si c'était un apport énorme. C'est le but de l'étude. Mais j'ai peur qu'étant donné qu'il n'y a pas grand-chose de réalisé.

Vincent Thiesson : Là, vous avez le cœur du quartier, si. Je pense que les gens peut-être vont pouvoir vous... Mais il faut aller voir les habitants pour...

Laura : Oui, la semaine prochaine et les deux semaines qui suivent.

Vincent Thiesson : Donc, là, je pense que vous aurez sûrement des réponses. J'espère qu'elles seront positives, comme ça on aura réussi quelque chose. **Mais là du coup, c'est globale, c'est aussi l'aménagement qui change aussi énormément donc est-ce que de nuit, c'est grâce aux lumières que ça change ou juste à l'aménagement.** Parce que nuit n'égal pas forcément lumière donc...

Laura : Non, non, je sais bien, mais après j'essaye de comparer avec leurs visions de la journée pour voir si ça s'améliore en journée et que ça s'améliore la nuit, c'est peut-être l'aménagement qui est en question. Mais si ça reste stable la journée et que ça s'améliore la nuit, c'est certainement que la lumière y est pour quelque chose. Donc, il faut juste que je construisse bien mon questionnaire pour avoir les bonnes réponses. C'est pour ça que je tenais à vous voir aussi avant, pour voir ce que vous aviez fait.

Vincent Thiesson : Par exemple, quand on regarde les images, un des éléments qui a totalement disparu, c'est qu'on faisait une différenciation claire entre les passages qui seraient publiques, donc là on avait un niveau

d'éclairement entre guillemets urbain et l'ensemble de l'espace qui était éclairé, et les parties qui étaient privatisées qui, du coup, eux étaient beaucoup plus bas, qui étaient en éclairage indirecte et qui pouvaient faire l'objet d'éclairage paysagé. Cette différenciation, elle, elle a été mise à la poubelle. Ils nous ont dit « non, on prend un seul mât et on le met partout ». Cette différenciation là, dans le projet, c'est complètement partie.

Laura : Je verrais. Il y a quand même eu des changements en termes de lumière, je pense, dans le quartier ?

Vincent Thiesson : Vu ce qu'il y avait, oui. Ça ne peut que s'améliorer, ça c'est clair.

Laura : J'ai rendez-vous avec monsieur Cailleret, je vais voir ce que lui en pense, ce qu'ils ont fait comme...

Vincent Thiesson : Oui, il aura sûrement un retour plus direct, enfin plus direct, **si le retour est négatif on le sait tout de suite, si il est positif, on ne l'a pas forcément. S'il n'a pas de retour négatif, c'est qu'il est positif.**

Laura : D'accord.

Vincent Thiesson : Il ne faut pas attendre un retour positif. Mais du coup, ce qui a été réalisé, c'est vraiment la base de chez base. **Le pointillé bleu n'existe plus, la lumière blanche est encore là et puis, en fait, tout est éclairé de la même manière pour résumé.**

Laura : Il n'existe plus ou ils l'ont mis de côté pour l'instant ?

Vincent Thiesson : Non, ils ne l'ont pas mis de côté. Non, je ne sais pas pourquoi ils ont fait un essai, mis sur la façade, ils ont regardé, ils ont dit non. Mais c'était très compliqué. Ça c'est en off, mais l'enjeu pour le maître d'ouvrage, ici, c'était aussi qu'il résidentialise, donc ça, ça devient une partie privée, d'accord. Mais auparavant, cet espace qui est quand même du domaine de l'OPAC était pris en charge, en termes de maintenance, par la ville. Et ils voulaient que, en résidentialisant, la ville continue à faire la maintenance de leurs candélabres. Et comme d'autant, il y avait des passages qui restaient publiques, donc là, ils étaient sûrs que c'était du rôle du service éclairage public de venir faire la maintenance ; c'était ça leur enjeu. Donc quand il y a eu des « bizbe » avec la ville, ce n'est pas parce qu'ils n'étaient pas au courant, on est allé les voir, on leur a proposé le projet et on est ressorti de la réunion, on se dit « oui, oui, c'est bien, c'est pas ce qu'on met habituellement mais, allons-y, essayons des choses, on va tester, pourquoi pas, de toute façon on est en première tranche donc on pourra toujours ajuster en fonction de la réaction des gens et du vandalisme puisque c'était leur plus gros problème. » Donc ça c'était la première réunion et puis, la deuxième réunion, c'était : « non, non, de toute façon, ce n'est pas le mobilier qu'on utilise donc on n'en veut pas. Si vous faites ça, nous on ne viendra pas faire la maintenance. » Donc ça a été le statu quo. Donc tout est passé en candélabre entre guillemets basiques.

Laura : Et par rapport aux halls des immeubles, c'est raccordé sur l'éclairage public ou pas ?

Vincent Thiesson : On a travaillé avec l'architecte qui faisait les halls pour être au moins raccord en termes de qualité de lumière, premièrement. Deuxièmement, avoir une présence permanente des halls, peut-être même avoir des détecteurs de présence et qu'on est un minimum de lumière durant toute la nuit. Minimum mais peu consommateur, et quand quelqu'un passe ça s'éclaire un peu plus fort. En paysage, je crois qu'il y a eu continuité des matériaux. Et après, c'est des questions juste techniques sur les réseaux, se brancher sur le réseau de la ville, etc....

Laura : Et ça a été branché sur le réseau de la ville, vous savez ?

Vincent Thiesson : Oui.

Laura : Je crois que c'est tout.

Vincent Thiesson : Moi je voulais revenir sur la notion de développement durable. Nous, on essaye de prendre le développement durable au sens large, **c'est à la fois le côté technique et la consommation et puis la dimension sociale et humaine avec la qualité de vie. On essaye toujours de lier les deux. Et de toute façon, on y est toujours confronté, parce que quand on aborde les problèmes de sécurisation, notamment dans les quartiers**

difficiles où on a une urbanisation, une architecture bien particulière, pas trop sur Chateaubriand quand même, mais sur Hérouville c'était flagrant, des grandes barres posées sur un sol immense avec 80% de parking, 20% de paysage et puis les barres, donc on a des espaces libres immenses et dès qu'on parle sécurité, on veut forcément éclairé tout l'espace. Et sécuriser, ils veulent qu'on éclaire fortement tous les espaces. Et donc ça, c'est en total contradiction avec la notion de développement durable. Et ça a été flagrant, par exemple pour Hérouville, on a arrêté le projet et on a repassé le projet au crible du développement durable, entre guillemets, pour baisser la consommation énergétique. Donc la ville a tout de suite compris qu'il y avait un mix à trouvé entre les niveaux d'éclairage, la quantité de lumière sur les espaces et la consommation énergétique. Donc on a trouvé un compromis entre les deux.

Laura : Et quand vous travaillez avec Roger Narboni, vous avez..., parce que lui, il a beaucoup travaillé sur les quartiers sensibles, c'était l'un des premiers à aborder ce sujet.

Vincent Thiesson : Oui.

Laura : Et qu'est-ce que vous en avez tiré ?

Vincent Thiesson : La base. Oui, la base. Ce qu'il nous a appris aussi, c'est qu'on n'est pas obligé de subir un éclairage. Et que, jusqu'à présent, et dans tous les quartiers où la lumière est conçu sans réflexion, on subit l'éclairage puisqu'elle nous accompagne dans notre vie. Et donc c'est des uniformisations d'éclairage, de plus ou moins de bonne qualité, et il n'y a pas ni de diversité ni, surtout, **d'adaptation par rapport à l'espace et à l'architecture. C'est surtout ce lien là qu'il faut pouvoir faire. Et puis ensuite, évidemment, les usages qui vont sur les espaces. Mais après, quand on parle d'usage en espace public et notamment de nuit, on est tout de suite confronté à d'autres problématiques, puisque l'usage en espace public, à part circuler en bagnoles, circuler à pied, se déplacer, accéder aux bâtiments, en termes d'usage après c'est du récréatif, c'est les terrains de sport, c'est les lieux de convivialité, de regroupements, d'échange entre les personnes, de détente. Et dès qu'on passe de nuit, ces espaces là « hope », parce que de nuit, on ne veut surtout pas que ces mêmes usages, parfois, se reproduisent.**

On entend souvent que, dans les espaces publics, les gens ne veulent pas mettre de bancs parce que c'est des...

Laura : Ce sont les jeunes qui squattent.

Vincent Thiesson : C'est des regroupements, du coup les gens parlent et font du bruit, etc.... Les terrains de sports, ne surtout pas les éclairer de nuit parce que, du coup, ils vont jouer, ils vont faire du bruit, etc.... C'est très compliqué. D'où, moi ce que je disais au départ, **le plus gros enjeu pour les prochaines années, c'est de justement lié absolument l'éclairage à l'usage et à l'usage réel.** C'est de se dire que, quand on parle des villes qui sont tout le temps éclairées la nuit 24 heures sur 24, effectivement c'est problématique. Moi ça m'hérisse le poil quand on dit, on n'a qu'à éclairer telle place à partir de onze heure ou minuit. Je me dis, de quel droit on détermine que quelqu'un qui passe à dix heures a le droit à un espace bien éclairé et puis celui qui passe à trois heure du matin, il a plus rien. Au contraire, celui qui passe à trois heure du matin, il faudrait peut-être même plus lui mettre quelque chose de bien. Je ne parle pas des fêtards qui rentrent de boîte mais du mec qui va bosser à quatre heure du matin. Du coup si, avec le développement durable et l'écologie, on peut adapter ce qu'on créer de nuit à l'usage réel, c'est-à-dire si il n'y a personne dans la rue, pas la peine d'éclairer. Par contre, s'il y a quelqu'un, effectivement, il faut que ce soit éclairé. Ça ce serait assez bien.

Laura : A base de détecteurs en fait, comme les halls d'immeubles. Faire la même chose sur...

Vincent Thiesson : La base, ce serait ça. Et qu'il y est plus du coup, après on peut aller plus loin, plus d'interactivité entre effectivement les habitants et ce qu'on leur propose. Je dis n'importe quoi, par exemple les cœurs d'îlots, si on avait un éclairage qui soit un peu plus didactique et scénographique, pourquoi pas, la personne qui est chez elle, elle se dit tiens ce soir, tiens c'est noir, je voudrais un peu de lumière et « hope », elle

se connecte sur internet et elle va sur le site de la mairie et tout d'un coup, elle éclaire le jardin au centre. Je dis ça parce que, dans un autre quartier ; c'était un jardin beaucoup plus grand, on avait que des villas qui donnaient dessus et on leur a dit, en fait, le grand jardin devient le jardin privée entre guillemets des gens. Notre envie, c'était effectivement, on va l'éclairer et c'est les gens qui chez eux vont se connecter et dire « tiens je vais l'éclairer un peu », comme la petite boîte à pièce qu'on a dans les églises italiennes. Tiens je vais me payer 5 minutes d'éclairage dans le jardin entre guillemets.

C'est vrai qu'à Hérouville que ça aurait été beaucoup plus complexe mais plus... Ce sont des choses qui ont été réalisés.

Laura : C'est un des plus gros projets ANRU de France, Hérouville Saint-Clair.

Vincent Thiesson : Ah bon?

Laura : Au niveau financement. Oui, ils ont, je crois, le sept ou huitième de France niveau subvention de l'ANRU. Et ils ont vraiment tout refait. J'ai l'impression que, ça faisait 3 ans que je n'y étais pas allée, et ils ont tout rasé et quasiment...

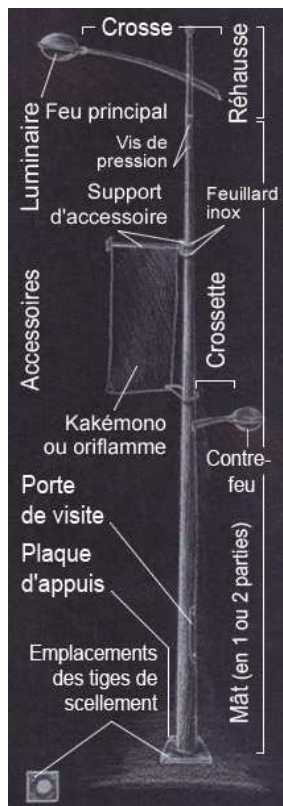
Vincent Thiesson : Oui, ça y est, les bâtiments sont ressortis. Enfin, la première tranche. C'est que le premier îlot qu'est sorti de terre. En plus, je crois, il y a les autres îlots qui vont continuer. Le long de la grande avenue ?

Laura : Oui, voilà. Je n'ai pas été voir à l'intérieur.

Vincent Thiesson : Non, le long de la grande avenue, c'est le premier ou deuxième mais après il y en a trois au quatre qui vont suivre, il y a des bâtiments qui n'ont même pas encore étaient détruits.

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le matériel :



Luminaire : Tout appareil d'éclairage servant à répartir, filtrer ou transformer la lumière des lampes et comprenant toutes les pièces nécessaires pour les fixer, les protéger et les relier au réseau d'alimentation.

Candélabre : Support destiné à recevoir un ou plusieurs luminaires. Un candélabre est constitué d'un fût, éventuellement d'une rehausse ou d'une ou plusieurs crosses.

Lanterne : Boîte faite ou garnie d'une matière transparente, dans laquelle on met une lumière à l'abri.

Réverbère : 1- Autrefois, dispositif réflecteur, généralement en métal qui, associé à une lampe, permet de diriger la lumière dans une direction donnée. 2- Lanterne de verre, qui contient une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs et qui sert à éclairer, pendant la nuit, les rues, les places, les grandes cours, etc. (Les réverbères ont été utilisés dès 1766 à Paris).

Console : Support de luminaire posé en applique sur la façade d'un immeuble par exemple.

Source : <http://eclairagepublic.free.fr/Commentleslampadairessont-ilsfixesausol.htm>

Sources lumineuses :

Il existe plusieurs types de sources lumineuse pour les candélabres : **les lampes à incandescence** (classique ou halogène) qui produisent une lumière chaude mais qui ont une durée de vie assez courte, **les lampes ou tubes fluorescents** qui sont plus économiques et qui ont une meilleure longévité, **les lampes à décharge** qui sont utilisés pour l'éclairage public et routier car elles ont un temps de chauffe important, **les lampes à diodes** qui ont une durée de vie très longue, qui sont économiques mais chères à l'achat, et **les tubes néons** qui ont une mauvaise efficacité lumineuse mais on peut lui donner toutes les formes.

Type d'ampoule	Efficacité lumineuse (lumens par watt)	Durée de vie moyenne (heures)	Couleur	Rendu des couleurs
incandescence	12 à 20	~1000	blanc "chaud"	excellent
halogène	15 à 33	2000-4000	blanc	excellent
fluorescence	50 à 80	10000-20000	blanc "froid"	mauvais à bon
mercure	de 50 à 70	16000-20000	blanc-bleuté	mauvais à bon
halogénure métallique	de 70 à 90	6000-10000	blanc	excellent
sodium à haute pression	de 100 à 130	12000-22000	jaune-orange	mauvais
sodium à basse pression	de 140 à 180	~16000	orange	très mauvais

Quelques notions :

Température des couleurs :

Source : <http://petrus44.free.fr/images/temperature.jpg>

Flux lumineux : C'est la quantité d'énergie émise par une source sous forme de rayonnement visible dans toutes les directions par unité de temps.

Symbole : **F**

Unité : **Lumen** (lm)

Intensité lumineuse : Cette grandeur définit l'importance du flux lumineux émis dans une direction donnée par une source ponctuelle.

Symbole : **I**

Unité : **Candela** (cd)

Éclairement lumineux : C'est le quotient du flux lumineux reçu par un élément d'une surface par l'aire de cet élément. Il caractérise la quantité de lumière reçue par unité de surface.

Symbole : **E**

Unité : **Lux** (lx), 1 Lux = 1 Lumen / m²

Luminance : Cette grandeur détermine l'aspect lumineux d'une surface éclairée ou d'une source, dans une direction donnée et dont dépend la sensation visuelle de luminosité.

Symbole : **L**

Unité : **cd / m²**

Facteur de réflexion d'une surface : C'est le rapport du flux lumineux réfléchi au flux incident. Ce facteur précise l'aptitude d'une surface à réfléchir la lumière incidente.

Plan utile ou plan de travail : C'est la surface de référence constituée par un plan sur lequel s'effectue normalement le travail. En éclairage intérieur, sauf indication contraire, ce plan est par définition horizontal et situé à 0,85 m. du sol.

Contraste : C'est l'appréciation subjective de la différence d'apparence entre deux parties du champ visuel vues simultanément ou successivement. Il peut s'agir d'un contraste de couleur, d'un contraste de luminance.

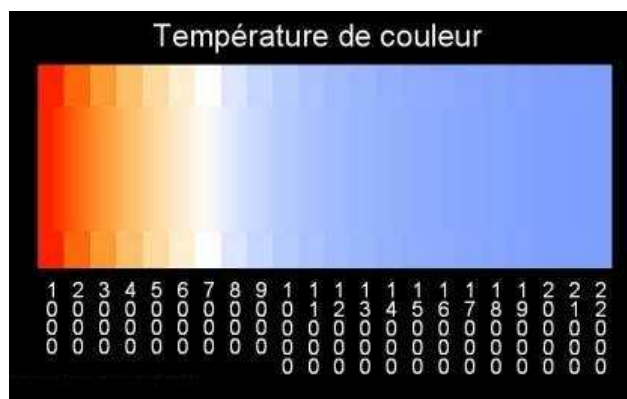
Efficacité lumineuse : C'est le quotient du flux lumineux qu'elle émet par la puissance consommée. Une efficacité lumineuse élevée permet de réaliser des économies d'énergie.

Unité : **Lumen/watt**

Rendement d'un luminaire : C'est le rapport d'un flux lumineux utilisable émis par le luminaire au flux lumineux émis par la lampe qui s'y trouve.

Pollution lumineuse : la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, la fonge (le règne des champignons), les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine.

Rendu des couleurs : La qualité de rendu des couleurs est l'effet d'une source lumineuse sur l'aspect chromatique d'objets, en comparaison de l'aspect chromatique de ces mêmes objets éclairés par une source de référence dans des conditions d'observation spécifiées (cf. tableau ci-dessous).



Questionnaire sur l'éclairage public et la pratique des habitants auprès des habitants du quartier

Je suis étudiante en urbanisme. Je fais une recherche sur l'éclairage public dans les quartiers concernés par la rénovation urbaine. J'ai choisi votre quartier et pour mener à bien mon étude, j'ai absolument besoin de votre aide pour finir mon mémoire. Il vous suffit de remplir les deux feuilles de questionnaire.

1. Depuis combien de temps habitez-vous le quartier ?

2. Quel est le nom de la rue où vous habitez ?

3. Où habitiez-vous avant ?

4. Pendant combien de temps avez-vous habité ce quartier ?

Pratique des habitants de jour

5. Quels sont vos moyens de transport principaux (2 réponses maximum) ?

En voiture A pied A vélo En bus En moto Autre :

6. Quel est le moyen de transport pour vous déplacer au sein du quartier ?

En voiture A pied A vélo En bus En moto Autre :

7. Quels sont les lieux que vous fréquentez au moins une fois par semaine dans LE QUARTIER ?

- Supermarché
- Commerces
- Médiathèque
- Mairie et services administratifs
- Parcs et places publics
- Ecoles :
- Autre :

8. Pour y aller, empruntez-vous les grands axes ou le chemin le plus court ?

- Les grands axes Le chemin le plus court EN TRAVERSANT LES IOLTS
- ça dépend de

9. Est-ce que vous gardez les mêmes chemins lorsqu'il fait nuit ?

Oui Non

10. Combien de temps restez-vous en moyenne dans ces lieux ?

11. A quel moment de la journée y allez-vous principalement ?

Avant 8h 8h-12h 12h-14h 14h-17h 17h-19h 19h-21h Après 21h

12. Si vous travaillez, quelles sont vos horaires de travail ?

13. Avez-vous des loisirs ? Si oui lesquels ?

Non Oui :

14. Où devez-vous vous rendre pour les pratiquer ?

Chez moi Dans le quartier Dans le reste de la ville Ailleurs

15. Quand les pratiquez-vous ?

- Avant 8h 8h-12h 12h-14h 14h-17h 17h-19h 19h-21h Après 21h

Représentation du quartier en général et changement d'image

16. L'image que vous avez de votre quartier a-t-elle changé durant les 5 dernières années ?

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Oui tout à fait

17. Si oui, comment a évolué votre vision de du quartier ?

- Positivement Négativement

18. Si négativement, pourquoi ?

19. Quels sont les changements les plus importants que vous avez remarqués dans votre quartier ces 5 dernières années ? (Classez-les du plus bénéfique au moins bénéfique)

20. Donnez une note sur 10 à votre quartier en général AVANT les changements.

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

21. Donnez une note sur 10 à votre quartier en général APRES les changements.

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Représentation du quartier la nuit

22. Avez-vous remarqué un changement d'éclairage public ?

- Oui, il est flagrant Oui mais il est faible Non, rien n'a changé

23. Si oui, a quel endroit est-il la plus visible ?

24. Si oui comment trouvez-vous ce changement ?

- C'est nettement mieux Je ne vois pas la différence C'est pire

25. Comment trouvez-vous l'éclairage des halls d'immeuble et des parties communes ?

26. Y a-t-il des endroits que vous redécouvrez dans votre quartier grâce à l'éclairage public ? Si oui lesquels ?

- Non Oui :

27. Donnez une note sur 10 à votre quartier de nuit AVANT les changements d'éclairage public.

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

28. Donnez une note sur 10 à votre quartier de nuit APRES les changements d'éclairage.

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

29. Si vous pouviez changer quelque chose sur l'éclairage public, quel serait-il ?

Pratique des habitants de nuit

30. Sortez-vous le soir ?

- Jamais Rarement Occasionnellement Assez souvent Très souvent

31. Si oui, pour quoi faire ?

32. Sinon, pourquoi ?

33. Sortez-vous quand il fait nuit (après 17h en hiver et après 21h en été) ?

Oui ça ne change rien Oui mais quand j'y suis obligé Non

34. Pensez-vous que l'éclairage soit adapté à vos déplacements ?

Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Oui tout à fait

35. Êtes-vous gêné par le bruit le soir ou la nuit ?

Jamais Rarement Occasionnellement Assez souvent Très souvent

36. S'il y a une gêne, est-ce qu'elle s'est amplifiée avec le changement d'éclairage et la rénovation urbaine ?

Oui Non

37. Quel est l'origine de ce bruit ?

38. Sinon, en a-t-il toujours été ainsi ?

Oui Non

39. Vous sentez-vous en sécurité dans votre quartier ?

Oui tout le temps Oui mais il y a des fois où je ne suis pas rassuré(e)
 Oui mais seulement quand je suis accompagné(e) Non

40. Y a-t-il des endroits que vous ne fréquentez pas la nuit parce que c'est mal éclairé ? Si oui le(s)quel(s) ?

Non Oui :

41. Trouvez-vous le quartier plus vivant le soir depuis les changements ?

Oui Non

Représentation de l'éclairage public

42. Classez les différents rôles de l'éclairage public du plus important au moins important.

___ Assurer la sécurité des biens	___ Assurer la sécurité des personnes
___ Assurer la sécurité routière	___ Donner une belle image de quartier
___ Contrôler l'espace	___ Permettre le prolongement de certaines activités
___ Améliorer la qualité de vie des habitants	

43. Êtes-vous favorable à une coupure totale de l'éclairage public une partie de la nuit ?

Oui Non

44. Pourquoi ?

45. Si oui, sur quelle(s) tranche(s) horaires ?

21h à 23h 23h à 1h 1h à 4h 4h à 6h

46. Auriez-vous aimé que l'éclairage soit plus coloré ?

Oui Non

47. Auriez-vous aimé que l'éclairage soit plus intense ?

Oui Non

48. L'éclairage public est-il une gêne lorsque vous êtes chez vous (pour dormir par exemple) ?

Oui Non

49. Donnez une note sur 10 à l'éclairage public de votre quartier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Communication autour des changements

50. Comment trouvez-vous la communication de Tour(s)plus par rapport aux changements dans votre quartier ?

51. Si vous avez besoin d'avoir une information par rapport aux changements, où allez-vous ?

Informations personnelles

52. Age

18 à 24 ans 25 à 39 ans 40 à 54 ans 55 à 64 ans 65 ans et plus

53. Genre

Masculin Féminin

54. Catégorie socio-professionnelle

Commerçant, artisan, chef Entreprise Cadre.Prof.Intellectuelle.Sup. Profession intermédiaire
 Employé Ouvrier Chomeur
 Elève, Etudiant Inactif, Retraité Autre :

55. Nombre d'adultes vivant dans votre logement ?

56. Nombre d'enfants vivant dans votre logement ?

57. Statut d'occupation

Locataire Propriétaire Autre :

58. Possédez-vous un chien ?

59. Sortez-vous votre chien ?

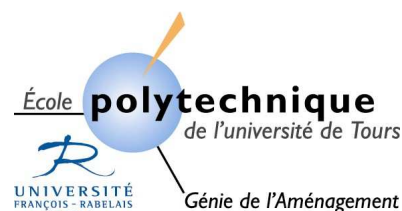
Avant 8h Après 20h Après 22h

Remarques

60. Avez-vous des remarques à formuler sur l'éclairage public de votre quartier ou sur la rénovation en général ?

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement



Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directrice de recherche :
Brevet Nathalie

Richard Laura
Projet de Fin d'Études
DA5
2009-2010

Résumé :

L'éclairage public est, depuis les années 1980, rentré progressivement dans le domaine de l'aménagement. Cette entrée s'est accompagnée de la création d'outils (Plan lumière, Schéma directeur d'aménagement lumière...) et d'un changement de vocabulaire qui marque le passage d'une approche fonctionnelle à une approche qualitative. Ainsi, la lumière urbaine, comme elle est appelée dorénavant, n'assure pas seulement la sécurité mais valorise, rend lisible... Cet outil d'aménagement s'est d'abord intéressé aux centres-villes et progressivement a investi la périphérie avec notamment les quartiers sensibles. Ces quartiers sont, depuis 2003, concernés par le programme de rénovation urbaine qui prévoit un budget important pour en finir avec leurs « ghettoïisations ». Certains maîtres d'ouvrages ont associé un concepteur lumière dans la réalisation du projet de rénovation urbaine afin de profiter de celle-ci pour en finir avec l'éclairage désastreux de leur quartier. La lumière comme la rénovation ont, tous deux, dans l'intention d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'image du quartier. Dans ce mémoire nous nous sommes posé la question de savoir quelle est l'impact de l'association d'un changement de lumière à une rénovation urbaine ? Il a été fait l'hypothèse que le changement d'éclairage avait un impact sur la représentation des habitants et qu'en cela il pouvait participer à la rénovation urbaine d'un quartier sensible. Les quartiers choisis pour confirmer ou informer l'hypothèse sont les quartiers Belles Portes et Grand Parc à Hérouville Saint-Clair dans le Calvados (14) et le quartier Europe-Chateaubriand à Tours en Indre-et-Loire (37).

Mots clés + mots géographiques :

Éclairage public, lumière urbaine, rénovation urbaine, renouvellement urbain, quartiers sensibles,

Europe-Chateaubriand, Tours, Indre-et-Loire, 37, Belles Portes, Grand Parc, Hérouville Saint-Clair, Calvados, 14